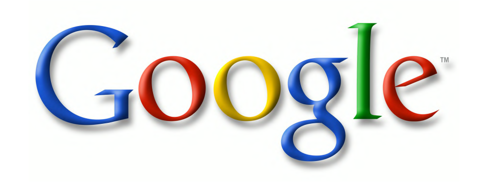



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

ANNÉE 1891

v. 1



BAYEUX

TYPOGRAPHIE SAINT-ANGE DUVANT

Imprimeur de la Société

HISTORIQUE

DES ORIGINES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

Le trois Novembre mil huit cent quarante-et-un, M. Pezet, Président du Tribunal civil de Bayeux, réunissait trente-huit de ses co-fondateurs de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres. Cette Assemblée se constitua en section de la Société naissante et, pour s'occuper plus spécialement de la culture des Lettres, des Sciences et des Arts, décida l'élection d'un Bureau particulier. — Les suffrages constituèrent le Bureau suivant: MM. Despalières, Président; Lanet de Limencey, Vice-Président; Théodore Labbey, Secrétaire, et Bertot, Vice-Secrétaire. — Le neuf Décembre mil huit cent quarante-et-un, la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres, sous la direction des mêmes dignitaires, et d'après le vote de ses membres, fixa définitivement son Règlement particulier. Aux termes de ce Règlement, le Bureau de ladite Section a été renouvelé, de trois ans en trois ans, autant que l'ont permis les phases parcourues par cette Section et par la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, dont elle est restée une branche. Les pouvoirs du dernier Bureau en fonctions expirèrent le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix. En conséquence, les anciens dignitaires: MM. Bertot, Président: Delmas, Vice-Président; l'abbé Le Lièvre, Secrétaire; Mabire, Vice-Secrétaire; à l'exception de M. Delmas, devenu Vice-Président général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, tous rééligibles, furent appelés par le suffrage de leurs collègues dans la séance

d'élection du treize novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à l'honneur de reprendre leurs fonctions. Le Président d'âge, M. Lorillu, assisté de MM. Garnier (Charles) et de Manneville (Maurice), ainsi que du Secrétaire sortant, avaient constitué un Bureau provisoire chargé, aux termes des Statuts, de présider aux élections. Les dignitaires élus, MM. Bertot, Président; Pillet, professeur, Vice-Président; Le Lièvre, Secrétaire, et Mabire, Vice-Secrétaire, acceptèrent leurs fonctions. L'Assemblée générale trimestrielle, prévue à l'article dix-neuf des Statuts de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, fut convoquée pour le samedi six décembre, afin que la Section d'Agriculture comme la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres pussent: 1° rendre compte des travaux de la Société pendant le trimestre écoulé; 2° discuter les modifications demandées aux Statuts, et désirées dans la rédaction des Statuts fondamentaux. Depuis mil huit cent quarante-et-un, en effet, le développement de l'Agriculture et des Arts, l'extension des travaux de chaque Section, plus spécialement attachée à son but spécial, avaient rendu lettre-morte ou insuffisants plusieurs points du code constitutionnel de la Société : l'expérience de près de cinquante années d'une commune entente et d'une marche parallèle était venue apporter ses lumières et révéler des besoins nouveaux. Le Conseil d'Administration devait donc s'occuper de cet état de choses et tenir compte des revendications légitimes. La majorité de l'Assemblée générale trimestrielle du six décembre, favorable aux vues d'unification des deux Sections, exposées par trois Membres de la Section d'Agriculture, confia à une Commission le soin de modifier les Statuts dans le sens du vote qu'elle venait d'émettre. Avant que le travail de cette Commission eût été soumis à la délibération et au vote d'une

nouvelle Assemblée plénière de la Société, la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres crut devoir assurer, par une protestation régulière et officielle, son autonomie, sa dignité et ses droits. — Le dix-neuf décembre, l'Assemblée générale de ses Membres, par vote unanime, à mains levées, maintint, à son bureau, les pouvoirs conférés le treize novembre. Elle eut aussi à se prononcer sur la question suivante : la Section continuera-t-elle d'exister dans les conditions de ses Statuts fondamentaux datant de 1841 ? Une discussion amena le dépôt, sur le Bureau, des deux ordres du jour suivants :

PREMIER ORDRE DU JOUR:

Les Membres de la Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, considérant que la proposition de trois Membres de la Section d'Agriculture, adoptée par la majorité des Sociétaires, dans la séance du six Décembre, veut surtout l'absorption de la seconde Section et recevoir, en conséquence, dans les rangs de la Société nouvelle, le personnel, les collections et l'avoir de la Section des Lettres émet : 1° le vœu formel de revenir aux anciens Statuts en maintenant les deux Sections de l'ancienne Société ; 2° la volonté absolue de demander une dissolution avec ses conséquences, c'est-à-dire la liquidation et la répartition des fonds et de tout autre avoir social entre les deux Sections.

DEUXIÈME ORDRE DU JOUR :

« La deuxième Section de la Société d'Agriculture,
« Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,
« Proteste contre la décision prise par l'Assem-
« blée générale du six Décembre,
« Affirme sa volonté, bien arrêtée, de conserver
« son existence en tant que Société des Sciences,
« Arts et Belles-Lettres. »

La Section, par vote unanime, adopte cet ordre du jour, un seul Membre faisant ses réserves sur la forme qui lui a été donnée. Trois Membres, élus au scrutin, furent ensuite délégués pour se mettre en rapport avec la Commission nommée par l'Assemblée générale du six Décembre et défendre, auprès de cette Commission, la dignité et les intérêts de la Section, conformément à l'ordre du jour qu'elle venait de voter.

La transformation, si laborieusement préparée, fut enfin consommée dans l'Assemblée générale des Membres de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, par le vote des amendements suivants annexés au projet présenté par sa Commission. Nous mettons en regard le texte de la Commission et les décisions souveraines de l'Assemblée générale.

TEXTE DE LA COMMISSION:

ARTICLE PREMIER

« La Société d'Agriculture, Sciences, Arts « et Belles-Lettres de Bayeux, reconnue et « autorisée le vingt-deux Octobre mil huit « cent quarante-et-un portera, désormais, la « dénomination de : Société d'Agriculture de « Bayeux.

« Elle a pour objet d'encourager les progrès « et le développement de l'Agriculture et d'en « défendre les intérêts. »

AMENDEMENTS VOTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

« La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et « Belles-Lettres de Bayeux, reconnue et autorisée « le vingt-deux octobre mil huit cent quarante-et- « un, se divisera, à l'avenir, en deux Sociétés indé- « pendantes l'une de l'autre : l'une qui portera le « nom de Société d'Agriculture de Bayeux, l'autre « de Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

« Les deux Sociétés devant posséder, désormais,

« une existence indépendante, une répartition de « l'avoir social sera faite entre elles par une Com- « mission composée de leurs deux bureaux. »

DISPOSITION TRANSITOIRE

Pendant un délai de trois mois, les Membres actuels de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, pourront, sur leur demande, être inscrits parmi les Membres de l'une ou l'autre des Sociétés divisées.

En conséquence des votes ci-dessus, héritière et continuatrice de ses devancières, le Collège des Médecins de Bayeux (1773-1792), la Société royale littéraire de Bayeux (1784-1791), la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux (1841-1891), la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux qui commence, par ce volume, la vulgarisation de ses travaux, s'est constituée et a pris date à partir du 17 janvier 1891, elle a tenu, le vendredi vingt février mil huit cent quatre-vingt-onze, sa première séance à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux. — Ses Statuts ont reçu l'autorisation préfectorale et nous augurons bien des talents, de la concorde et du nombre de ses Membres.

Puisse, dans cinquante ans, cette Société nouvelle, étonner encore, par sa vitalité et ses succès et travailler utilement au développement des Sciences, des Arts et des Lettres et au bonheur de notre chère et bien-aimée Patrie. Cette ambition est assez noble pour qu'elle puisse accepter cette devise attachée à son berceau :

PRISCIS FULTA MONUMENTIS
NOVA REFULGET

Le Secrétaire,
A. LE LIÈVRE.



LISTE DES MEMBRES (*)

(1891)

BUREAU

MM.

BERTOT, officier d'Académie, *Président.*
PILLET, professeur, *Vice-Président.*
LE LIÈVRE (Abbé), curé de Subles, *Secrétaire.*
MABIRE (Maurice), avocat, *Vice-Secrétaire.*
MAYNIER, Officier de l'Instruction publique, *Archiviste.*
THIEULIN, receveur municipal, *Trésorier.*

COMITÉ D'IMPRESSION

MEMBRES DE DROIT

MM.

BERTOT.
PILLET.
LE LIÈVRE (Abbé).
MAYNIER.
THIEULIN.

MEMBRES ÉLUS

MM.

TAVIGNY.
DELMAS.
DE MANNEVILLE (père).
GARNIER (Charles).

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AUBRÉE, ancien professeur, à Bayeux.
AUBRÉE, notaire, à Tour.

(*) Plusieurs noms ont été omis sur la liste des Membres. Ces Sociétaires n'ont point acquitté leur cotisation, peut-être parce qu'ils étaient absents quand l'on s'est présenté à leur domicile. Les noms de ces Membres seront réintégrés sur la liste dès qu'ils auront envoyé au Trésorier la rétribution statutaire.

MM.

AUVRAY, libraire, à Bayeux.

D'AUXAIS (Cte), à Bayeux, rue Quincangrogne.

D'AUXAIS (Ce), à Litteau.

BASLEY, docteur-médecin, Chevalier de la Légion d'Honneur, Bayeux.

BAZIRE, négociant, à Bayeux.

BERTOT (Jean), architecte, à Paris, 54, avenue de Breteuil.

BRIAND (Abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

CARESME, ancien notaire, à Bayeux.

CARON DE LA LANDE (Mlle), institutrice à Subles.

DU CHARMEL (Bon) à Vaux-sur-Seulles.

CHODOROWSKY, docteur-médecin, à Bayeux.

DE COURSON (Georges), propriétaire, à Bayeux.

DÉDOUIT, rue Saint-Jean, à Bayeux.

DELMAS (Henri), ancien sous-préfet, à Bayeux.

DESNOIRESTERRES, homme de lettres, rue de Lancry, 17, Paris.

DESNOYERS, propriétaire, rue des Ursulines, à Bayeux.

DOULLYS, pharmacien, à Bayeux.

DE FARCY, propriétaire, à Château-Gontier.

FERMAL, avoué à Bayeux.

FIERVILLE (Abbé), vicaire de chœur, à la Cathédrale.

GARNIER (Charles), avocat, à Bayeux.

GAUTIER-FURNE, libraire-éditeur, Paris, 47, rue de Richelieu.

GÉRARD (Bon), député, conseiller général, à Barbeville.

GÉRARD (Maurice), conseiller général, à Maisons.

GUILLOT (Emile), sculpteur, à Bayeux.

GUESDON, à Ver.

GUIBERT, maire de Trévières.

HAMEL, entrepreneur de menuiserie, à Bayeux.

HUE, avoué, à Bayeux.

JAUME (Pierre-Louis), agriculteur, à la Cambe.

JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'Appel, Chevalier de la Légion d'honneur, 7, rue Garancière, à Paris.

JOURDAIN (Sylvain), professeur, à Portbail.

JOURDAIN (Eugène), à Tracy-sur-Mer.

MM.

DE JUVIGNY, propriétaire, à Bayeux.
LAMY, avocat, à Bayeux.
LEFÈVRE, notaire, à Bayeux.
LELU (Emile), propriétaire, à Bayeux, rue Montfiquet.
LENORMAND, avoué, à Bayeux.
LE PAULMIER (Stéphen) docteur-médecin, rue Taitbout, 48, à Paris.
LESIEUR, pharmacien, à Bayeux.
DE LIÉNARD, propriétaire, à Bayeux.
LONDET, professeur, à Bayeux (Collége).
LEVARD, capitaine de gendarmerie en retraite, à Bayeux.
DE MANNEVILLE (père), rue du Marché, à Bayeux.
DE MANNEVILLE (Maurice), rue du Marché, à Bayeux.
DU MANOIR (Paul, Vte), rue des Chanoines, à Bayeux.
MANOURY, pharmacien, à Bayeux.
MARESCOT (Abbé), curé de Formigny.
MÉRIEL, luthier, à Bayeux.
MÉTAIS, bijoutier, à Bayeux.
MORICE, avocat, à Caen.
MOUTIER, architecte, à Bayeux.
NIOBEY, maire de Bayeux.
NIQUET, chanoine honoraire, à Bayeux.
PAGNY, conseiller d'arrondissement, Chevalier du Mérite Agricole, à Cartigny.
PARIS, avocat, à Bayeux.
PAYAN, imprimeur, à Bayeux.
PFISTRE-DUVANT, imprimeur, à Bayeux.
PERDU, chef de la Musique municipale, à Bayeux.
PERRÉE, huissier, à Bayeux.
PILET DES JARDINS, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, Chevalier du Mérite Agricole, 70, rue Michel-Ange.
PIPEREL (Auguste), à Noron.
POITEVIN (Auguste), à Formigny.
DE PORTALIS (Vte), à Bayeux.
DE RAMPAN, à Ecrammeville.
RÉQUIER, Maitre de Chapelle à la Cathédrale, Directeur de l'Orphéon de Bayeux.
SALLES-LEBOURQUE, carrossier, à Bayeux.
SALLES, conseiller de préfecture, Evreux,

MM.

SENOT DE LA LONDE, conseiller d'arrondissement, à Parfouru-l'Eclin.

SIMON, banquier, adjoint au maire de Bayeux.

TALLEVAST, propriétaire, à Bayeux.

TAVIGNY, propriétaire, à Bayeux.

VALETTE, professeur, au collège de Bayeux.

DE VAULOGÉ (Vte), conseiller d'arrondissement, maire, à Tour.

VENGEON, orfèvre, à Bayeux.

VIGOUREUX-D'ARVIEU, à Saint-Loup-Hors.

VILLERS (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

YOUF (Pierre-Jacques), à Cormolain.

YVONNET (Abbé), curé d'Arganchy.

YVRAY (Charles), à Vaux-sur-Aure.

MEMBRE CORRESPONDANT HONORAIRE

ROLLET, conservateur des eaux et forêts, à Gap (Hautes-Alpes).

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

Mgr HUGONIN, Evêque de Bayeux et Lisieux.

DE MARTHES, Sous-Préfet de l'arrondissement.

NIOBEY, Maire de Bayeux.

MEMBRES DÉCÉDÉS

BEAUFILS, propriétaire, rue Franche, à Bayeux.

MÉZAISE, président du Tribunal civil et de la Société d'Agriculture.



STATUTS RÈGLEMENTAIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

Article Premier

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a pour objet la culture et le développement des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres en général, et, plus particulièrement, dans leurs applications, à la contrée où elle est établie. Son siége est à l'Hôtel-de-Ville.

Article Deuxième

La Société se compose de Membres titulaires, de Membres correspondants et de Membres honoraires. — Le nombre des Membres est illimité.

Article Troisième

Toute personne majeure, jouissant de ses droits civils, et tout mineur, dûment autorisé, peuvent seuls faire partie de la Société.

Pour être admis comme Membre titulaire ou Membre correspondant, le candidat doit être présenté par deux Membres titulaires et accepté par le Bureau. La Société prononcera l'admission au scrutin secret et à la majorité des Membres présents, dans la séance qui suivra la présentation.

Article Quatrième

Sont de droit Membres honoraires : Monseigneur l'Evêque de Bayeux, M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement et M. le Maire de Bayeux.

Article cinquième

Peuvent être reçus Membres honoraires, sur vote conforme à l'article troisième, et sur la proposition du Bureau, ceux qui auront rendu des services exceptionnels à la Société.

Article Sixième

Les Membres titulaires acquittent, chaque année, une cotisation de CINQ FRANCS. — L'année, pour les cotisations, com-

mence le premier janvier. Quelle que soit la date de l'admission, la cotisation est due pour l'année entière.

Tout Membre qui sera deux ans sans acquitter sa cotisation, sera réputé démissionnaire.

Les Membres honoraires et les Membres correspondants ne sont soumis à aucune cotisation.

Article Septième

Les Membres honoraires et correspondants peuvent assister aux séances : ils ont aussi le droit de vote, excepté lorsqu'il est procédé à des élections ou pris décision sur des questions de finance.

Article Huitième

Les Sociétaires élisent, pour régir la Société et la représenter, un Bureau composé de :

Un Président ;
Un Vice-Président ;
Un Secrétaire ;
Un Vice-Secrétaire ;
Un Archiviste ;
Un Trésorier.

Les Membres du Bureau sont élus pour trois ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.— L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres présents. Après deux scrutins sans résultat, la majorité relative suffit. — En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Article Neuvième

Il est élu, dans les mêmes conditions et pour le même temps, une Commission de quatre Membres qui, réunie au Bureau, au moins une fois chaque année, au mois de décembre, s'occupera de l'impression et de la publication régulière des mémoires. Cette Commission fera un choix parmi les travaux déjà lus ou les manuscrits inédits et conservés dans les archives.

Article Dixième

La Société laisse aux auteurs la responsabilité des opinions émises dans leurs écrits. Toute controverse politique ou religieuse est formellement interdite.

Les manuscrits, lus en séance, deviennent la propriété de la Société qui se réserve le droit de les publier : l'auteur

pourra cependant en retirer copie et demander un tirage à part et à ses frais.

Les travaux, lus en séance, qui font partie d'un ouvrage d'ensemble ou qui n'auraient pas été insérés dans les mémoires, après un délai de deux ans, pourront être publiés par l'auteur.

Article Onzième

Le Président porte la parole au nom de la Société. Il règle l'ordre des séances et en a la direction. Il limite la durée des lectures, s'il le juge opportun.— Le Vice-Président le supplée. — Le Secrétaire, ou, à son défaut, le Vice-Secrétaire, adresse les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, surveille l'impression des mémoires, en assure la distribution régulière, tient la correspondance et signe tous les actes.

Le Président et le Secrétaire sont Membres de toutes les commissions.

Article Douzième

L'Archiviste a la garde des anciens registres, titres, imprimés et de tous objets appartenant à la Société. Il en tient note sur un registre spécial, avec numéro d'ordre, pour leur classement et la date du jour de la remise entre ses mains. Il en dresse un inventaire renouvelé tous les ans. Il ne peut se dessaisir d'aucun objet confié à sa garde, sans un visa écrit du Président.

Article Treizième

Le Trésorier reçoit les cotisations, les subventions et toutes les libéralités qui pourraient être faites à la Société.

Il acquitte les dépenses sur ordonnancement du Président. Il rend compte de sa gestion annuelle dans la dernière séance de l'année.

Après approbation de sa comptabilité, il lui est donné décharge.

Article Quatorzième

La Société correspondra avec les Sociétés françaises et étrangères, il pourra y avoir entre elles échange de publications.

Article Quinzième

La Société tiendra, au moins, quatre séances par an : en Février, Avril, Juin et Novembre.

Le Président pourra la convoquer extraordinairement.

La Société peut décider, exceptionnellement, qu'il sera tenu une ou plusieurs séances publiques. Elle organisera, si elle le juge opportun, des Solennités ou des Expositions.

Article Seizième

En cas de dissolution de la Société, tous les papiers, livres et objets qui seraient en sa possession, deviendraient la propriété de la ville de Bayeux. Les fonds sociaux, qui resteraient disponibles, seraient attribués au Bureau de Bienfaisance.

Article Dix-Septième

La Société délègue à son Bureau l'interprétation des Statuts et le soin de les faire respecter.

Article Dix-Huitième

Il ne pourra être fait de changement ou d'addition aux présents Statuts que sur une demande écrite et signée par cinq Membres titulaires.

Cette proposition sera renvoyée à l'examen d'une Commission de cinq Membres, laquelle fera son rapport à la Société, qui votera après convocation spéciale.

Article Dix-Neuvième

Les présents Statuts, discutés et votés, article par article, par les Sociétaires, dans la séance du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze, et les modifications ultérieures qui leur seraient apportées, seront soumis à l'autorisation de l'administration supérieure.

Disposition transitoire

Conformément à la décision de l'Assemblée générale de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, tenue le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, les Membres de cette Société, à quelque Section qu'ils aient appartenu, pourront, pendant un délai de trois mois, à partir de la date précitée, être inscrits sur leur simple demande, parmi les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Les Statuts de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 avril 1891.

SÉANCES

TENUES PAR LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX

PENDANT L'ANNÉE 1891

Séance du 20 Février 1891

(SOMMAIRE)

Le vendredi vingt février mil huit cent quatre-vingt-onze, l'ancienne section des *Sciences, Arts et Belles-Lettres* de la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*, constituée conformément au vote de l'Assemblée générale du 17 Janvier, en Société distincte, a tenu sa première séance à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, sous la présidence de M. Bertot.

Membres présents : MM. Bazire ; de Courson, Georges ; Delmas ; Doullys ; l'abbé Fierville ; Charles Garnier ; Guillot ; Lesieur ; Le Lièvre ; de Manneville, père ; de Manneville, fils ; Mabire, Maurice ; Maynier ; Moutier ; Payan ; Tallevast ; Tavigny ; l'abbé Yvonnet.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président Bertot fait passer devant ses collègues les objets offerts à la Société. Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance : 1° M. Gauthier, éditeur à Paris, demande à faire partie de la Société ; 2° M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce la date du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne dans le cas ou nous y déléguerions quelques-uns d'entre nous ; 3° le Vice-Président, M. Pillet, empèché d'assister aux débuts de la séance, demande qu'on observe l'ordre du jour.

Les lectures à l'ordre du jour : *Une légende de Noël*, par M. le chanoine Didiot ; une *Etude sur Pulcinello*, par M. Le Lièvre, doivent précéder la discussion des futurs Statuts de la Société. Monsieur le Président donne la parole au Secrétaire pour procéder à ces lectures. M. Rollet, ancien

conservateur des eaux et forêts à Bayeux, maintenant à Digne, fait déposer sur le bureau après ces lectures, un mémoire qui a pour titre : *Notice forestière sur le département du Calvados*. Il fait don de ce travail, qui a obtenu une Médaille d'Or du Ministre de l'Agriculture, à notre Société. Le Président, avec l'assentiment de l'assemblée, prie le Secrétaire de notifier à M. Rollet, la gratitude de la Société qui l'admet comme Membre honoraire.

L'assemblée procède à l'examen des statuts projetés pour répondre aux destinées nouvelles de la Société. M. Mabire, s'appuyant sur les précédents et les usages traditionnels des Sociétés littéraires semblables à la nôtre, demande qu'une commission prépare les nouveaux statuts, soit d'après le texte imprimé joint aux lettres de convocation, soit d'après un contre-projet dont il est l'auteur et qu'il dépose sur le bureau. La motion de M. Mabire mise aux voix est adoptée et une commission est constituée pour étudier les deux textes en présence et en faire rapport. MM. Tavigny, de Manneville, père, et Charles Garnier, sont élus commissaires à la majorité des suffrages.

Après échange d'observations sur la liquidation de l'ancienne *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres*, qui ne saurait être indéfiniment remise, et sur les dispositions transitoires de réception des membres de la dite Société dans nos rangs, il est décidé que le délai de 3 mois commencera au 17 janvier dernier, date officielle de la formation des deux Sociétés distinctes. La commission d'étude des statuts fixe sa séance au jeudi.

Séance du Jeudi 5 Mars 1891

(SOMMAIRE)

La *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* s'est réunie le Jeudi 5 Mars, à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances, pour terminer par le vote de ses statuts, son organisation définitive.

Etaient présents : MM. Bazire ; Bertot ; de Courson, Georges; l'abbé Fierville ; Garnier, Charles ; Guillot, Emile ; l'abbé Le Lièvre ; Mabire, Maurice ; Maynier ; de Manneville, père ;

de Manneville, fils; Moutier; Payan; Pillet; Tallevast; Thieulin; Tavigny; Villers. Ont pris place au bureau : MM. Bertot, président : Pillet, vice-président; Le Lièvre, secrétaire.

M. le président place sur le bureau de nouveaux présents faits à la Société par les héritiers Huguenet.

M. Villers propose ensuite de provoquer dès maintenant, pour les fêtes prochaines, les artistes et industriels de Bayeux à organiser une exposition des Beaux-Arts.

L'assemblée, vu l'importance de l'ordre du jour et la maturité qu'exigent les projets de l'honorable M. Villers, remet jusqu'à l'organisation définitive de la Société et son autorisation officielle, l'examen de la proposition de M. Villers.

L'organisation de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* que le vote des statuts va compléter, s'est accentuée depuis la dernière séance par la fixation définitive de son avoir social. M. le vice-président Pillet donne lecture du procès-verbal du partage de l'avoir-social. Il résulte de ce document, qu'à partir du 3 mars, notre Société a comme avoir social à sa disposition la somme de 590 fr. 24 c.; les livres, papiers et manuscrits, ainsi que les collections de l'ancienne société, moins cinq médailles provenant de divers concours agricoles qui sont attribués à la *Société d'Agriculture*, font retour à la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

M. Le Lièvre, secrétaire, donne lecture de son Rapport sur les travaux de la Commission des Statuts et sur la rédaction desdits Statuts. Chaque article est soumis à l'approbation de l'Assemblée qui vote sur chacun d'eux. Le texte de la Commission est généralement approuvé : une courte discussion y a produit les modifications suivantes : L'article sixième avait originairement ses deux premiers paragraphes ainsi conçus :

« Les Membres titulaires acquittent chaque année une coti-
« sation de cinq francs.

« Les Membres titulaires peuvent amortir leurs cotisations
« en versant une fois pour toutes la somme de soixante francs.»

L'Assemblée s'est divisée sur l'utilité et la quotité de cet amortissement; après avis du trésorier et échange d'observations diverses, ce second paragraphe a été définitivement rejeté.

Sur l'observation d'un membre, le caractère de l'honorariat

a été nettement déterminé. Le travail du rapporteur a précisé de même les attributions du Comité d'impression visé par l'article neuvième. Un vote au scrutin secret a consacré par neuf suffrages contre cinq, un bulletin blanc et deux abstentions, la création de ce Comité. Ce vote avait été précédé de la proposition suivante de M. Mabire :

« Les sociétaires élisent, pour régir la Société, un Conseil « d'administration composé d'un président, d'un vice-« président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, d'un archi-« viste et d'un trésorier, constituant le Bureau et de quatre « Membres assistants avec voix délibérative.

« Le Conseil d'administration est élu pour trois ans. Les « Membres qui le composent sont indéfiniment rééligibles. « L'élection a lieu au scrutin secret.... Le Conseil gère les « intérêts de la Société. Sur le rapport du secrétaire, il déter-« mine les travaux à imprimer dans les volumes. Il se réunit « au moins une fois chaque année dans le mois de décembre. « Le Président pourra le convoquer chaque fois qu'il le jugera « nécessaire. Il devra le réunir quand il en aura reçu la « demande de trois au moins des Membres qui le composent. »

L'Assemblée s'était arrêtée un instant à cette proposition, mais le vote a décidé la création du Comité d'impression.

Le Bureau, devant être constitué d'après les Statuts approuvés, a été complété par la nomination définitive d'un archiviste, M. Maynier, et d'un trésorier, M. Thieulin.

Les votes pour le Comité d'impression ont donné les résultats suivants : Tavigny, 14 voix, Delmas, 13 voix, de Manneville, père, et Garnier, Charles, chacun 12 voix.

La séance a été levée à dix heures et demie.

Seance du Jeudi 18 Juin 1891

(SOMMAIRE)

Le jeudi dix-huit juin, à huit heures précises du soir, la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* a tenu sa séance réglementaire à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Bertot.

Sont présents à la séance : MM. Bertot, Pillet, Lelièvre, Mabire, membres du Bureau ; Auvray, Bazire, Dedouit,

Delmas, docteur Guernier, Le Sieur, Londet, Maynier, de Manneville, Tavigny, Thieulin, Valette, Yvonnet.

Après lecture et approbation du procès-verbal, M. le Président annonce la mort de deux sociétaires: MM. Beaufils et Luthereau. Il communique ensuite la liste des adhérents venus de la *Société d'Agriculture*, et propose l'admission de MM. le chanoine Niquet et le professeur Londet.

Le Secrétaire lit ensuite: l'*Historique de la constitution de la Société* qui doit accompagner l'impression des Statuts et la Liste des Membres. M. Dedouit donne connaissance d'un intéressant mémoire sur l'*Evacuation des malades du camp de Vaussieux dans les Hospices de Bayeux*. Un extrait du mémoire de M. Rollet, membre honoraire, sur les *Forêts du Calvados*, termine les lectures.

M. l'abbé Yvonnet présente à l'Assemblée une image sculptée du Dieu Boudha; il en rappelle l'origine et la venue à Bayeux; des médailles et autres dons offerts à la Société sont mis sous les yeux de l'Assemblée. Les brochures envoyées par le ministère de l'instruction publique sont déposées sur le bureau.

La séance est levée à neuf heures.

Séance du Jeudi 19 Novembre 1891

(SOMMAIRE)

Assistaient à la séance du jeudi dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt onze, sous la présidence de M. Bertot, les membres de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* dont les noms suivent: MM. Delmas; Garnier Charles; Bazire; de Courson, Georges; de Manneville; de Manneville, Maurice; de Vaulogé; Maynier; Pillet; Le Lièvre; Mabire; Tallevast; Villers et Yvonnet.

Après lecture et approbation du procès-verbal, M. le président Bertot, dans son mémoire sur les *Ennemis du Pommier,* signale l'anthonome, le puceron lanigère, la chenille du bombyx neustria et celle de la phalène hiemale. Il décrit leur développement, leurs ravages et les moyens de les éloigner ou de les détruire.

M. Londet, professeur, entretient l'assemblée des progrès

récents de l'électricité et des moyens de l'utiliser pour l'industrie.

M. Villers donne la première partie d'un travail sur des coins de bronze et autres antiquités découvertes dans l'arrondissement de Bayeux.

Séance du Jeudi 17 Décembre 1891

(SOMMAIRE)

La séance du jeudi dix-sept décembre, étant la dernière de l'année, a été, aux termes du règlement, consacrée en partie à l'apurement des comptes de M. le Trésorier.

Après l'admission de M. Lefrançois, Sosthène, présenté par MM. Bertot et Pillet, et de M. Nicolaï, professeur d'anglais, ayant pour parrains MM. Maynier et Pillet, M. le Président a remis à ses collègues les comptes-rendus de la *Société des Etudes historiques* offerts par M. Desclosières.

M. Garnier, indisposé, n'a pu lire son travail sur *Mgr Eon de Cely*.

Dans son étude sur *Odon de Conteville* et la *Bataille d'Hastings*, M. Le Liévre a retracé, d'après les auteurs contemporains, le caractère d'Odon de Conteville ; à l'aide d'Orderic Vital, de Guillaume de Jumièges, de Wace et de Benoît de Sainte-More, et s'appuyant aussi sur la Tapisserie de la Reine-Mathilde, il a fixé à Bayeux le lieu du serment d'Harold, dont la violation servit de prétexte à la descente de Guillaume en Angleterre. En second lieu, la topographie de la Cathédrale, le témoignage de ses historiens, rapprochés des usages alors en vigueur, ont prouvé que les reliques qui servirent à la prestation du serment, appartenaient à notre grande église.

M. Villers continue son compte-rendu des découvertes de Longueville. Les objets tirés de la cachette d'un fondeur indigène et présentés par notre collègue, tels que bracelets, ardillons de ceinture, poignées et lames d'épée, fers de lance,hache d'armes, crêtes et ornements de casques, permettent de reconstituer l'armement du guerrier gaulois, avant que l'invasion romaine n'eût modifié les usages militaires de nos ancêtres.

La séance a été levée à 4 heures 1/2.

COMPTE-RENDU

DES LECTURES QUI ONT ÉTÉ FAITES AUX SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX PENDANT L'ANNÉE 1891

La première lecture faite en séance le 20 février avait pour titre la *Légende de Noël.* Cette légende a pour auteur M. le chanoine Jules Didiot, neveu de l'ancien évêque de Bayeux et l'un des professeurs les plus marquants des Universités catholiques de Lille.

Dans ce travail publié par *l'Almanach catholique de France de l'année 1891,* le docte abbé a condensé habilement les traditions populaires dans nos contrées sur le puits de la chapelle Saint-Pierre dans notre Cathédrale. Décrivant finement la personnalité originale de l'ancien bedeau du Chapitre, Yvory, conteur spirituel et sculpteur délicat, cicerone intéressant de notre vieille basilique, l'abbé Didiot nous le montre narrant, dans la tour du Nord, près de la chambre qui garde dans un coffret arabe en ivoire la chasuble de saint Regnobert, comment la chute de l'enfant de chœur Robert, fils de la dentellière Mathilde, dans ledit puits, devint l'occasion vers la Noël 1260, de la fête des Innocents. L'émotion du grand chantre, cause involontaire de l'accident, parce qu'il n'avait pas pris son aumusse pour la messe de minuit, la douleur de Mathilde qui n'avait que cet unique enfant, les espérances du Seigneur Evèque et du théologal, qui sentaient, malgré toutes les apparences, le jeune Robert protégé par la sainte Hostie qu'il venait de recevoir, par son cierge bénit et par l'acte d'obéissance, cause de sa chute dans le puits, les tentatives du sacristain Yvory, ancêtre du conteur, pour arracher l'enfant à l'abime, tout cela mis sur les lèvres de notre vieux bedeau et traduit par la plume chaude et colorée du parent de notre évêque, a rendu très intéressant le héros de la légende.

Ce qui a donné à ce récit la précision d'un fait historique, accompli pour ainsi dire sous nos yeux, c'est la connaissance profonde qu'a montrée l'auteur du mobilier artistique de la

Cathédrale, de son caractère architectural, du sous-sol qui la porte et de la géographie de notre Bessin, quand il a supposé l'enfant suivant une source souterraine pour aborder enfin au hâvre de Port où la population le reçoit en triomphe et le ramène processionnellement à la ville épiscopale.

Dans sa guette de la tour du Nord, le veilleur a averti le Chapître du retour de Robert, et tous ceux qu'avait constristés sa disparition, le reçoivent avec joie : la foule qui se presse autour du gentil revenant, sa mère Mathilde, l'évêque qui l'a fait monter au jubé pour narrer son voyage souterrain, tous sont ébahis de son récit. Le grand chantre paiera les dépenses scolaires à Robert que sa conservation miraculeuse affermit dans sa résolution d'être homme d'Eglise, et puisqu'il est rendu à tous le jour des Innocents, l'évêque veut qu'il ait tous les honneurs de la fête. Il le fait siéger en sa chaire épiscopale, les autres enfants de chœur lui font cortège ; il devint le premier petit Evêque qu'on a vu officier à Bayeux ce jour-là.

Yvory conclut en montrant l'enfant de chœur, Robert, chanoine à la fin de ses jours, il souhaite le même honneur à l'abbé Didiot qu'il faut quitter : la sonnerie des Vèpres avertit notre Yvory de cesser d'être cicerone pour redevenir le bedeau de MM. du Chapître et porte-clefs comme saint Pierre.

La seconde lecture est une étude inédite de M. Le Lièvre, sur *Pulcinello.*

Le mot de *Pulcinello* ou *Puccinello* signifie, mais avec une nuance narquoise comme celle de presque tous ces doubles diminutifs qui rendent si gracieuse la langue du Dante, *petit poulet, petit poussin,* et comme bec et ongles sont les premières armes du petit poussin, le nom de *Pulcinello* convient bien à ce personnage légendaire et satyrique qui, ayant de l'esprit comme un bossu, fait sentir dans ses boutades qu'il a bec et ongles, selon l'expression proverbiable.

Pulcinello ou ses sosies ont égayé plus d'une fois nos ancètres dans la salle du Jeu de Paume de l'antique châtel de Bayeux, mais si les Italiens ont de préférence gratifié de ce nom le personnage de leur théâtre, qui, de tout temps, réunit la joyeuseté, la verve badine et moqueuse, leur *Pulcinello* n'est après tout qu'un faux grand homme. Le type archéologique et historique semble être le maccus des osques et des volsques.

La venue de ces peuples qui ruina dans Coriolan le respect de tout ce que les Romains vénéraient le plus, hormis l'amour filial, était bien capable de rendre ce personnage populaire.

Le *Pulcinello* du moyen-âge semble ensuite au Secrétaire avoir été le bateleur sicilien *Paulo Cinello* et le défenseur des confrères de ce célèbre mime, le bossu Puccio d'Aniello devient après lui le type des Polichinelles. En Angleterre, il devient Pol-Nick ou Old-Nick : il n'est plus qu'un polisson fieffé sans foi ni loi : plus tard, dans un procès de sorcellerie, de 1593, il est un démon battant et battu, rossant et rossé, insupportable à ceux qui l'aiment et encore plus à ceux qu'il attaque. L'habit traditionnel de Polichinelle semble être une raillerie de la vantardise des grands seigneurs espagnols qui, sous Charles-Quint, n'avaient plus d'action par eux-mêmes. L'habit d'Arlequin, compère de Polichinelle, doit sa variété à la charité de pauvres enfants de tailleurs bergamesques qui couvrirent la nudité d'Arlequin des loques de la boutique paternelle.

Sous ce titre : *Souvenir inédit du Camp de Vaussieux*, M. Dedouit, ancien secrétaire des Hospices, nous a donné la primeur de quelques pages de ses études sur les Hospices de la ville de Bayeux.

Il montre d'abord l'organisation défectueuse des ambulances militaires à l'époque du camp de Vaussieux et tous les embarras que la concentration inattendue de 35,000 hommes de troupes amène dans les villages d'Esquay et de Vaussieux. L'état sanitaire de telles masses ne tarda pas à inquiéter, et les hôpitaux de Bayeux durent recevoir les malades : l'Hôpital Général et la vieille église de la Madeleine furent encombrés de vénériens, le bon ordre intérieur des hospices aussi troublé que leurs finances, et la santé et la morale publiques gravement compromises. Les démarches des échevins et des administrateurs pour remédier à cet état de choses terminent la communication de M. Dedouit.

L'*Extrait de la Notice Forestière du Calvados*, par M. Rollet, membre correspondant, fait suite à l'étude de M. Dedouit. Nous apprenons, par cet extrait, lu par le Secrétaire, que notre département renferme 38,075 hectares de bois que surveillaient autrefois les maîtres enquêteurs et reformateurs, les verdiers, les passageurs, les regardeurs, les parquiers et les sergents, afin d'assurer la conservation et le croissement des essences

et l'équitable usage des droits de l'Etat, des seigneurs et des particuliers en matière forestière.

Ces deux lectures, avec celle de l'*Historique de la Société*, imprimé en tête du présent volume, ont occupé la séance du dix-huit juin.

M. Bertot, président de la Société, a commencé la séance du dix-neuf novembre, par la lecture de son travail sur *les Ennemis du Pommier*, dont voici l'analyse :

Trois parties du pommier manifestent surtout la présence de parasites nuisibles à sa conservation, à son développement et à sa fécondité : l'anthonome, de la famille des charançons, s'attaque à la fleur et la stérilise ; il lui donne l'apparence du clou de girofle. Le puceron, lanigère, en entroduisant sous l'écorce un liquide spécial, amasse la sève en certaines parties du tronc et des branches, et détermine, par cet afflux, des nodosités et des chancres, qui, en se durcissant, multiplient le bois mort et arrêtent le développement normal de l'arbre. La livrée ou bombyx neustria s'attaque aux feuilles, les enroule dans les toiles qu'elle a tissées : la végétation des feuilles devient inutile ou incomplète. A côté des ennemis du pommier, M. Bertot indique les moyens de les diminuer ou de les détruire.

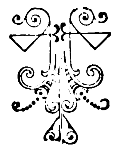
M. Villers expose ensuite une découverte récente de coins de bronze et d'autres objets antiques faite dans l'arrondissement de Bayeux. Il essaie de démontrer l'origine et l'usage desdits coins, questions fort controversées dans lesquelles notre docte collègue ne se prononce pas.

Les Progrès récents de l'Electricité, tel a été le titre de la troisième lecture.

M. le professeur Londet nous a exposé d'abord la prudence qui doit régner en fait d'affirmations scientifiques : des faits nombreux, constants, sagacement observés, peuvent seuls amener à la connaissance des lois générales qui régissent les sciences expérimentales.

On peut ensuite, tant ces lois sont bien coordonnées, les reconnaître et les appliquer dans des cas particuliers. Une telle méthode a permis de constater les rapports existants entre l'astronomie, le magnétisme, l'électricité et la dynamique ; on a pu d'abord simplifié la terminologie scientifique

et reconnaitre comme fondé, cet axiome que Lavoisier appliquait seulement à la chimie: « Rien ne se perd dans la nature.» Cet axiome est devenu la loi des applications pratiques de la science moderne, chaleur, force et électricité se soutiennent, transforment et transportent mutuellement, de là l'application de la chaleur et de l'électricité à la fonte des métaux et celle des forces hydrauliques à l'emmagasinement et à la transmission de l'électricité pour l'éclairage électrique. Un éloge de l'électricien Gaugain, notre compatriote , rattache cette étude à notre pays.



NOTE
SUR LES PAPIERS ET DOCUMENTS
PROVENANT DU MARÉCHAL DE BEZONS
ET RELATIFS A LA DÉFENSE DE L'ALSACE DE 1710 A 1714 (*)

Le château de Maisons, près Bayeux, a possédé, pendant 145 ans, de 1733 à 1878, une volumineuse collection de pièces et documents d'un intérêt de premier ordre, permettant de se rendre compte des moyens de défense mis en action, de 1710 à 1714, pour conserver l'Alsace à la France.

Nous ne croyons pas nous tromper en exprimant le sentiment que ces documents étaient peu connus, même de ceux de nos collègues instruits des ressources historiques offertes dans notre arrondissement aux recherches de nos érudits.

Cette collection, comprenant *neuf cent quatre-vingt-onze pièces* manuscrites, est aujourd'hui transportée à Poitiers, résidence de l'arrière-petit-fils du maréchal de Besons, M. Constantin de Nettancourt, possesseur de ces archives.

Quel est l'avenir réservé à ces correspondances, à ces ordres, à ces rapports qui portent la signature du roi Louis XIV, des maréchaux Villars, d'Harcourt et d'hommes notables dans la haute administration des finances et de la guerre au commencement du dix-huitième siècle ?

Ces papiers passeront-ils dans la vaste et riche collection des manuscrits de la Bibliothèque Nationale ou dans la non moins précieuse réserve des archives du Ministère de la Guerre ? L'imprévu et le

(*) Cette note, rédigée déjà depuis plusieurs années, était restée dans le portefeuille de rédaction de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*. En reprenant le cours de ses publications, la Société en a décidé l'insertion, dans la pensée qu'elle serait lue avec intérêt.

hasard des partages de succession les menacent-ils d'être divisés ou répartis entre différentes personnes qui, à la longue, perdant le souvenir de l'intérêt qu'ils offrent et du lien commun qui le rattache, en disposeront comme de manuscrits sans grande valeur? Le chapitre complet d'histoire que ces documents retracent aujourd'hui, se dispersera-t-il en feuillets éparpillés dans des mains qui les diviseraient sans en connaître l'importance?

On doit souhaiter qu'il n'en soit pas ainsi et qu'une première intention manifestée par le Comité des archives du Ministère de la Guerre se réalise. Quoi qu'il en soit, Messieurs et chers Collègues, nous avons pensé que vous apprendriez avec intérêt qu'elle était la nature des renseignements historiques contenus dans ces manuscrits qui ont été pendant si longtemps possédés et conservés dans notre voisinage.

L'Alsace, acquise à la France par le traité de Westphalie, 1648; Allemande de mœurs et de langage, constamment occupée et traversée par les armées de Louis XIV, resta pendant soixante ans une conquête des plus incertaines. Les défaites des armées du Roi subies à Hochstedt, 1704, à Ramillies, 1706, à Malplaquet, 1709, avaient eu pour conséquences de compromettre les frontières du Nord et de faire perdre à la France : Lille, Douai, Béthune, le Quesnoy, etc. Le cercle d'investissement, solidement fixé au profit de l'ennemi du côté des Flandres, tendait à se développer à l'est et à s'infléchir par l'Alsace, vers la Franche-Comté et la Bourgogne; tactique de guerre que plus d'un esprit savant et rêveur médite encore de nos jours dans le grand état-major allemand instruit à la puissante école du maréchal de Moltke.

Après les trois défaites que nous venons de rappeler, la conservation de l'Alsace était donc pour la France d'une importance décisive. Nos places du

Nord perdues ou compromises, la ligne des Vosges, puis Besançon et Dijon se trouvaient en péril.

Louis XIV, que les derniers revers avaient affaibli, mais non abattu, puisa dans ses malheurs même une hauteur de résolution qui rétablit les affaires de la France. Ecartant les influences de Cour, qui avaient été funestes, il revint à cette juste appréciation des hommes, une des causes premières de la grandeur de son règne, qui lui avait acquis le dévouement et les services des Colbert et des Vauban. Le Roi reprenant, disons-nous, les inspirations des premières années de son gouvernement, prépara la défense de l'Alsace, en organisant trois grands commandements confiés à Villars, à d'Harcourt et à Besons.

Ces trois généraux commencèrent leurs opérations combinées, en 1710, et nous les retrouvons reproduites, pour ainsi dire, jour par jour, dans la collection, objet de cette notice.

On voit, dans les 991 pièces dont nous vous avons déjà signalé le nombre, avec quelle précaution minutieuse ces généraux faisaient étudier le terrain sur lequel leurs troupes devaient camper et se battre, comment les approvisionnements en vivres, munitions, effets de campement et d'habillement étaient réunis à l'avance sur les points assignés aux détachements.

Nous y trouvons encore le détail des précautions prises pour défendre les passages des fleuves et rivières, les défilés des montagnes et des bois; nous y lisons les ordres de marches et contre-marches; le récit des tentatives faites pour surprendre les projets de l'ennemi, pour connaître l'état de ses troupes et les rapports d'espions. On y voit, enfin, relevés exactement, les plans des fortifications et des places sur lesquelles l'armée française devait s'appuyer.

Dans le portefeuille contenant les pièces relatives aux opérations de l'année 1711, nous trouvons l'ordre

de bataille de la cavalerie de l'armée du Rhin, aux premiers jours du mois de juin; l'ordre de bataille de l'armée des alliés; l'ordre de bataille de l'infanterie française; l'ordre de marche de l'armée du maréchal d'Harcourt appuyant celle de Besons dans la journée du 3 août 1711. — Nous y voyons aussi le plan du fameux camp retranché établi depuis Haguenau jusqu'à Bischwiller passant par Mariendal et exécuté vers octobre 1711. De ce camp, l'armée surveillait Rastadt et les lignes de Wissembourg.

Ces énergiques et prudentes dispositions continuées en 1712, immobilisèrent les forces ennemies et dégagèrent l'armée du Nord. Villars, vainqueur du prince Eugène à Denain, vint rejoindre Besons en Alsace, et trouvant là une base solide d'opérations préparées depuis deux années, il combina avec son compagnon d'armes, une nouvelle attaque de l'armée allemande. Villars, par une marche habile, conduisit ses troupes sous les murs de Spire, tandis que Besons assiégeait et reprenait Landau, 22 août 1713. Ce succès, à peine obtenu, Villars appuyait rapidement vers le sud et s'emparait de Fribourg pendant que Besons, observant et couvrant les lisières de la Forêt-Noire, empêchait le prince Eugène de déborder sur la rive droite du Rhin.

Ces succès militaires, récompense d'efforts bien préparés et bien conduits, furent consacrés politiquement par les conférences de Rastadt, janvier 1714, qui aboutirent au traité de Bade et à la paix. — La ville de Landau et toute la rive gauche du Rhin restèrent à la France, garantissant ainsi la possession de l'Alsace.

Tel est l'ensemble des évènements dont le détail se trouve analysé par les papiers, rapports et correspondances dont nous désirions vous signaler l'existence et qui auraient pu figurer honorablement dans un inventaire des manuscrits précieux conservés

dans notre arrondissement avant 1878. Ils avaient été apportés au château de Maisons, à la mort du maréchal, 1733, par son fils, Louis-Gabriel-Alexandre de Besons, maréchal de camp, gouverneur de la ville de Cambrai. Leur origine est positive ; leur transmission par succession aux mains du possesseur actuel n'est pas moins certaine. Ils offrent donc la garantie essentielle exigée des témoignages historiques : l'*authenticité*. Aussi, pensons-nous ne nous être pas trompé en espérant que la lecture de cette notice vous paraîtrait intéressante.

Indiquons les principales lettres de Louis XIV attestant qu'il conservait la direction générale des opérations de la guerre.

1710. 18 avril, ordre à M. de Besons d'aller commander l'armée en Alsace.

30 avril, routes que suivront les troupes de M. de Besons.

30 octobre, instructions à suivre pour l'installation des quartiers d'hiver de l'armée du Rhin.

1711. 26 avril, contrôle général des troupes qui devront composer l'armée du Rhin.

2 juin, 21 juin, 4 octobre, ordres pour les maréchaux de camp.

1712. 30 avril, 12 et 15 mai, 12 septembre, 8 octobre, Lettres du roi donnant des ordres et annonçant les succès de l'armée du Nord, la prise de Douai, la victoire de Denain, le traité avec la reine d'Angleterre, la reprise du Quesnoy.

1713. 8 mai et 31 mai, 2 juin, 21 novembre, Ordres de concentration sur le Rhin des armées de Flandres et du Dauphiné, nouveau contrôle des troupes pour l'année 1713. Dispositions pour la défense de la Moselle et de la généralité de Metz,

Les lettres de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, et de Desmaretz, contrôleur des finances, ne sont pas moins intéressantes au point de vue de l'historique de l'administration de la guerre à cette époque.

Les deux mémoires relatifs aux sièges de Landau et de Fribourg entrent dans des détails très circonstanciés et indiquent le nombre et le nom des soldats blessés évacués sur les hôpitaux de Wissembourg. Nous y trouvons aussi le nom des officiers tués ou blessés, et ils furent nombreux, à l'attaque du chemin couvert de Fribourg.

Lorsqu'on assiste de nos jours aux généreux efforts que la France a réalisés, pour refermer sa frontière de l'Est, si imprudemment laissée ouverte, en 1870, à la veille d'une guerre offensive; lorsqu'on a visité le nouveau camp retranché de Verdun, les redoutes de la ligne de la Meuse, par Saint-Mihiel et Toul, les places de Langres et de Besançon avec les forts détachés qui les relient, on retrouve avec un sentiment d'espérance cette sage et prudente tradition militaire, si éminemment pratiquée par le grand ingénieur Vauban et reprise en Alsace, de 1710 à 1714; tradition qui enseigne à se rendre, tout d'abord et autant que possible, « *invulnérable chez soi* », en attendant, sans les provoquer, les évènements que la Providence réserve à nos destinées.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.



DEUX CINQUANTAINES A BAYEUX

AU XVIII[e] SIÈCLE

PAR M. G. VILLERS

Cinquante ans : c'est une grande période de temps dans la vie humaine. C'est le double de ce nombre d'années que l'historien romain, Tacite, appelait : *Magni ævi grande spatium !* aussi cinquante ans pèsent-ils lourdement dans la balance de l'existence ; et un petit nombre de mortels, seulement, peuvent inscrire dans la durée de leur carrière, ce laps considérable de temps.

C'est cette rareté qui fait que quelquefois on fête, ceux auxquels la Providence a accordé la faveur d'avoir pu vivre durant un demi-siècle dans l'exercice ou la jouissance non interrompue de la fonction ou de la position sociale qui fut leur apanage, notamment le mariage et le sacerdoce.

Depuis plusieurs années, la presse, ce grand organe de la publicité, a enregistré les solennités ayant pour but, comme au temps des mœurs patriarchales, de fêter la cinquantaine d'époux que la mort a respectés, ou de prêtres qu'elle n'a point séparés de leur troupeau. En 1884, notre arrondissement a été le théâtre de deux de ces cérémonies touchantes.

A Livry, un vieux soldat, alsacien d'origine, que les vicissitudes de sa vie agitée ont fixé dans notre pays, entouré de ses enfants et petits-enfants, célébrait au pied des autels ses noces d'or avec une épouse vertueuse, dont le temps a blanchi la tête. A peu près à la même époque, un enfant de notre ville, le respectable abbé Charlotte, aujourd'hui chanoine prébendé de notre Cathédrale, célébrait à Saint-Exupère, sur

la tombe de l'apôtre du Bessin, le saint Sacrifice, qu'il y a cinquante ans il avait offert pour la première fois à l'autel de l'église à l'ombre de laquelle s'était écoulée son enfance. Les solennités de ce genre, trop rares, hélas! ont un caractère touchant qui doit attirer l'attention sur elles. C'est donc une œuvre pie que de les constater, de même que c'est un travail intéressant de rechercher celles qui ont eu lieu au temps de nos pères.

Nous évoquerons, pour ce motif, le souvenir de deux de ces fêtes de famille, totalement oubliées de nos jours.

I

L'évêque François de Nesmond avait été appelé au siège épiscopal de Bayeux en 1659; et, lorsqu'arriva l'année 1712, il comptait cinquante-trois années d'épiscopat. Cette prélature, de si longue durée, n'avait été qu'une longue suite d'actes méritoires et qu'une pratique non interrompue de vertus. Ministre du Seigneur, il avait organisé et assuré, par la fondation des Séminaires, le recrutement régulier et l'instruction du clergé ; citoyen français, au jour des revers de la France, il avait vendu son argenterie, et avec le prix, il avait levé un régiment qu'il avait offert à Louis XIV, le lendemain de la défaite de Malplaquet; habitant de Bayeux, il avait bâti l'Hôpital-Général, soulagé constamment les pauvres, et dans le cours de son long ministère sacerdotal, avait été un modèle vivant de charité. François de Nesmond pliait sous le poids des années; avant qu'il s'acheminât vers la tombe, la ville de Bayeux toute entière tint à lui donner un éclatant témoignage de sa respectueuse estime et de sa légitime reconnaissance. Les manifestations de ce genre sont douces au cœur des vieillards.

Le 17 mai 1712, on mit en branle, le soir, dans la ville

épiscopale, les cloches de toutes les églises, et le lendemain matin, à neuf heures, le nombreux clergé de la Cathédrale, revêtu de chapes, se rendit à l'Evêché, où la procession prit dans ses rangs le digne évêque, habillé de son rochet. Dans la vaste chapelle du palais épiscopal, on chanta le *Veni Creator*, et l'on célébra solennellement la messe. L'après-midi on dit les vêpres et, pendant complies, on sonna la *Trémonde* pour assembler tout le clergé séculier et régulier ainsi que les élèves du Séminaire. Une longue procession se forma alors et se rendit à Saint-Exupère, faisant entendre des chants religieux.

Cédant à l'émotion et à bout de forces, le vieil évêque ne put aller jusqu'au sanctuaire, établi sur l'emplacement du Mont Phaunus. Il entra dans l'église des Capucins pour attendre le retour du cortège. La milice bourgeoise, drapeau en tête, l'y attendait, rangée sur deux haies pour l'escorter.

Le cortège ramenant le saint prélat revint à la Cathédrale. Sous le portail de la basilique, M. Suhard, chancelier de l'Église, adressa au prélat un discours comme au jour de sa première entrée, puis le premier pasteur du diocèse, toujours escorté par la milice bourgeoise, fut admis à entrer dans l'édifice sacré.

Immédiatement après la cérémonie, les bourgeois, tambours et fifres en tête, reconduisirent à son palais celui qui le lendemain de la perte d'une bataille, n'avait pas désespéré du salut de la France et le saluèrent en défilant devant lui. Le personnel des diverses juridictions et de l'Hôtel-de-Ville imitèrent cet exemple et se rendirent en corps près de celui que le grand roi avait appelé son *ami*, pour le féliciter de sa longue carrière et lui souhaiter encore de nombreux jours.

Malheureusement Dieu n'exauça pas leurs vœux ; et le 16 juin 1715, François de Nesmond, âgé de 85 ans 9 mois 6 jours, quitta ce monde, laissant après lui une réputation méritée de bienfaisance et de sainteté.

II

La première partie du XVIIIe siècle avait été témoin d'une *cinquantaine* fêtée, à Bayeux, dans la grande famille sacerdotale; la deuxième partie vit aussi une fête de ce genre, dont nos grands parents furent les acteurs.

La paroisse St-Patrice avait, en 1788, pour curé, l'abbé Gabriel Hébert, qui, depuis cinquante ans, présidait à l'administration religieuse de ses ouailles avec une piété et une affection qui lui avaient concilié leurs sympathies. Ses longs services et ses vertus leur inspirèrent le projet de fêter solennellement le cinquantième anniversaire de son sacerdoce. Nous empruntons à une relation manuscrite du temps le compte-rendu de cette fête :

« Le premier jour de l'année 1788, l'abbé Hébert « célébra la grande messe, en grande cérémonie, « conduit à l'église par les notables habitants de la « paroisse, qui étaient M. de la Rivière, M. Larcher « de la Londe, maire de Bayeux, M. de Marigny, M. de « Grandval, lieutenant du baillage, et plusieurs autres « gentils-hommes. — La Musique du régiment de « Lorraine, alors en garnison à Bayeux, se rendit à « l'église où elle joua pendant l'office. Deux compagnies « de la garde bourgeoise avaient pris les armes et « formaient escorte avec le drapeau de la ville. »

« L'abbé Hébert fut harangué par M. Philippe de la « Brecque, alors vicaire, qui fit un très bel éloge de « la vie dudit cher curé, ce qui lui fit verser des larmes « et toucha tous les auditeurs.

« Il y avait deux couleuvrines dans la tour de ladite « paroisse, qui tiraient par les deux lucarnes.

« Les garçons de ladite paroisse firent présent au « curé d'un beau bouquet, au moment où on allait le « chercher pour le conduire à la messe.

« Le soir, on fit un très beau feu de joie auquel se

« rendit processionnellement le curé avec son cortège,
« accompagnés de la noblesse de la paroisse, qui
« mirent le feu avec des flambeaux.

« On tira sur les six heures et demie un feu d'artifice,
« qui charma tous les spectateurs. Il y avait plus de
« dix mille personnes sur la place du Marché. »

Cette fête de famille, dont un témoin oculaire a consigné le récit, eut lieu deux ans avant la mort de l'abbé Hébert, qui descendit dans la tombe en 1790, à l'âge de 78 ans.

La poésie locale tint à payer aussi son tribut à cette manifestation de la gratitude populaire ; et son interprète accrédité fut un des collaborateurs habituels de l'*Almanach des Muses*, M. de Conjon, de Bayeux, qui était un des fondateurs et un des membres les plus actifs et les plus distingués de la société littéraire, notre sœur aînée, créée dans notre ville en 1788.

Beaumarchais, dans une œuvre célèbre, avait dit qu'en France tout finit par des chansons. Ce fut donc par une chanson que le poëte bayeusain exprima, en vers, les sentiments de reconnaissance des paroissiens de Saint-Patrice ; et ce furent les élèves de l'abbé Héroult, directeur d'un pensionnat situé dans la rue du Goulet, qui chantèrent, sur l'air du *Nid de Fauvettes*, le compliment dû au talent poétique de M. de Conjon.

Cette œuvre légère nous a paru assez agréablement tournée pour mériter une audition de votre part.

O toi! qu'on révère et qu'on aime,
Chacun s'empresse à te fêter ;
Partage l'allégresse extrême,
Qu'en nos fronts tu vois éclater.
Ces feux, cette réjouissance,
Charment les regards satisfaits ;
Mais un jour de reconnaissance,
Vaut-il cinquante ans de bienfaits ?

Pasteur actif et plein de zèle,
Ton âme est toute à ton troupeau.
Ton troupeau, soumis et fidèle,
Ne s'éclaire qu'à ton flambeau.
Ta voix ne condamna personne ;
Contre aucun tu n'es prévenu ;
Tu sais que notre Dieu pardonne ;
Et la clémence est ta vertu.

Doué d'un cœur tendre et sensible,
Tu viens partager nos douleurs;
Aux infortunés, accessible,
Tu te plais à sécher leurs pleurs.
Nous osons, nous venons ensemble
Te faire l'aveu solennel
Que tout Pasteur qui te ressemble
Est un bienfait de l'Eternel.

Mortel chéri! Par ton exemple
Le riche devient généreux;
Plein de tes vertus qu'il contemple,
Il est bon, il est vertueux;
Et celui qu'un destin contraire
Fait languir dans la pauvreté,
Chez toi trouve l'âme d'un Père,
Et doit sa vie à ta bonté.

O Dieu! Maître des destinées,
Remplis les vœux de notre cœur :
Oui ; retranche de nos années,
Et les donne à notre Pasteur !
Eh ! Puissions-nous à sa centaine,
Par un bonheur inespéré,
Chanter, comme à sa cinquantaine,
Vive ! Vive notre curé !

L'ère de l'Empire et de la Restauration ne donna point lieu à des manifestations du genre de celles que nous venons de raconter. La Révolution, en dispersant le Clergé et le Concordat en faisant un Clergé nouveau, avaient effacé les souvenirs et brisé les anciens liens qui unissaient le troupeau et le Pasteur.

Ce ne fut qu'après la Révolution de Juillet qu'une fête de cette nature se reproduisit; et ce fut aux portes de Bayeux, dans la paroisse de Saint-Martin-des-Entrées.

Le desservant de cette paroisse, l'abbé Le Soudain, blanchi dans le sacerdoce, venait d'atteindre la 50e année de son ministère. Il était l'objet du respect de tous ses paroissiens. Ceux-ci organisèrent une fête pour célébrer cet anniversaire.

La Garde Nationale, une des puissances du régime d'alors, s'y associa avec enthousiasme, et, comme à sa première messe, l'abbé Le Soudain fut l'objet de tous les honneurs.

Le soir, il y eut feu d'artifice, et, auparavant, banquet, auquel prirent part de nombreux convives. Puis, pour que la tradition fût observée, et afin que la vieille gaieté française ne perdît pas ses droits, il y eut chanson aussi, comme en 1788, à Saint-Patrice.

Son auteur fut M. Desramé-Dubois, l'un des actifs promoteurs de la fête, et le père de notre honorable collègue, M. le Juge de Paix de Bayeux. Celui qui la chanta, sur un air connu, accompagné des refrains chaleureux de tous, fut M. l'abbé Yvon, alors vicaire de la Cathédrale, depuis curé aimé de Saint-Patrice, à qui une mort prématurée ne permît pas d'être un jour, comme l'abbé Hébert, un de ses prédécesseurs, l'objet d'une manifestation de la part de ses paroissiens.

Aujourd'hui, Messieurs, le temps qui efface tout, a fait oublier les deux fêtes dont je viens d'évoquer le souvenir.

Puisse cette évocation ne pas avoir trop fatigué votre bienveillante attention.



RECHERCHES

SUR LES CHANGEMENTS TOPOGRAPHIQUES

DE BAYEUX

VERS LE PONT DE LA MADELAINE

Il y a environ trente ans, je fus chargé de faire exécuter des travaux d'étanchement à la cave de la maison, rue Saint-Jean, n° 14; en creusant à cinquante centimètres au-dessous de l'aire actuelle, on mit à découvert une ancienne voie se dirigeant de l'Est à l'Ouest. Elle était garnie de fascines ou bourrées remplies de glaise; quoique noircies par le temps, elles étaient assez bien conservées, elles portaient l'empreinte de roues de voitures et d'un radier central. Latéralement vers le sud de cette cave et à la même profondeur, il existe un ancien appartement dans lequel il y avait un fourneau de teinturier.

Les recherches auxquelles je me suis livré, m'ont rappelé les longues conversations que j'ai eues avec feu M. Charlemagne Jean Delamare, qui aimait beaucoup à parler du quartier qui l'avait vu naître (1). De ces souvenirs, de la disposition actuelle des terrains et de l'examen des anciens plans, il résulte ceci :

Au moyen-âge et même au XVIIe siècle, la rivière l'Aure, dans son parcours à travers notre ville, était loin de ressembler à ce quelle est de nos jours. En effet, en ces temps anciens elle était divisée en quatre bras dont l'un longeait les murs de la ville depuis la porte Saint-Vigor-le-Petit jusque devant la porte Saint-Martin et rejoignait le lit principal vers le nord de la Poissonnerie actuelle au moyen d'une espèce d'Odon appelé gouffre qui se voyait encore il

(1) Il est né dans une maison que remplace celle du n° 14

y a une vingtaine d'années à l'entrée de la rue du Louvre.

Ce cours d'eau mettait en mouvement un petit moulin situé près la porte Saint-Vigor-le-Petit, connu sous le nom du Moulin-sous-l'Etang ; ce petit moulin appartenait à une famille Accard et, d'après M. Delamare, voici qu'elle aurait été l'origine d'un dicton populaire bien connu : lors d'une crétine, l'écurie où était le baudet, fut envahie par les eaux et l'animal, refusant de sortir, se mit à braire, alors le bonhomme Accard de s'écrier : « Ris donc de ta bêtise, animal. » De là le dicton populaire : « Il est comme l'âne à Accard, il rit de sa bêtise. »

Ce cours d'eau faisait aussi mouvoir un moulin plus important qui existait près la porte Saint-Martin, occupait une partie de la rue Larcher et l'emplacement des maisons nos 1 et 3 de la rue Saint-Martin, il était appelé « le Moulin devant la Porte Saint-Martin, le « revenu (20 livres) appartenait à l'Evêque, qui l'avait « abandonné au chapelain chargé de desservir la « chapelle dite de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (1). »

Le lit du deuxième bras ou la principale rivière était à peu près le même que de nos jours, sauf qu'il était beaucoup plus profond; je me rappelle parfaitement, que lors des fondations de la Poissonnerie, j'ai vu des restes de murs d'habitation dont les ouvertures étaient englouties dans le sol de la rivière. Sur ce bras pas plus que sur le précédent il n'existait de pont devant la porte Saint-Martin ; mais en amont, à environ 20 m. du pont actuel il en existait un dont, lorsque les eaux sont basses, on aperçoit encore les solides enrochements.

On ne peut mettre en doute que la voie dont j'ai parlé, se dirigeait vers ce pont qui servait aux voitures et aux piétons ; lorsqu'il tomba en vétusté il fut rem-

---

(1) LAFFETAY.— Séances 1852, pages 225.

placé par une passerelle à l'usage exclusif des piétons jusqu'en 1775, année de la construction du pont actuel sous la mairie de M. Larcher de la Londe.

Quant aux deux autres bras, l'un existe encore en partie, l'autre est complètement supprimé. Il traversait le jardin actuel de l'Hôtel-Dieu et celui de la maison n° 16, passait au bas de la rue Saint-Jean, pour rejoindre par la rue de la Teinture, le cours principal, vers le pont Bécot, qui existait au nord de la Poissonnerie actuelle; ce cours d'eau, presque toujours à sec dans les beaux jours, à cause du barrage de l'hôpital, n'en n'était pas moins dangereux lors des grandes pluies; l'inondation de 1852 en a donné la preuve : en effet, la masse de l'eau se trouvait poussée vers cet ancien bras et si le mur séparatif des jardins, construit en 1794, n'eût pas existé, la rivière se fut évidemment creusé un nouveau lit à l'endroit où il en existait un dans les temps plus reculés.

M. Delamare m'a souvent répété que le cimetière et l'église de la Madelaine étaient sur un monticule assez élevé et que, malgré cette élévation, les crues d'eau ont considérablement détérioré le cimetière, des terres ont été emportées et des ossements mis à découvert.

Lorsqu'on planta les mâts qui servirent à élever le magnifique et élégant arc de triomphe que tout le monde a admiré en 1858, on mit à découvert une bière assez bien conservée à peu de profondeur sous le trottoir du côté du Nord.

Une preuve bien convaincante de l'exhaussement considérable du sol, se trouve dans l'examen des constructions anciennes existant encore aux environs, et dont la base se trouve bien au-dessous du sol actuel.

LORILLU.

Note sur Bayeux oppidum

GALLO ROMAIN

Il y a une quinzaine d'années, Messieurs, un congrès scientifique se tenait à Cherbourg. Le regretté M. Noget-Lacoudre, ce digne émule d'Arcisse de Caumont dans l'amour des monuments antiques, frappé du renom de l'église de Montebourg, tant à cause de sa crypte qu'à cause de son patron, voulut étudier à fond les traditions diverses sur Saint-Floxel.

Je n'entrerai pas, Messieurs, dans l'analyse complète du travail de l'éminent fondateur de Sommervieu ; je rappellerai seulement qu'il établit solidement la confusion des hagiographes entre *Augustodurum* (Bayeux) et *Augustodunum* (Autun), erreur qui en amenait une seconde, puisqu'elle faisait du contentinais Floxel martyrisé à Bayeux un seul et même individu avec le soldat Floxel honoré à Autun.

Les bornes milliaires trouvées dans les voies romaines de notre région, les sépultures antiques de la voie de Bière et du Champ des Hauts Jours, la distance de notre ville à la mer, tout indiquait clairement qu'*Augustodurum* et Bayeux étaient une seule et même localité.

Un autre fait, Messieurs, m'a semblé corroborer ces conclusions et jeter un jour nouveau sur l'importance de notre ville à l'époque gallo-romaine : la topographie et les noms de quelques communes voisines en parfait rapport avec le rôle militaire et civil attribué par les traditions et les vieux écrits à la capitale du Bessin.

Pour ces incomplets aperçus (sur un passé glorieux) qui me semblent être quelque chose de plus

que de simples conjectures, je réclame toute votre bienveillance et le secours de vos lumières.

I

Pour la défense de leur pays, nos ancêtres, sans posséder la science stratégique des généraux romains, avaient multiplié les obstacles autour des principales localités.

L'une d'elles, généralement centrale, devenait, à l'heure du danger, *oppidum* ou cité de refuge et de défense.

Une enceinte de terrassements formés de bois et de pierre assez vaste pour contenir les réfugiés des environs, assez habilement disposée pour empêcher de diviser en postes nombreux et trop écartés les uns des autres les guerriers de la tribu que le chef y réunissait, en dehors de ces défenses quelques abris utiles à ces corps de métiers nécessaires à la suite des armées; le voisinage d'une rivière et des bois (l'eau est indispensable dans une ville assiégée et les bois sont d'un grand secours pour les machines et constructions demandées par la défense), tout cela constituait habituellement le site et la force de l'*oppidum* gaulois.

Jetons maintenant, si vous le voulez bien, un regard sur les plans de l'ancien Bayeux, et rappelons-nous que les géographes le désigne comme capitale des Bajocasses. L'Aure lui sert de première défense; au midi, ce bois qui a donné son nom à la Porte Arborée, masque une de ces entrées et les autres côtés de son territoire, sont enclos de cette enceinte de murs et de terrassements dont la trace est encore visible en plusieurs endroits.

Voilà donc notre ville offrant dans un pourtour assez vaste un lieu d'asile et de défense aux populations qui l'entourent.

Est-elle véritablement un centre stratégique à cette époque reculée? En m'appuyant uniquement sur les traditions, je pourrais l'affirmer. Mais les hypothèses de Robert Le Roquez sur Bayeux suffisent-elles? Charon et Juigné méritent-ils plus de créance?

Je crois que les géographes et le poëte ci-dessus se sont souvenus de ces audaces, qu'Horace, au début de son *Art poétique,* pardonne aux amis des Muses et aux émules d'Appelles. Il faut donc mettre de côté Belus et Samothès, fondateurs de la ville et du château de Bayeux.

Les oppidum ne tiraient pas leur seule force de leurs retranchements, autour d'eux, comme ceinture et comme avant-garde, s'étendaient cent postes défensifs de moindre importance: j'ai nommé les *Dunum*, les *Mœnor* et *Mansus*, les *Plessiès* et les *Meis*.

J'allais oublier les *specula* ou *blokaus* isolés et semblant peu se rallier aux autres points de résistance; or, Messieurs, ces différents postes stratégiques, je les retrouve en partie sur la carte du Bessin et à peu de distance de notre ville.

II

Nos aïeux les Gaulois aimaient, avec la guerre, les travaux et les plaisirs de la vie champêtre, aussi, la richesse des chefs, leur splendeur, n'étaient autre, Messieurs, que celle de nos collègues de la première section: les plantureuses fermes et les gras troupeaux.

Mais ces richesses, il fallait les défendre; aussi, le chef faisait de sa demeure rurale une vraie forteresse plus ou moins bien défendue.

Sur une colline, auprès des bois, dans le voisinage des eaux, il plaçait son *dunum,* lieu de refuge des villani, des coloni de son voisinage; si sa fortune était moins grande et ses possessions plus restreintes,

l'édificium où il faisait sa demeure était simplement assis sur une motte ou meiz, séparé par un fossé des terrains voisins ; en pays plat un abattis d'arbres ou des pieux fichés en terre formaient autour de sa demeure un Plessiès défensif.

Enfin, s'il lui plaisait de séjourner dans l'oppidum indépendamment de l'enceinte commune, il entourait d'un fossé le lieu de son campement et formait ainsi pour lui et les siens un courtilz ou une court retranché.

Ces notions posées, revenons à nos plans et cartes de la capitale du Bessin et de ses environs.

Autour de l'emplacement réservé au chef suprême et à l'élite des troupes, autour du castrum devenu, au moyen-âge, la citadelle et le château, voici les courtils ou enceintes rétranchées secondaires : deux auprès et à l'abri des terrassements du château, le courtilz de Blâgny ou les réformés s'amusèrent en 1562 à torturer les prêtres de Bayeux, et tout auprès de ce dernier le courtilz qui fit donner à la Collégiale de Saint-Nicolas le nom de Saint-Nicolas-des-Courtilz.

Plus près de l'*Aure* et cette fois à l'abri des murs extérieurs de l'oppidum, un troisième courtilz, le courtilz ou la *Cour d'Arthenay,* servait de campement urbain au possesseur du dunum le plus voisin, au possesseur du dunum de Noron, au chef Regnobert qui le donna plus tard à l'église de Bayeux.

Entre ce dunum et ce courtilz, en dehors des murs de l'oppidum, trois quartiers servent de refuge aux gens de métier que les besoins de la garnison et des populations réfugiées à Bayeux, obligent à fixer leur demeure dans ces parages : le quartier des Teinturiers, la rue des Fèvres et le quartier de la Poterie. Le premier est défendu par l'*Aure* et les remparts, le second a devant lui la chenaie druidique du Mont Faunus et entre ces deux quartiers s'étend par le champ des Hauts-Jours et la rue de la Cavée une voie stratégique de Bayeux à Bac-du-Port.

Or, au troisième mille sur cette route, là où plus tard campèrent les légions romaines, d'anciens retranchements enserrent une partie de la paroisse du Manoir, et voilà selon nous un premier poste défensif champêtre : un mœnor gaulois a pu donner son nom à cette localité.

Ainsi le Mont Phaunus, sa chenaie druidique et les retranchements du Manoir couvraient de ce côté les ouvriers en ferronnerie et charpente et les teinturiers et tanneurs de Augustodurum et cet oppidum lui-même.

Mais vers les autres abords de l'oppidum, j'ai signalé une autre industrie, celle des potiers ; ils sont à la vérité plus rapprochés des terrassements du castrum et de l'oppidum que leurs confrères les tanneurs teinturiers et autres artisans que je citais tout à l'heure, mais eux aussi sont voisins d'une route stratégique, celle qui d'Augustodurum se rend dans le pays des Unelles jusqu'au Vieux Saint-Lo, aujourd'hui Sémilly.

Les bois qui ont donné leur nom à la Porte Arborée, les couvrent en partie, mais entre eux et le dunum de Noron, la distance est assez grande ; or, Messieurs, dans cette haute maison du quartier Saint-Loup, qui a donné son nom à la voie antique qui se rend à Semilly, qui nous empêche de voir la guette, le speculum ou blockaus isolé, le fort détaché de l'époque concourant à la défense d'Augustodurum ?

Nous sommes peu éloignés de la côte, et notre rivage doit être aussi à l'abri de toute surprise ; or, Messieurs, aux deux extrémités de notre Bessin, deux points semblent avoir été aussi comme des avant-postes fortifiés de notre oppidum : au pied des retranchements de la butte d'Escures, au milieu des méandres capricieux de l'Aure et de la Drôme, la commune de Maisons ne doit-elle pas à sa position son nom dérivé du mot *Mansus*, *Mansio*, terme de basse latinité

désignant à la fois un poste militaire et la demeure fortifiée d'un chef.

N'est-ce pas aussi à quelque motte couverte de retranchements et défendant le rivage, à quelque meis ou meiz que Maisy ou Maizy doit aussi son nom, et faut-il être surpris qu'au Moyen-Age les Seigneurs de Creully et de Thorigny aient fait de leur demeure de Maisy un vrai poste de défense.

Je citerais encore, si je ne craignais d'être prolixe, le dunum de Noron, le meiz castrum ou castellum de Castillon, je donnerais un souvenir à ces hameaux, châteaux ou familles désignés encore sous le nom de Plessis ; mais ces quelques points suffisent pour rappeler l'importance stratégique de Bayeux sous les Gallo-Romains.

Bayeux, ainsi couvert de toutes parts, devait être un bon lieu de refuge, et nous comprenons bien que les habitants de Saint-Vigor, Monceaux, Blary, Juaye, Couvert, Chouain, Audrieu-Hervieu, Condé-sur-Seulles, Ducy, Carcagny-Saint-Léger et Nonant, se soient glorifiés d'habiter Bakaï, ville fabuleuse qu'on identifie avec Bayeux.

Dans leurs parages, pas un oppidum ne leur semblait aussi sûr que le nôtre et plus à leur portée. Ainsi s'explique, selon nous, la légende de l'immense métropole de Bakaï qui rivaliserait en étendue avec les villes antiques et modernes les plus vastes et les plus peuplées, mais dont l'existence nous paraît impossible; quelque dense qu'on supposât l'ancienne population de nos contrées, elles étaient si peu habitées qu'elles ne devaient pas fournir dans les communes ci-dessus une population supérieure à celle qu'elles possèdent aujourd'hui, 4,162 habitants.

Cette importance militaire de notre vieille cité a donné à maints guerriers fameux l'occasion de montrer leur bravoure. Le comte Berenger, sous Charles le simple, nous est montré par le vieux rimeur Wace

comme un valeureux sire gardien du château pour le roi de France et résistant à l'armée de Rollon.

Plus tard, Roger ou Gauthier d'Aunay, gouverneur de la ville et du château, soutient aussi les armes à la main, contre Henri II d'Angleterre, les droits de Robert, duc de Normandie, et quand Jean sans Terre vit le duché de Normandie passer au roi de France, nul doute qu'un gouverneur fut chargé de veiller à la conservation de la forteresse gallo-romaine dont je vous ai entretenu. Elle devait rester le chastel du roy nostre sire jusque sous M. de Couvert, son dernier gouverneur.

Louis XVI autorisa la destruction de ses murailles et la rue des Terres fut en partie construite avec les déblais de ses fossés.

Que de grands noms avaient retenti dans son enceinte et de combien d'évènements glorieux pour notre ville il avait été contemporain ou témoin.

Je termine, Messieurs, en vous priant de me pardonner l'audace d'avoir abordé devant vous un sujet, dont je n'ai pu, à mon grand regret, voiler l'aridité et la longueur sous ces formes élégantes et gracieuses auxquelles mes devanciers vous ont heureusement habitués : ouvrier de la dernière heure, archéologue novice, je ne puis surpasser des maîtres.

A. Le Lièvre.

Listes historiques concernant l'Histoire de Bayeux [1]

PAR LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Ducs souverains de Normandie.

Hrolf ou Rollon.
Guillaume Ier Longue Epée.
Richard Ier Sans Peur.
Richard II.
Richard III.
Robert Ier le Magnifique.
Guillaume II le Batard.
Robert II Courte-Heuse.
Guillaume III le Roux.
Henri Ier.
Etienne de Blois.
Geoffroy comte d'Anjou.
Henri II.
Richard Cœur de Lion.
Jean sans Terre.

Vicomtes de Bayeux.

Ansquetil.
Renouf Ier de Briquesart.
Renouf II de Briquesart-Meschin.
Renouf III Guernon.
Hugues de Chester.
Renouf IV Blundeville.
Richard Ier le Sénécal.
Adam du Moustier.
Gieffrey Liebart.
Richard II le Feivre.
Guillaume Ier le Neuf.
Laurent Ier Nicolle.
Robert de Gaany.
Raoul Ier Monelin.
Richard II de Bitot.
Geoffroy de Harecourt.
Thomas Coupe-Verge.
Guillaume II de Bosc-Renoul
Aubery de Crépon.
Réné Ier le Coustillier.
Guy Chrestien.
Guillaume III de Bouleignie.
Laurent le Halle.
Simon de Cully.
Nicolas Ier Potier.
Jean Ier de Manneville.
Jacques Ier le Renvoisie.
Guillaume IV Gombault.
Nicolas II Potier.
Jean II Héroult.
Jean III Burnel.
Guillaume V Bosquet.
Pierre Ier Bosquet.
Nicolas III Lespicier.
Ysart le Sens.
Jean IV Le Moigne.
Gonsalle Dare.
Guillaume VI le Rat.
Jacques II Courtois.
Raoul II Pélerin.

(1) Cette liste, extraite d'ouvrages imprimés ou manuscrits sur Bayeux, aura son supplément dans les volumes ultérieurs.

Jean V Duplessis.
Antoine Iᵉʳ des Obiez.
Réné II de Cossé.
Austremoine Faure.
Hervé Daneau.
Pierre II Paysant.
Raphael Descrametot.
Charles Arthur.
Antoine II de Siresmes.
Jacques III Lebedey.
Michel d'Hermerel.
Clément Lequeus.
Jean-Baptiste Paysant.
François Genas-Duhomme.

Baillis et Sénéchaux de Bayeux.

Hamon le Bouteiller, sénéchal (1188).
Guillaume le Bouteiller, sénéchal (1190).
Jean de Maisons, bailli (1246).
Odon de Gisors, bailli (1251).
Robert de Pontoise, bailli (1252).
Jean Assheton, sénéchal (1417).

Capitaines de la dite ville de Bayeux.

Roger ou Gaultier d'Aunay (1104).
Robert de Caen baron de Creully (1107-1147).
Ses descendants par droit héréditaire.
Pierre de Mornay (1416).
Mautrevast d'Arondel.
Jean d'Asheton (1417).
Jean Gray (1418).
Richard Sthroter (1419).
Guillaume Breton (1424).
Amenyon le Bret seigneur d'Orval (1450).
D'Orval de Lesparre (1461).
Jean le Huey } pour Coligny (1562).
Rouillé } pour Coligny (1563).
Lamoricière de Vicques (1589).

Gouverneurs titulaires du château de Bayeux.

Le comte Béranger, sous Charles le Simple.
Le comte Bothon, sous Rollon.
Gaultier D'Aunay, sous Robert Courte-Heuse.
Rodolphe, sire de Raineval et de Pierrepont (1356).

Jehan du Bois (1370).
Guiot de Bretteville-sur-Bordel (1400).
Yves de Vieuxpont, sire de Courville.
Gauvain de Dreux (1410).
Jean de Tilly, sire de Saint-Germain-le-Vicomte (1416).
Jehan Popham.
Mathieu Got.
Pierre de Beauveau, baron de Saint-Gatien (1453).
Bertrand Campion (1480).
Louis de Maunoury.
Guillaume Maunoury du Tremblay (1493).
Adrien Tiercelin, seigneur des Brosses (1495).
Julio Ravilio Ruffo (1562).
J. d'Escajeul, sire de la Bretonnière (1589).
M. de Fresnel (1590).
Gab. Eudes, seigneur de Beauregard et Monceaux (1615)
Jacques de Saint-Gilles (1641).
Jean-Antoine de Couvert de Coulons (1656).
Raoul de Couvert de Coulons (1660).
Daniel-Raoul de Couvert de Coulons (1709).
Guy-Augustin-Henri de Couvert de Coulons (1723).
Henri-Augustin de Couvert de Coulons (1743).
Alexandre de Couvert de Coulons (1748).
Charlemagne de Couvert de Coulons.

Châteaux forts ou lieux de défense entourant la ville de Bayeux en 1371

Aignerville.
Asnières.
Banville.
Bazenville.
Bernesq.
Bretteville-l'Orgueilleuse.
Cerisy (l'abbaye).
Cheux.
Christot.
Colleville.
Colombières.
Cottun.
Coulombiers-sur-Seulles.
Courseulles.
Crépon.
Creully.
Cricqueville.
Cussy.
Damigny.
Ducy-Sainte-Marguerite.
Ecrammeville.
Ellon.
Etreham.
Fontenay-sur-le-Vey.

Fourmigny.
Houteville.
Isigny.
Lingèvres.
Loucelles.
La Cambe.
Le Manoir.
Le Mesnil-Patry.
Maisons.
Maisy.
Mandeville.
Meuvaines.
Neuilly.
Norrey.
Osmanville.
Rie.
Russy.
Sainte-Honorine-de-Ducy.
Sainte-Honorine-d-Perthes.
Sommervieu.
Thorigny.
Tilly.
Trévières.
Tour.
Vaucelles.
Vaux-sur-Seulles.
Ver.
Vienne.
Vierville.
Villiers-le-Sec.
Villiers-sur-Port.

Maires de Bayeux.

(Les Vicomtes jusqu'en 1710 présidèrent avec les Echevins et Notables)

Michel d'Hermerel (1710).
Le chanoine du Manoir(1710)
J.-B. Paysant des Mesnils (1724).
F. Genas-Duhomme (1724-1746).
Les Echevins.
Larcher de la Londe (1776-1789).
J.-M.-D. de Cheylus (1790).
Dubois de Littry.
Duhamel de Vailly.
Feuguerolles de Boisdelle.
Le Tual.
Guerin de la Houssaye.
Bunouf-Bunouville.
Jehanne.
Genas-Duhomme.
Conseil.
Le Tellier.
Faucon de La Londe.
Despallières.
Marc.
Niobey.

Liste des notables habitants de Bayeux en 1309 d'après un cartulaire du Chapître

Paroisse de la Madeleine

Robert le Puterel.
Philippe Le Queux.
Richard Rossignol.
Jacques Dariot.
Michel Le Batour.

Thomas Tirel.
Robert Bequot (1).
Thomas le Capet.
Johan Raignon.
Robert Colombel.

Saint-Loup.

Johan Hamon.
Radulphe Duhamel.
Johan Geoffroy.
Philippe Bellissent.
Contest Boulart.
Guillaume Chillart.
Richard Dorenlin.
Pierre Le Febvre.
Pierre Le Tassu.
Johan Ponchier.
Marguerite La Barbée.

Sainte-Marie-des-Fossés.

Thomas Aubert.
Johan Dariol.
Nicolas Dubosq.
Supire de Brucourt.

Saint-André.

Johannes Carnifex.
Robert Crespin.
Ives Le Breton.
Odes Le Chatonier.
Thomas Le Villain.
Colin Le Verrinier.
Guillaume Pluquet.
Gui de Periers.
Johan Ouesne.

Saint-Malo.

Johan Cortel.
Guillaume Dupont.
Arnulphe Ernoul.
Thomas Gaultier.
Pierre Johan.
Etienne La Grelle.
Johan Loharenc.
Johan de Mondeville.
Raoul Payen.
Johan Pinardel.
Thomas de Tilli.

Saint-Martin.

Guillaume Dovin.
Guillaume Gambelin.
Guill-Lavallée.
Pierre Radouil.
Philippe de Caumont.
Pierre de Florence.

Saint-Laurent.

Guillaume Dacre.
Colin Dubois, Guillaume Lefouacier.
Johan Meslier.
Pierre de l'Espinés.
Raymond de Lisle.
Pierre de Magni.
Johan de Marigny.

Saint-Jean.

Theobald Baudry.
Michel Bavastre.
Richard Druerie.
Richard Dujardin.
Colin Gudifer.
Johanne Lenjallei.
Richard Macelos.
Florian Maquerel.
Colin Ricoulet.
Richard Taillefer.
Raoul Tientemps.
Johan Tranchefou.
Richard de Constantin.
Johan de Couvert.

(1) A peut être donné son nom au Pont Becquot.

Geoffroi de Monceaux.
Guillaume de Trungi.
Martin du Croq.
Drocon Le Fournier.
Johan Le Tassu.
Pierre Le Quibondei.

La Poterie.

Germain Guernon.
Johan Pucel.
Richard Tessart.
Pierre Le Couturier.
Pierre de Nihault.
Guillaume Le Foulon.

Saint-Vigoret.

Guillaume Boutequeri.
Johan Vauchy.
Colin de Montdesert.
Geffroy le Meslier.

Saint-Georges.

Johan Delafontaine.
Pierre Bequet.
Vincent Couillebaut.
Richard Vivian.
Robert Le Canu.
Pierre Le Clavier.
Robert Ferei.

Saint-Floxel

Martin de Bayeux.
Pierre de Couvert.
Johan d'Esquai.

Colin Viel.
Pohan de Genias.
Philippe Le Mestre.

Saint-Exupère

Hue Aze.
Robert Beloche.
Supire Boiscervoise.
Johan Couillebaut.
Gilles Dubourg.
Johan Gosset.
Robert Frigau.
Colin Le Cotentinois.
Contest Le Manissier.
Johan Le Sesne
Pierre Le Terrier.
Pierre de Belmont
Richar de Sulli.

Saint-Patrice

Richard Adelée.
Pierre Alis.
Julian Coupe-pie.
Gui Duval.
Richard Lenterin.
Guillaume le Carretier.
Pierre Morice.
Johan Novel.
Colin Trenchie.

Autres notables de la Madeleine

Colin de la Roque.
Martin de l'Espiney.
Rogier de Fauguelle.

Liste des Bayeusains qui demandèrent à quitter la ville après sa prise par Henri V en 1417

Jean Montjoie, *chevalier.*
Le Sens, id.
Nicolas Potier, *vicomte de Bayeux,*

Jean Anne.
Jean Burnel.
Girot Davy.
Jean Erfault.

Laurent de Karen.
Jean Faudemer.
Jean Le Landais.
Guillaume Le Porchier.
Guillaume Le Sens.
Thomas Marie.
Guillaume Patrice.
Pierre Pelly.
Jean Piquet.
Michel Renouf de Locheur.
Guillaume de Champsdivers
Gervais de Larchamps.
Jean de Larchamps.
Jean de Lescluse.
Jean de Jussy.
Jean de Magneville.
Pierre de la Pierre.

Evêques de Bayeux.

Saint Exupère.
Saint Regnobert.
Saint Ruffinien.
Saint Loup.
Saint Patrice.
Saint Manvieu.
Saint Contest.
Saint Vigor.
Leucade.
Lauscius.
Leudovald.
Saint Ragnebert.
Belton.
Saint Gerbold.
Saint Frambold.
Saint Geretrand.
Saint Hugues.
Saint Robert.
Leodeningue.
Thidrus.
Erimbert.
Carevilt.
Saint Sulpice.
Saint Baltefride.
Tortold.
Erchambert.
Erlebaud.
Henri Ier.
Richard Ier.
Hugues Ier.
Radulphe.
Hugues II.
Odon Ier, de Conteville.
Turold de Brumoy.
Richard II.
Richard III.
Philippe de Harcourt.
Henri II.
Pierre Ier.
Guill. de Semilly, *élu du Chapître, élu par le Roi, transféré par le Pape à Lisieux.*
Robert II des Abléges.
Thomas de Freauville.
Guido ou Guy.
Odon II de Lorris.
Arn. de Capoue, *élu du Chapître.*
Grégoire de Naples.
Pierre II de Benais.
Jacques de Samois.
Guillaume Ier Bonnet ou Bovet.
Geof. du Plessis, *élu par le Roi.*
Guillaume II de Trie.
Pierre III de Levis.

Guillaume III de Beaujeu.
Guillaume IV Bertrand.
Pierre IV de Venoix.
Pierre V de Villeynes.
Louis Ier Thesart.
Milon de Dormans.
Nicolas Ier du Bosc.
Jean Ier de Boissey.
Jean II de Bouquetot.
Jean III Langret.
Nicolas II Habard.

Pierre Cauchon, *élu par l'Université, nommé par le Pape à Lisieux.*
Richard de Courcy, *élu du Chapître.*
Jean d'Esquais, *élu du Chapître.*
(compétiteurs)

Zanon de Castiglione.
Louis II patriarche de Harcourt.
Charles Ier de Neufchâtel.
Cardinal René de Prie.
Louis III de Canossa.
Etienne Poncher.
Pierre VI de Martigny.
Cardinal Augustin Trivulce.
Charles II de Humières.
Renaud de Beaune.
Bernardin de St-François.
Mathurin de Savonnières.
Charles III de Bourbon.
René de Daillon du Sade.
Cardinal Arnault d'Ossat.
Jacques d'Angennes.
Edouard Molé.
Charles IV Molé, *élu du Roi.*
François Ier Servien.
François II de Nesmond.
Joseph de la Trémoille.
François III de Lorraine.
Paul d'Albert de Luynes.
Pierre-Jules César de Rochechouart.
Joseph II de Cheylus.
Charles V Brault.
L'abbé de Pradelles, *préconisé.*
Charles-François Duperrier.
Jean-Charles-Richard Dancel.
Louis-François Robin.
Charles VI Didiot.
Flavien Hugonin.

ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS

Gervais de la Prise, *élu le 14 mars 1791, démissionnaire le 4 avril 1791.*

Claude Fauchet, *élu le 18 avril 1791, décapité le 4 octobre 1793.*

Hurault, archiprêtre de Touques, *élu le 24 juin 1797, démissionnaire le même jour*

Julien-Jean-Baptiste Duchemin, *mort le 31 mars 1799*

Louis-Charles Bisson, *nommé en 1799.*

—

Entre Charles V Brault et l'abbé de Pradelles, Louis XVIII avait nommé Jérôme-César de Couasnon, évêque de Bayeux.

Chapelles de la Cathédrale

SOUS LA TOUR DU MIDI

Chapelle du Saint Sépulcre.

1re Chapelle, côté du Midi

Saint Cyr et Sainte Juliette.

Saint Martin.

Saint Jean l'Evangéliste.

2e Chapelle, côté du Midi.

Saint Contest.

Saint Hilaire.

Saint Honorine.

3e Chapelle, côté du Midi

Saint Maur.

Sainte Marguerite.

4e Chapelle, côté du Midi

Saint Julien.

Saint Exupère.

5e Chapelle au Midi Saint Sébastien

Saint Paul.

Sainte Radegonde.

Saint Gerbold.

—

DANS LE TRANSEPT MÉRIDIONAL

6e Chapelle

Saint Nicolas.

S. Thomas de Cantorbery.

7e Sacristie paroissiale

Ancienne Chapelle de la Conception ou Chapelle des Heuriers.

8e Chapelle, au Midi

Saint André.

Saint Léon.

9e Chapelle, au Midi

Les Saints Innocents.

10e Chapelle, au Midi

S. Michel et S. Blaise.

11e Chapelle, au Midi

Chapelle Saint-Eloi.

SOUS LE CHŒUR

Chapelle Saint Mamert.

—

SOUS LA TOUR DU NORD

Chapelle S. Contest, SS. Come et Damien. S. Gilles.

1re Chapelle, côté Nord

S. Pierre devant le Chapitre.

N.-D. de Bonne-Nouvelle.

2e Chapelle

S. Martin des Vicaires de Chœur.

3e Chapelle

S. Jean l'Evangéliste devant la Bibliothèque.

4e Chapelle

L'Annonciation.

5e Chapelle, sur la porte d'Artenay

Nouvelle chapelle de Saint-Antonin, replacée où elle était autrefois.

6e Chapelle, côté Nord, sur le passage d'Artenay

Nouvelle Chapelle de la Croix.

—

DANS LE TRANSEPT SEPTENTRIONAL

7e Chapelle, côté Nord dite de Saint-Pierre

Saint Pierre *ad fontes.*

Saint Pierre *in pontificalibus.*

Sainte Trinité et Saint Jérôme, Saint Léonard.

S. Regnobert *in pontificalibus.*

Saint Exupère *ad fontes.*

On transféra, dans cette Chapelle, le titre de Saint Michel du Marché.

Sacristie.

8e Chapelle, côté Nord

Saint Vincent.

9e Chapelle, côté Nord

Sainte Catherine, Tous les Saints.

10e Chapelle. Nord

Saint Jean Baptiste.

11e Chapelle, au Nord

Saint Pantaléon, ensuite Saint Antonin.

—

DERRIÈRE LE CHŒUR

Chapelle Notre-Dame et Saint Manvieu.

Vocable de l'autel des Féries

Autel de la Croix et des SS. Raven et Rasiph.

QUATRE AUTELS, TITRES D'AUTANT DE CHAPELLES, ONT DISPARU AVEC LE JUBÉ

A droite

1° Sainte Madeleine.

2° Saint Denis.

A gauche

3° S. Jean l'Evangéliste *in introitu chori.*

4° Saint Denis.

Nobles du Bailliage de Bayeux qui nommèrent des Députés aux États-Généraux de 1789

Le comte d'Houdetot.

Le comte d'Albignac.

Le comte de Faudoas.

Edouard de Marguerie de Vierville.

de Cornet seigneur d'Aignerville.

de Baudre de Bavent.

de Venois, seigneur d'Anctoville.

de Courseulles.

de Grimouville de Bazenville.

de Girardin.

du Fayel, seigneur de Blays.

de la Cour de Balleroy.

de la Fargue.

Foucquet, seigneur de Bucéels.

d'Augé.

de Saffray.

Godard de Bouteville.

Subtil de Saint-Louet.

Bauquet de Surville.

de Bruny.

de Chivré.

de Croisilles.

de Moras.

de Viel-Maisons.

Senot, seigneur de Cahagnolles.

de Longueville.

du Chatel.

de Sermentot.

de Canteil de Condé.

de Guiberville.

d'Ellon, seigneur d'Ellon.

de Cussy de Vouilly.

de Croisilles de Monbosq.

de Hotot.

de Rotz.

de Bazins de Bezons.

Agier de Rufosse.

Morin de Litteau.
du Bois, marquis de Littry.
d'Héricy.
de la Mare de Longueville.
de Garcelles.
Léonard des Isles.
de Sainte-Marie d'Agneaux.
de Royville.
de Touchet d'Orbois.
Le Cordier de Parfouru.
Le baron de Wimpfen.
Hue de Sully.
Hue de Mathan.
Salen de la Quaize.
de la Vacquerie.
de Cornet de Saint-Martin-le-Vieux.
Plot, seigneur de Trévières.
Lecoq d'Houtteville.
Le Tellier, seigneur de Vaubadon.
Le Coustellier, seigneur de Ver.
Patry, seigneur de Banville.
d'Egland de Caugy.
de Scelle de Saint-Pierre.
de Baudre de Littry.
de Beaupte d'Ecrammeville.
Le Sueur des Fresnes.
Le chevalier de Vallois.
Léonard des Isles.
de Touvois.
Gueroult de Launay.
Le baron de la Tour du Pin.
Le chevalier Pelletier de Molandé.
Le Duc.
Godard de Donville.
Guilbert de Govain.
Le Bachelet.
Le chevalier de la Tour de Betteville.
Léonard de Rampan.
de Canivet de la Rougefosse.
de Malherbe.
Labbey de Druval.
Canteil de Saint-Laurent.
Grosourdy de Longlande.
Potier de la Conseillère.
Pierre-Antoine de Montfiquet.
Potier de Saint-Remy.
Vautier des Lagues.
de Grault de la Bigne.
Du Breuil-Dumarchais.
de Bréville.
Fréard du Castel.
Chevalier Fréard.
Moisson de Vaux.
Le Duc l'aîné.
Chevalier de Saint-Malo.
Chevalier de la Picquerie.
d'Argouges de Bernesq.
d'Argouges de Vaubadon.
de Crevecœur de Beaussey.
de Toulouse-Lautrec.
Chevalier de Gasteblé.

Envoyèrent leur délégué.

Le Berceur de Fontenay, de Sallen.
Suard, de Verrières d'Houdienville.
de Chiffrevast, de Sallen de Guillouard.
de Beaumont, de Saint-Ouen.
de Radulphe, marquis de Bricqueville.
de Tuffin, Crespin du Neufbourg.
de la Heuze, Couette d'Aubonne.
de Pierrepont, Méhérent de la Conseillère.

du Fayel de Bernay, Vautier d'Amfréville.
Godard de Bussy, d'Aigneaux.
de Chivré.
de Savignac.
de Subtil.
Philippe de Marigny.
du Bois de Vaulaville.
d'Arclais de Beaupigny.
de Pierre.
Le Coulteulx du Molay.

Liste des bénéfices ecclésiastiques du Bailliage de Bayeux qui élirent des Commissaires pour les Cahiers de 1789 et qui nommèrent des Députés aux Etats-Généraux.

Chapitre et Communauté du Bailliage de Bayeux

MM.

l'Evêque de Bayeux.
Chapitre de Bayeux.
Chapelains de la Cathédrale.
Chapelains de St-Nicolas-des-Courtils.
Communauté de St-Vigor.
Bénédictines de Bayeux.
Ursulines.
Charité.
L'Hôtel-Dieu.
Ecclésiastiques de St-Patrice.
Ecclésiastiques de St-Malo.
Ecclésiastiques de Saint-Sauveur.
Ecclésiastiques de St-Vigor-le-Petit.

MM.

Ecclésiastiques de la Poterie.
Prieur de St-Nicolas-de-la-Chenée.
Communauté de la Chenée.
Communauté de Cerisy.
Communauté de Cordillon.
L'abbé de Mondée.
Religieux de Mondée.
Prieur de Pierre-Solin.
Chapelle St-Michel.
Chapelle Ste-Suzanne.
Prieur de St-Gourgon.
Prieur de Saint-Léonard-d'Agy.
Prieur de Deux-Jumeaux.

L'Évêque de Lisieux, pour la baronnie de Nonant.

Paroisses de Ville

Saint-Sauveur, Saint-Malo, Saint-André, Saint-Patrice, Saint-Ouen-du-Château, Saint-Ouen-des-Fauxbourgs, Saint-Vigor-le-Petit, Saint-Jean, Sainte-Madeleine, Notre-Dame-de-la-Poterie, Saint-Loup, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Exupère.

Paroisses de Campagne

A. Agnerville, Agy, Anctoville, Argouges-sous-Bayeux,

Argouges-sous-Mosles, Arguenchy, Arromanches, Asnelles, Asnières.

B. Balleroy, Banville, Barbeville, Baisnes, Bazanville (deux portions), Bernesq (2 portions), Bernières, Blays, Bricqueville, Bucés.

C. Cahagnolles, Campigny, Canchy, Cardonville, Cartigny, Castillon, Castilly, Cerisy-l'Abbaye, Chouain, Colleville, Commes, Condé-sur-Seulles, Cottun, Colombiers-sur-Seules, Colombières, Couvert, Crépon, Cricqueville, Crouay, Cussy.

D. Deux-Jumeaux.

E. Ecrammeville, Ellon, Englesqueville, Engranville, Esquay, Estreham.

F. Feuguerolles, Fontenailles, Fontenay, Formigny, Foulongnes, Fresné-sur-Mer.

G. Geffosses, Grancamp, Grays, Guéron.

H. Herils (chapelle), Hotot, Houtteville, Hupin.

I. Isigny.

J. Juaye.

L. La Bazoque, La Cambe, La Folie, La Haye-Picquenot, Le Breuil, Le Manoir, Le Molay, l'Epinay-Tesson, Le Quesnay, l'Étanville, Les Oubeaux, Lingèvres, Littry, Livry, Lizon, Longuerais, Longues, Longueville, Louvières.

M. Magny, Maisons, Maistry, Mandeville, Manvieux, Marigny, Meuvaines, Monceaux, Monfiquet, Monfréville, Mosles.

N. Neuville, Neuilly-l'Évêque, Nonant (2 portions), Noron, Notre-Dame-de-Blagny.

O. Orbois, Osmanville.

P. Parfouru, Planquery, Port-en-Bessin.

R. Ranchy, Rubercy, Rie.

S. Saint-Amator, Saint-Clément-les-Veys, Sainte-Croix-sur-Mer, Sainte-Honorine-de-Ducy, Sainte-Honorine-des-Pertes, Saint-Germain-d'Ectot, Saint-Germain-du-Pair, Saint-Germain-de-la-Lieue, Saint-Jacques-du-Tronquay, Saint-Laurent-de-Rieu, Saint-Laurent-sur-la-Mer, Saint-Marcoulf, Saint-Martin-de-Blagny, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Paul-du-Vernay, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Sulpice, St-Vigor-le-Grand, Saon, Saonnet, Sermentot, Sommervieu, Subles, Sully, Surrain.

T. Tessy, Tierceville, Torteval, Tournières, Tracy-sur-Mer, Trévières, Trungy.

V. Vaubadon, Vaucelles, Vaux-sur-Aure, Ver, Veret, Vienne, Vierville, Villiers-le-Sec, Villiers-sur-Port. — *Seigle*, prêtre de Fréney-sur-Mer.

Officiers Municipaux, Notables, et Elus en 1788-1789 par la ville de Bayeux pour la rédaction des Cahiers du Tiers-Etat et le choix des Députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux.

Municipalité

Larcher de la Londe, *écuier maire*

Bunouf-Bunouville, Dulongbuisson, Le Boucher-Deslongsparcs
Le Bret, *échevins*

Delaunay, *procureur-syndic*; Seigle, *avocat-secrétaire*

Guérin, *curé de St-Loup.*

Le Marchand, *président du grenier à sel.*

Deshameaux.

Le Rouge, *avocat.*

Boisdelle de Feuguerolle, *écuier.*

Blasne, *chanoine.*

Sallen, Vimont, Frestel, *anciens marchands.*

Pillet-Desjardins, *notable des artisans.*

Hardouin, *procureur.*

Paisant, *lieutenant particulier au bailliage.*

ELUS POUR LE SIÈGE DE L'AMIRAUTÉ

Philippes de Delleville, *lieutenant-général.*

J.-A.-N. Delarue, *avocat.*

POUR LE SIÈGE DE L'ÉLECTION

Lubin sieur Desvallées, *président.*

Michel Delaunay de Varennes, *procureur du Roi.*

POUR LE COLLÈGE DES AVOCATS DU BAILLIAGE

Jean Tanqueray, *syndic.*

Hipolite-Edouard Guérin.

POUR LES PROCUREURS EN ÉLECTION

J.-J.-G. Hallot, *doyen.*

Pierre Basley.

POUR LE COLLÈGE DE CHIRURGIE

François-Humbert-Marc Le Tual, *lieutenant.*

Michel Planchon.

POUR LE SIÈGE DU GRENIER A SEL

L.-F.-G. Le Marchand, *président.*

L.-F. Le Coq, *conseiller.*

POUR LE PROCUREUR DU BAILLIAGE

P.-R.-O. Poitevin, *doyen.*

Gabriel Mutel.

POUR LE COLLÈGE DES MÉDECINS

J.-J.-Adrien Pluquet, *doyen.*

Jean-Jacques-Hervé-Tostain Dudouet.

POUR LE CORPS DES APOTHICAIRES

Laurent-Pierre Le Boucher, *doyen.*

François-Joseph Fleury et Jean-Gilles Basley pour les bourgeois et habitants de la ville ne tenant à aucuns corps, communautés ou corporations. Suppléans des deux dits élus en cas de mort ou d'absence, Nicolas Le Bas et Jacques-François Trolong.

Michel Mutel pour les tanneurs.

J.-B. Philippes pour les tapissiers.

J. Jourdain pour les boulangers.

N. Daigremont pour les vitriers.

Louis Chuquet pour les selliers.

Louis Bazire pour les chapeliers.

J. Magloire pour les toiliers.

René Desmonts pour les menuisiers.

J.-F. Marguet pour les tailleurs.

J.-B. Le Monnier pour les cordonniers.

François Vimard pour les horlogers.

Nicolas Quesnel id.

J.-B. Le Paulmier pour les peintres.

Pierre Lehoussaye id.

Marc Lecorché pour les libraires.

Charles Le François id.

Nicolas Vincent pour les marchands merciers-négociants.

Michel Blaize id. id.

François Le Pley pour les traiteurs et aubergistes.

Jean Simon pour les fripiers.

G. Taillepied pour les chamoiseurs.

F. Le Rouge de Prefontaine pour les perruquiers.

J.-P. Le Gras pour les cafetiers et vinaigriers.

Nicolas Mesnil pour les couteliers et armuriers.

Michel-François Lefort pour les potiers d'étain.

Charles Joret pour les bouchers.

Charles Lainé pour les fruitiers regrattiers.

Jacques Loyer pour les chaudronniers.

Joachim Thorel pour les fabricants d'étoffes et peigneurs de laine.

Jean-Baptiste Bourgeois pour les maçons.

Pierre Levesque pour les charpentiers.

Jean Fremanger pour les couvreurs.

Léonor-Antoine Engerrant-Dutaillis pour les ferblantiers, serruriers.

Commissaires pour la rédaction des cahiers du Tiers-Etat

Philippes Delleville.
Le Marchand.
Tanqueray, *avocat.*
Guérin.
Fleury.
Basley, *procureur en élection.*
Pluquet.
Le Tual.
Philippes.
Le Boucher.
Lefort.
Vimont.
Blaize.
Jean Delamare, *épicier.*
Lentrin.

Porteurs des Cahiers du Tiers à l'Assemblée du Bailliage de Bayeux

M. Bernardin Eudes, sieur de la Jumelière, *lieutenant-général du Bailliage, président de l'Assemblée.*

de La Londe, *maire.*

Philippes de Delleville, *lieutenant-général d'Amirauté.*

Laurent Le Boucher, *ancien échevin et apothicaire.*

Michel-François Lefort, sieur de Saint-Ouen, *lieutenant de la Bourgeoisie.*

DÉPUTÉS SUPPLÉANS: Guérin, l'aîné, *avocat.*
Michel Planchon, *chirurgien de l'Amirauté.*

Les listes ci-dessus, qui ont été tirées de documents imprimés ou manuscrits dispersés dans les archives et bibliothèques privées des amis de l'Histoire locale ont pour but de retracer rapidement le passé de la ville de Bayeux et de relier les Mémoires de la *Société des Sciences*, *Arts et Belles-Lettres*, aux Mémoires et ouvrages historiques publiés par l'ancienne Société et par les premiers annalistes de notre pays. Nous espérons que malgré leur sécheresse et leurs lacunes, elles attireront la bienveillante attention de nos collègues et les recherches complémentaires des érudits.

L'ABBÉ LE LIÈVRE,
Curé de Subles.

LA DERNIÈRE CLAMEUR DE HARO A BAYEUX

M. DE LA LONDE et la MARQUISE DE CAMPIGNY

ÉPISODE DE LA DESTRUCTION DES REMPARTS DE BAYEUX

PAR M. G. VILLERS

Messieurs,

Le 14 septembre 1087, l'abbaye de Saint-Etienne de Caen était le théâtre d'un spectacle à la fois lugubre et imposant. Quelques jours auparavant, le roi Guillaume était mort. Tombé de cheval au moment où il saccageait Mantes à la tête de ses troupes victorieuses, le fils de Robert le Magnifique était venu s'aliter à Rouen, où ses derniers moments avaient été attristés par les discussions de sa famille et les remords qui venaient l'assaillir, juste retour de la Providence, « dont les hommes, dit Augustin Thierry, « accusent quelquefois le sommeil apparent, mais « qui, un jour, se manifeste terrible et sans pitié, « pour donner à ceux qui la méconnaissent de grands « et salutaires enseignements. »

Abandonné de tous et ramené par eau à Caen, par la charité d'un simple gentilhomme de campagne, le corps du vainqueur d'Hastings, reçu pompeusement dans l'église par un nombreux clergé, allait être déposé dans la fosse creusée dans le chœur de l'église bâtie par ses libéralités. Déjà le cercueil était descendu, lorsqu'un homme, perçant la foule, s'écrie à haute voix : « Clercs et Evêques, ce terrain est à « moi, c'était l'emplacement de la maison de mon « père ; l'homme pour lequel vous priez, me l'a pris « de force pour y bâtir son église ; je n'ai point vendu « ma terre ; je la réclame au nom de Dieu. Haro ! « haro ! haro ! »

Cet homme se nommait Asselin. En présence de ce cri juridique qui déniait au conquérant de l'Angleterre une sépulture, les Evêques s'arrêtèrent; ils payèrent au bourgeois de Caen soixante sous pour le lieu seul de la fosse, et lui promirent de l'indemniser pour le reste. A ce prix seul, les restes de l'homme qui avait fait trembler le roi de France, et dont la lourde épée avait tracé les circonscriptions administratives de l'Angleterre, put trouver un asile pour dormir de son dernier sommeil.

Quelle était donc l'origine de cette terrible clameur qui arrêtait jusque dans le sanctuaire la puissance de l'Eglise à une époque où tout se courbait devant elle?

Ecoutons ce que dit à ce sujet Houard, un savant jurisconsulte normand :

« Le haro est une voie introduite pour arrêter « l'accomplissement de tout ce qui porte atteinte à la « liberté de nos personnes, ou cause dommage à nos « biens lorsqu'il y a péril dans le délai.

« Lorsqu'à la fin du IXe siècle, Raoul, c'est-à-dire « Rollon, fut institué duc de Normandie, pendant « sa retraite en Angleterre, il y avait vu les sujets « constitués comme ils l'avaient été sous leurs pre- « miers monarques, c'est-à-dire soumis aux usages « que ces souverains avaient dû substituer aux lois « romaines.

« Raoul emprunta donc des Anglais les formalités « auxquelles les Neustriens donnèrent le nom de « Haro, après ses victoires contre Charles le Simple.

« Guillaume, un de ses successeurs au duché de « Normandie, ayant conquis l'Angleterre, y retrouva « ces mêmes formalités en vigueur; et comme Raoul, « c'est-à-dire Rollon, en les prescrivant aux Normands, « avait eu soin de les plier aux lois féodales qu'ils « suivaient, de même Guillaume, en donnant aux « anglais les lois féodales normandes, écarta des

« clameurs usitées de tout temps parmi eux, pour la « poursuite des larçins, ce qui ne pouvait se concilier « avec les maximes de la féodalité, à laquelle il les « assujettissait le premier. »

La coutume de Normandie réformée avait consacré un chapitre à tout ce qui concernait les clameurs de Haro !

Quant à sa matière, toujours suivant Houard, il pouvait être interjeté, non-seulement pour maléfice de corps, et pour chose où il y a éminemment péril, suivant l'expression de la coutume, mais encore, pour toute introduction de procès possessoire, et aussi bien pour meuble et héritage, suivant les dispositions des articles 5 et 6.

A l'égard de la forme, chaque partie devait donner caution, et ensuite l'objet du Haro devait être sequestré par le sergent en main-tierce, jusqu'à ce que le juge eût ordonné la provision ; et le juge ne pouvait vider le haro sans amende, seulement la coutume avait bien soin d'insister sur ce point : que le recours ouvert par la clameur de haro, ne pouvait et ne devait avoir lieu que dans les circonstances où la célérité est indispensable.

Dans notre pays, où du temps de Robert Wace, la chicane avait déjà établi son empire, la clameur de haro dut nécessairement trouver faveur. Cette procédure, d'un caractère tout primitif, fonctionna donc de temps à autre à Bayeux.

La dernière fois qu'on y eut recours, ce fut en 1788, et les circonstances dans lesquelles cette clameur fut poussée, eurent un caractère si particulier que nous pensons devoir les raconter ici.

Entre les habitations appartenant aujourd'hui à M. Bertot et à M. Sebire, notaire, s'élevait autrefois, flanquée de deux tours, la *Porte Arborée*, dénomination qui, suivant Béziers, lui venait de ce que du côté de la ville, il avait existé jadis une

forêt (1). Cette porte, quoique attenant aux murailles romaines, dont il existe encore des vestiges sur un des côtés, ne datait que du moyen-âge; elle portait au-dessus du cintre l'écusson des Hamon, seigneurs de Campigny, qui prenaient dans leurs titres la qualité de maréchal hérédital de la ville de Bayeux.

Sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la place au Bois, existait une demi-lune qui protégeait cette entrée de la ville.

La *Porte Arborée,* que le seigneur de Campigny était tenu de garder avec ses vassaux en temps de guerre, comme étant sa propriété, était fort étroite et dès lors fort incommode pour la circulation des voitures. De plus, le temps ayant lourdement pesé sur elle, son défaut de solidité constituait un danger permanent.

Le maire de cette époque, M. Larcher de la Londe, auquel la ville doit presque tous ses embellissements, et notamment l'ouverture de la rue qui porte son nom, désirant faire cesser cet état de choses, obtint du Gouvernement la démolition de cette porte à la fois incommode et dangereuse.

Mais, par un sentiment d'égards facile à comprendre, il ne voulut point mettre brusquement à exécution l'autorisation royale qu'il avait obtenue, avant d'avoir sollicité de la vieille marquise de Campigny, dame suzeraine de la porte, son autorisation gracieuse. En gentilhomme courtois, il réclama donc cette faveur; mais jamais gouverneur de ville, retranché derrière ses remparts, ne répondit à une demande de capitulation avec autant de fierté que le fit la vieille marquise, née Duhamel de Saint-Denis.

M. Larcher de la Londe ne passa pas outre et la

---

(1) D'autres auteurs l'appellent pour la même raison *Porte aux Branches;* d'autres la nomment *Porte d'Avranches* comme étant tournée vers cette ville.

fière douairière s'endormit dans la quiétude de son triomphe. Cependant, la porte, quoique prudemment étançonnée, menaçait ruine, et il fallut un jour prendre un parti.

Ce parti fut pris, et le 5 décembre de l'année 1788, quand le jour commença à paraître, les habitants du quartier Saint-Loup furent très étonnés de ne plus voir debout que les piliers de la porte; une nuée d'ouvriers était venue, conduite par M. Lanjalley, receveur de la ville, démolir silencieusement, aux flambeaux, la porte dont les matériaux gisaient dans les fossés.

Avertie de cet évènement, la marquise de Campigny, qui demeurait à Saint-Malo, dans son hôtel, dont l'un des pavillons est aujourd'hui une dépendance du café Chasles, furieuse et désolée, accourut sur le lieu où des mains profanes avaient eu l'audace de jeter à terre la tour féodale, sur laquelle elle faisait reposer les droits qu'elle tenait de ses illustres aïeux.

Lorsqu'elle arriva, toute haletante, appuyée sur sa longue canne et revêtue de vêtements d'une autre époque, quelle ne fut pas sa désolation de voir que la pioche des ouvriers attaquait les dernières assises!

Elle était normande, et « Bon sang ne peut faillir; » elle ne faillit donc pas à ces traditions.

S'avançant bravement au milieu des décombres, et élevant la voix pour être entendue: « Haro! cria-t-elle, haro! haro! »

Sur un signe de M. Larcher de la Londe, les ouvriers, un moment indécis, donnèrent vite les derniers coups de pioche; puis l'affaire fut sur le champ portée au bailliage qui, d'urgence, se rassembla. Car il y avait eu clameur de Haro!

Une foule des plus nombreuses remplissait la salle d'audience et se pressait dans la rue, attendant l'issue du procès.

La vieille marquise n'eut garde de manquer à la

défense de ses prétentions; elle était assise à la barre à côté de Mᵉ Tanqueray, son avocat.

Maître Tanqueray, qui était alors à la tête du barreau, avait eu l'honneur, vingt-cinq jours auparavant, de prononcer, à Rouen, au nom des avocats de Bayeux, un éloquent discours devant le Parlement de Normandie. Il plaida chaleureusement les intérêts de sa cliente et insista surtout sur ce fait qu'en présence de la clameur du haro! poussé par la marquise, les ouvriers devaient immédiatement cesser tout travail.

Cet argument avait une grande force, car il mettait en avant l'oubli du respect dû à la justice.

M. Bunouf-Bunouville, qui, plus tard, porta avec tant de dignité la toge du magistrat, défendait M. Larcher de la Londe, comme syndic de l'ordre des avocats et aussi comme échevin. Profond jurisconsulte, il sentit la portée de l'argument de son adversaire.

« Messieurs du Bailliage, dit-il, on nous adresse « deux reproches; on prétend : 1° que nous n'avions « pas le droit de faire abattre la porte; 2° que nous « avons commis un outrage à la justice, en ne sursoyant pas aux travaux, à l'audition de la clameur « de Haro. »

« Pour répondre à la première accusation, nous « mettons sous les yeux de Messieurs du Bailliage, « l'édit du roi qui autorise la démolition d'une des « portes de la ville fortifiée, ressortissant dès lors « directement du pouvoir royal. Quant au second « reproche, celui de ne pas avoir obéi à l'injonction « judiciaire de Madame la Marquise, eh! bien! nous « confessons, en toute sincérité, qu'il y a eu là une « regrettable erreur.

« En voyant opérer la démolition, depuis si long« temps réclamée, de cette vieille porte qui obstruait

« le passage, tous les habitants étaient dans la jubi-
« lation et manifestaient hautement ce sentiment.

« Nous avons cru que Madame la Marquise s'asso-
« ciait à la joie générale, et nous avons pensé qu'au
« lieu de crier Haro ! comme tout le monde, elle
« disait : « Bravo ! bravo ! bravo ! »

A cette explication, un rire homérique remplit la salle ; l'auditoire riait, les Membres du Bailliage riaient aussi. Suivant l'axiome, ils avaient ri, ils étaient donc désarmés. Aussi le Tribunal rendit-il un arrêt qui, se basant sur l'Edit Royal, renvoya M. Larcher de la Londe, écuyer, maire de la ville de Bayeux, des fins de la plainte portée contre lui par Haute et puissante dame la Marquise de Campigny, en l'engageant toutefois, par respect dû à la clameur de Haro, à avoir dans l'avenir des oreilles plus claires.

Cette clameur de Haro qui finit par une plaisanterie, fut la dernière interjetée dans le bailliage de Bayeux.

Quelques années après, les évènements entraînaient dans le même gouffre les juridictions et les privilèges des anciens temps. Mais comme les besoins sont toujours les mêmes, le Haro surnagea cependant au cataclysme et reprit sa place dans nos lois sous le nom de *référé*.

Cependant, cette vieille institution, introduite dans ce pays par les Anglo-Normands, n'a pas disparu partout de la terre occupée par les compagnons de Rollon ; et dans le petit archipel, que la main puissante de Philippe-Auguste ne put réunir à la France lors de la confiscation de la Normandie sur Jean sans Terre, la clameur de Haro a conservé son caractère primitif.

C'est que la coutume de Normandie n'a pas cessé d'être la loi dominante dans les îles de Jersey, de Guernesey, d'Aurigny et de Serk.

En 1872, cette clameur a eu lieu dans la première de ces îles. Voici le récit que nous en fait un témoin oculaire :

Dans le cours de cette année, un tenancier d'une des paroisses de l'île de Jersey, se croyant blessé dans ses intérêts par l'établissement d'un chemin qu'il prétendait que l'on ouvrait indûment sur sa propriété, annonça que le lendemain il pousserait la clameur de Haro.

Avertie de l'éventualité de ce fait fort rare, une foule considérable s'assembla dans le champ objet du litige.

A midi, le tenancier arriva dans cette pièce de terre, accompagné de toute sa famille; puis, se mettant à genoux, il éleva les bras en croix et prononça les paroles suivantes :

« Ah ! Rollon, mon Duc et mon Prince ! on me fait violence; je demande justice. Haro ! haro ! haro ! »

A ce cri redouté, les ouvriers occupés au chemin, déposèrent leurs outils et cessèrent tout travail.

A ce moment, le connétable de la paroisse, c'est-à-dire l'officier de police judiciaire, qui avait été prévenu, s'avança et donna acte au tenancier de sa clameur de haro, puis il se retira immédiatement pour aller prévenir les magistrats.

Deux heures après, des voitures amenèrent de Saint-Hélier les membres de la Cour; les seize magistrats étaient en robe rouge, ayant à leur tête le bailli, accompagné du procureur général; ils entrèrent dans le champ.

Au milieu de la foule, qui les entourait dans un respectueux silence, ils écoutèrent les arguments des deux adversaires, puis ils rendirent un verdict donnant gain de cause au plaignant qui avait poussé le cri de haro, et qui, s'il eût succombé, eût encouru des peines d'une sévérité excessive, pour avoir

recouru sans raison légitime à un mode de juridiction qu'on ne doit employer que dans le cas d'une extrême nécessité.

Comme on voit, ce fut à Bayeux que, très probablement, fut poussé en Normandie, pour la dernière fois, dans une circonstance plaisante, la clameur de haro ! Et c'est sur une terre toujours normande, que cette vieille institution normande vit encore, et vraisemblablement subsistera longtemps.



L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

(**MARS 1884**)

Des recherches auxquelles M. Lalouel s'est livré, tant dans les registres du Conseil général de Bayeux que dans les travaux de tous ceux qui ont traité ce sujet, il résulte qu'aucun document ne fixe l'époque précise de la plantation, dans la cour de l'ancien Evêché, du magnifique platane qui porte aujourd'hui le nom d'*Arbre de la Liberté.*

Plusieurs plantations de ces arbres symboliques eurent lieu à Bayeux.

La première plantation est du vendredi 29 juin 1792 : conformément aux délibérations du Conseil général de la commune en date des 8 et 24 juin 1792.

Le procès-verbal inscrit sur les registres de ce Conseil constate : 1° que l'arbre fut planté sur la place de l'Hôtel de la Commune (aujourd'hui place du Château, l'Hôtel de la Commune était alors les bâtiments occupés maintenant par la Bibliothèque) et 2° que le maire, M. Duhamel, prononça un discours dont l'impression à trois cents exemplaires fut ordonnée.

A la fin de 1793, on décida que trois autres arbres seraient plantés en trois endroits différents; ces arbres devaient être pris dans la forêt de Cerisy, mais comme on craignait que des arbres élevés en haute futaie ne reprissent pas bien en plein air libre, le Conseil, dans sa séance du 1er Ventôse an 2 (19 février 1794), décida que les trois nouveaux arbres seraient pris sur les terres des émigrés. Trois commissaires, MM. Lamarre (Philippe), Lenkin et Cerrès, furent nommés pour exécuter cette décision.

Ces arbres furent plantés le 10 Ventôse an 2 (28 février 1794, l'un place de la Liberté (place du Château),

l'autre place de l'Egalité (place du Marché), et le troisième section de la République (petite place en haut de la rue Saint-Floxel).

Le compte-rendu de la fête se trouve dans les registres du Conseil.

Ces trois arbres moururent comme le premier, qui devait être mort puisqu'on en plantait un à sa place (place de la Liberté), aussi le 29 Pluviôse an 3 (17 février 1795), le citoyen Philippe jeune fut-il chargé d'en acheter trois autres et de les faire planter avec tous les soins nécessaires pour qu'ils n'éprouvassent pas le sort de leurs devanciers.

La nouvelle plantation eut lieu aux mêmes endroits, mais l'arbre planté sur la place de l'Egalité (place du Marché), ayant été abattu, un arrêté du maire du 4 Prairial an 3 fixa la cérémonie du remplacement de cet arbre au 6 du même mois.

Le récit de la cérémonie est au registre du Conseil.

L'arbre avait été offert par le citoyen Vernet, chirurgien-major de l'armée des côtes de Brest à Cherbourg. Le Conseil lui vota des remerciements.

De ces trois nouveaux arbres, celui de la place Saint-Floxel fut scié dans la nuit du 25 Messidor an 3 (13 juillet 1795), et celui de la place du Marché fut coupé dans la nuit du 16 brumaire an 5 (6 novembre 1796), un chêne planté à sa place le surlendemain 18 fut rompu par une voiture le 5 Pluviôse an VI (24 janvier 1798).

Le Conseil chargea alors le citoyen Fouquet d'acheter un jeune chêne et de faire construire un encaissement sur la place d'Armes (la place devant le Château sur les glacis, aujourd'hui partie la plus rapprochée de la Bibliothèque).

Un procès-verbal dressé le 30 Pluviôse an VI (18 février 1798, prouve que cet arbre, au lieu d'être planté au lieu indiqué place d'Armes, le fut place de l'Egalité (Marché). (*Registres du Conseil*).

Là s'arrêtent les procès-verbaux relatifs à ces diffé-

rents arbres et à leurs plantations. A noter que le dernier procès-verbal cité contient cette phrase: « qu'il « existait des arbres de la Liberté sur cette commune « et qu'ils sont tous morts. »

En 1798, la Municipalité décida que la rue du Boulevard (rue Tardif depuis le 5 mai 1813), qui était trop étroite, serait élargie, et que les arbres qui la bordaient seraient plantés ailleurs ; ces arbres étaient des platanes, essence encore rare en France et dont ceux du boulevard avaient été donnés par M. Moisson de Vaux, l'un des conseillers ; ce fut probablement l'un d'eux qui fut planté dans la cour de l'ancien évêché, alors fermée de tous côtés ; et que l'on intitula *Arbre de la Liberté*, mais ceci n'est qu'une hypothèse, qu'aucun document n'appuie.

Quoiqu'il en soit, cet arbre fut planté en grande pompe, mon père, François Doucet (1), m'a dit avoir dansé autour et avoir vu enterrer dans le trou où on le planta trente bouteilles de vin de Bordeaux.

A la Restauration, on fit arracher tous les arbres de Liberté, celui de Bayeux eut la chance d'échapper à la destruction.

Les chasseurs de la Somme, à leur passage à Bayeux après Waterloo, voulurent y chasser des clous pour attacher leurs chevaux, le maire, M. Conseil, s'y opposa et réussit à sauver l'arbre.

Mon père m'a dit que lors du passage des alliés (Russes et Prussiens), de gros clous à crochet furent chassés par eux dans le tronc pour attacher les chevaux : ces crochets n'ont pas été arrachés, l'écorce les a recouverts depuis longtemps.

En 1830, le sous-préfet, M. de Moras, fit couper quelques branches qui touchaient presque les fenêtres de la Sous-Préfecture alors établie dans les appar-

(1) Cette indication précise nous fait connaître l'auteur de cette note sur l'*Arbre de la Liberté*. X Y Z, son signataire, est donc M. L. DOUCET, mort secrétaire de la Société académique de Bayeux.



tements aujourd'hui occupés par le Tribunal de Commerce; une émeute s'ensuivit et M. de Moras fut forcé de quitter la ville.

La même année, les gendarmes des chasses qui escortaient Charles X, alors qu'il allait s'embarquer à Cherbourg, passèrent par Bayeux et bivaquèrent sous l'arbre, je me rappelle les y avoir vu et avoir fort admiré les voitures de la Cour qu'ils emmenaient avec eux.

En 1848, on bénit l'*Arbre de la Liberté*, l'évêque, Mgr Robin, présidait la cérémonie, l'abbé Lefaucheux, curé de la Cathédrale, et le délégué du gouvernement, M. Lécuyer, prononcèrent des discours. On s'amusa beaucoup d'une phrase de celui de M. Lefaucheux: « Tombez du ciel, bénédictions, « sur cet arbre fortuné.....» Il plut à flots toute la journée (12 juin 1848).

En 1851, le ministre Léon Faucher ordonna de faire disparaître tous les arbres de la Liberté qui n'auraient pas un caractère historique; grâce à l'énergie de M. Despallières, maire de la ville, de M. G. Villers, adjoint, et de M. Desclosières (Adolphe), conseiller général qui, sous l'arbre même, plaidèrent sa cause le jour de la révision, en 1852, devant le préfet Pierre Le Roy et le général Chatrix de La Fosse, il fut décidé que ce magnifique végétal serait épargné.

Quelque temps après, on l'entoura d'un terre-plein en maçonnerie qui existe encore aujourd'hui.

Théophile Gautier disait, en 1858, à Bayeux, qu'à Constantinople seulement il avait vu un aussi bel arbre.

Lors de la plantation du premier arbre de la Liberté, le 29 juin 1792, on l'avait surmonté d'un bonnet et d'une pique. Les vers suivants parurent à cette époque:

Passant, regarde en haut et vois à mon sommet
Comment la liberté par ce signe s'explique;
Ou les tyrans soumis porteront mon bonnet,
Ou les tyrans punis tomberont sous ma pique.

Dans une chanson on lisait ce passage :

Que sa racine profonde
Descende jusqu'aux enfers,
Et que son ombre féconde
S'étende sur l'univers.

Le 1er janvier 1831, on répandit dans Bayeux la chanson suivante faite à l'occasion de l'élaguage intempestif ordonné par M. de Moras.

L'auteur était Frédéric Pluquet, l'historien de Bayeux.

Au retour du champ des lauriers,
Mars reposant sur son tonnerre,
Va donner l'ordre à ses guerriers
De se délasser sur la terre.

C'est l'Arbre de la Liberté,
Survivant à tous les orages,
Qui pourrait seul dans la cité
Les protéger de son ombrage.

Arbre chéri de nos amours,
L'Echo nous a redit ta plainte,
Toi qui fut respecté toujours,
On ose te porter atteinte.

Ta dryade est la liberté,
Vivant sous ton écorce sainte,
Dis-nous donc quel est l'insensé
Qui t'attaque dans ton enceinte (1).

On dit que c'est un porte-croix
De quelque petit séminaire
Qui n'ayant ni fagot ni bois
Croyait trouver là son affaire.

A quoi l'arbre répondait :

Mes amis qu'il soit pardonné
De m'avoir fait quelques coupures,
Les couleurs dont il m'a paré
On déjà guéri mes blessures (2).

(1) A cette époque, on avait formé au pied de l'arbre un petit jardin carré circonscrit par un grillage en bois.

(2) M. de Moras avait fait placer, pour appaiser l'irritation des habitants, un drapeau sur l'arbre ébranché.

'Un instituteur d'Agy, M. Suzanne, publia le sonnet ci-après, lorsqu'en 1848 on bénit *L'Arbre de la Liberté :*

Tronc sacré, glorieux souvenir de nos pères,
Surgi d'entre leurs mains fécondé de leur sang
Salut ! que tes rameaux n'ombragent que des frères
Et mon pays sera toujours noble et puissant.

Qu'il est beau l'avenir! Si ce n'est pas un rêve,
Si d'imprudents nochers succombant sous l'effort,
Ne nous engravent point aux sables de la grève,
Ne nous font pas sombrer en entrant dans le port.

Arrière doute impie!... auguste et saint emblème,
Arbre de Liberté ! pardonne le blasphème....
Le sol qui te reçut saura te conserver ;

S'il se dessèche au vent d'une folle tempête
Et qu'alors, épuisé, tu fléchisses la tête:
Nos veines s'ouvriront encor pour l'abreuver !

Un huitain parut aussi :

Arbre sacré reçois le gage
De notre amour et de nos vœux,
Puisses-tu grandir d'âge en âge
Et couvrir nos derniers neveux.
Que sous ton ombre hospitalière
Le guerrier rencontre un abri
Que le pauvre y trouve un appui,
Que tout français y trouve un frère (1).

X. Y. Z.

(1) Par une ironie qui n'a rien de poétique, l'unique guerrier qui rencontre un abri sous l'ombre hospitalière, n'est, hélas! le plus souvent, qu'un sergent de ville mettant à la salle de police quelque disciple de Bacchus trop tapageur, plus fréquemment encore c'est un gendarme enfermant dans la maison d'arrêt quelques égarés ou criminels que nous ne pouvons favoriser de *notre appui* et saluer du nom de *frère.*

A. L.

La Tapisserie de la reine Mathilde

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN PROSE

par M. BERTOT, Président de la Société

Le samedi 14 janvier 1804, — 28 nivôse an XII, — on représentait pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, une pièce dont voici exactement le titre :

LA TAPISSERIE DE LA REINE MATHILDE

Comédie en un acte et en prose

Mêlée de vaudevilles

PAR MM. BARRÉ, RADET ET DESFONTAINES

La pièce eut un succès très-accentué, car Madame Masson, libraire-éditeur de pièces de théâtre, rue de l'Echelle, n° 558, vit promptement s'épuiser la 1re édition qu'elle avait mise en vente au prix de 1 fr. 20, prix qui correspondrait au moins à 3 fr. 50 de nos jours, et en offrit au public une 2e édition la même année.

C'est un exemplaire de cette seconde édition que je peux mettre dans notre réunion de ce jour sous vos yeux. Cet exemplaire vient de Londres et il n'y a rien d'étonnant à cela, car les anglais recherchent avec un soin extrême tout ce qui a rapport à la Tapisserie de Bayeux. C'est un véritable miracle que cet exemplaire ait pu s'échapper de leurs mains, traverser le détroit et venir à Bayeux où j'ai été assez heureux pour me le procurer.

Comme il arrive, surtout aux pièces de théâtre qui sont écrites en vue et pour exalter des faits contemporains ou pour y faire de transparentes allusions, la vogue du moment les accueille, puis quand le temps a marché, quand l'intérêt a disparu faisant place à

d'autres soucis, elles sont reléguées dans un profond oubli, leur existence est même presque ignorée: elles ont vécu.

La comédie en prose, mêlée de vaudevilles, n'a pas été mentionnée par les auteurs qui se sont occupés de la Tapisserie et de ses destinées; au moins à ma connaissance; les graves historiens, ou ne l'ont pas connue, ou l'ont dédaignée. C'est à un autre point de vue qu'elle a mérité d'attirer l'attention des littérateurs qui s'occupent de l'histoire du Théâtre et en particulier de celui du Vaudeville: elle a été citée dans la nomenclature des pièces représentées au théâtre du Vaudeville au commencement de notre siècle.

Personne dans notre ville, intéressée cependant à recueillir avec soin tout ce qui se rattache de près ou de loin à la Tapisserie de la reine Mathilde, n'en avait connaissance : c'est une véritable surprise littéraire, une véritable trouvaille que je mets aujourd'hui sous vos yeux.

En 1804, Napoléon préparait la fameuse descente en Angleterre qui devait rester à l'état de projet. Il entrait dans ses vues d'y préparer l'opinion et de démontrer que la conquête de l'Angleterre pouvait de nouveau se réaliser comme elle avait eu lieu sous la conduite de Guillaume-le-Bâtard. Ordre fut donné d'envoyer à Paris la Tapisserie de Bayeux. J'ai sous les yeux une intéressante lettre de MM. Delauney et Brisoys-Surmont, membres de la Commission des Sciences et Arts de l'arrondissement de Bayeux, datée du 10 Frimaire AN XII, qui fut adressée aux citoyens maire et adjoints de la commune de Bayeux. Ceux-ci se résignent à s'en dessaisir parce qu'elle est

« Réclamée par le grand intérêt national qui l'ap-
« pelle momentanément au Musée Napoléon. »

Ils ajoutent :

« Il nous a été douloureusement flatteur de la
« remettre intacte aux mains du commissaire

« expédié ad hoc par le sous-préfet de l'arrondis-
« sement qui en a personnellement fait l'envoi. »

La Tapisserie est donc arrivée à Paris, exposée aux yeux d'un public qui se presse pour la voir, c'est l'évènement du jour. La Comédie y fait allusion par un couplet d'annonce qui précède l'action et qui n'est plus dans les usages de notre scène. Voici ce couplet qui était chanté sur l'air de *Daignez m'épargner :*

En mil soixante six, dit-on,
La fameuse tapisserie
Que l'on voit encore au salon,
Fut commencée et finie.
Elle a donc plus de sept cents ans.
Puisse la même compagnie
Pendant même espace de temps
Voir tous nos acteurs bien portants
Représenter cette copie.

La même allusion se retrouve dans l'un des couplets du Vaudeville final que viennent chanter chacun à à leur tour devant la rampe, les acteurs qui ont eu un rôle dans la pièce :

Il est des siécles éclatants
Où l'on voit un grand homme
Que sur tous on renomme
Tel fut Guillaume dans son temps,
A l'Angleterre il fit la guerre
C'était en mil soixante et tant,
Nous pourrions bien en voir autant :
Oui, sur les pas de notre Conquérant
Nos braves militaires
Feront comme nos péres.

Ces vers se chantaient sur l'air très connu à cette époque : *Comme faisaient nos pères*, phrase qui revient au final de chaque couplet ; peut-être si cela pouvait vous être chanté, y prendriez-vous, comme Lafontaine au *Conte de Peau d'Ane*, un *plaisir extrême*.

La littérature de chaque époque reflète le goût dominant du moment. Aujourd'hui, c'est vers le réa-

lisme que nous sommes orientés ; ce goût nous a parfois valu des œuvres malsaines, témoin le succès des livres de M. Zola.

A une époque qui n'est pas encore bien éloignée, on s'était infatué du pittoresque. L'histoire universelle se publiait sous le nom d'*Univers Pittoresque*. Quel n'a pas été le succès du *Magasin Pittoresque* qui vit encore.

En 1804, au commencement du siècle, c'étaient les histoires à mystères qui plaisaient, on lisait avec avidité les *Mystères d'Udolphe*. Les romans les plus en vogue étaient ceux où il était question d'enfants à naissance mystérieuse. *Cœlina* ou *l'Enfant du Mystère* se rencontrait aussi bien sur la table des salons que dans la loge de la portière. Les vaudevillistes qui ont créé Madame Gibou et Madame Pochet prétendaient que celles-ci avaient burlesquement dénaturé le titre du livre et l'appelaient *Co-Elina* ou *l'Enfant du Ministère.*

Il y avait aussi dans la poëtique de ce temps un type qu'on acceptait volontiers et qui nous paraîtrait aujourd'hui bien démodé, c'était *l'Hermite*, le *Bon Hermite*. M. de Jouy, qui fut de l'Académie, ne devait-il pas donner, pour complaire à son époque, les *Hermites de la Chaussée-d'Antin.*

Dans la comédie qui nous occupe, tout l'intérêt de l'action se concentre sur un enfant dont la naissance est mystérieuse et sur l'hermite qui l'a élevé et qui en garde le secret.

On invite l'hermite à déjeuner en lui chantant :

Ce déjeuner plaira je croi
Au bon hermite que l'on aime
. . . .
On doit bien faire vivre ceux
Qui nous apprennent à bien vivre.

Mathilde et toute sa Cour est fort intriguée: elle serait très curieuse de découvrir l'origine de cet enfant

qui déjà ressemble fort à Guillaume, mais l'hermite est impénétrable et ne laisse rien deviner. On nous apprendra par la suite que Guillaume, avant d'épouser Mathilde, avait connu une certaine Irène dont l'histoire n'a jamais parlé et qui n'a éu d'autre existence que celle que lui ont prêtée l'imagination des vaudevillistes, que cette Irène était morte en lui laissant un fils. Guillaume avait eu la singulière idée qu'on n'explique pas de le faire élever par un hermite jusqu'à l'âge de quinze ans. A ce moment, son origine aurait été dévoilée et il aurait eu à choisir pour sa carrière ou le métier des armes ou la compagnie de l'hermite avec la perspective de devenir hermite à son tour.

Quant au jeune Raymond, l'enfant mystérieux qui traverse l'action avec les allures d'un jeune page, ayant son franc parler sur tout, distribuant le blâme ou l'éloge aux suivantes de Mathilde qui brodent la Tapisserie, son choix est fait: il ne forme qu'un vœu, rejoindre les combattants descendus en Angleterre, s'illustrer par une action d'éclat qui sera reproduite sur la Tapisserie. L'aimable Claire qui se sent pour lui une tendre prédilection, le lui promet en lui chantant ce couplet :

S'il me fallait, par aventure,
Travailler à votre portrait,
Je crois, que de votre figure,
Je pourrais saisir chaque trait.
Puis, ajoutant à mon esquisse,
Avec un regard assez doux...
Certain petit air de malice...
Je crois que ce serait bien vous.

Les charmes de la vie d'hermite n'ont pour Raymond aucun attrait. Il n'y incline en aucune façon. L'hermite en fait cependant dans la pièce un très joli tableau :

« Chaque matin, dit-il, je suis frais et dispos, je « me lève avant le jour et ma besace sur l'épaule,

« mon chapelet à ma ceinture, ma petite sonnette à la
« main, je commence gaiement ma tournée.

Alors il chante :

Quand je vais à la quête
Sur mon chemin, je voi
Les gens, d'un air honnête,
S'incliner devant moi ;
Parfois dans le bocage,
Je rencontre un chasseur,
Déjeunant sous l'ombrage,
Qui me dit de bon cœur :
Hermite, bon hermite,
Quoi ! vous passez ainsi
Hermite, bon hermite,
    Venez bien vite,
    Déjeunez ici.

Ma quête me tourmente,
Quand viennent les grands froids ;
Il gêle, il neige, il vente ;
Je souffle dans mes doigts,
Je vois un toit qui fume,
J'y suis en un moment
Et selon la coutume,
On me dit poliment :
Hermite, bon hermite,
Vous paraissez transi,
Hermite, bon hermite,
    Approchez vite
    Chauffez-vous ici.

Loin de mon hermitage,
Au moment de la nuit,
Survient-il un orage ?
Je découvre un réduit ;
J'en approche, je tousse,
Sans me voir, on m'entend ;
Et puis, une voix douce,
Me dit au même instant :
Hermite, bon hermite,
Vous êtes en souci,

Hermite, bon hermite,
Entrez bien vite
Et couchez ici.

Dans une des scènes de la pièce, Raymond est resté seul à contempler la Tapisserie, on peut croire que les auteurs ont traduit dans le monologue qu'ils lui prêtent l'impression qu'avait produite sur la foule et sur le public du temps l'exposition de la Tapisserie.

« Que d'ouvrage il y a là-dedans... que de figures!
« des soldats, des matelots, des ouvriers!... En
« voilà un qui est drôle sur son cheval, l'oiseau
« sur le poing; les chiens qui courent devant, et
« l'autre avec son cor.... tron, tron, tron.... c'est
« bien fait tout ça...Ça pourrait être mieux...C'est
« égal, j'ai dans l'idée que ça durera longtemps. »

Toute la pièce est bien écrite, d'un ton vif et aisé, ne faisant naître ni la fatigue ni l'ennui. On voit bien vite qu'elle est l'œuvre d'auteurs familiers avec l'agencement des scènes et experts dans les choses du théâtre : les couplets sont nombreux, spirituels pour la plupart: En voici un pris au hasard qui rappelle l'épisode bien connu de Guillaume faisant une chute au moment de son débarquement sur le rivage anglais:

Guillaume devance les rangs
Il s'élance et tombant à terre
Vive Dieu! nous dit-il, je prends
Possession de l'Angleterre.

De nos jours, avec une musique moderne, la pièce s'appellerait une opérette. Voilà un sujet de composition musicale tout trouvé qui pourrait tenter quelques-uns des membres de notre compagnie.

Le décor de la pièce qui n'avait rien de banal, suppose un certain talent d'exécution dont le public pouvait être charmé: « Au lever du rideau, dit le « préambule, on voit Mathilde entourée de ses femmes, « occupées à broder; une partie de la Tapisserie est « tendue autour du théâtre. »

La pièce se dénoue par la révélation de la naissance de Raymond et par son départ pour rejoindre les compagnons de Guillaume en Angleterre.

Il me reste à vous faire connaître, pour terminer, les trois auteurs qui s'étaient réunis en collaboration pour écrire la comédie sur laquelle j'ai essayé d'appeler votre intérêt.

RADET

Radet, Jean-Baptiste, l'un des doyens du Vaudeville, était membre de l'Académie de Dijon, sa patrie. Il était né en cette ville en 1752.

Il débuta avec un certain succès par la peinture, quoique privé de la main droite, parce que sa nourrice l'avait laissé tomber dans le feu. Il abandonna la peinture pour se consacrer à la littérature dramatique. Il devint le bibliothécaire de la duchesse de Villeroy. Il a donné à lui seul vingt-six pièces et un grand nombre en collaboration avec Barré et Desfontaines.

Radet, devenu aveugle, mourut à Paris en 1830.

DESFONTAINES

(Guillaume, François, Fouques Deshayes, connu sous le nom de Desfontaines), était né à Caen en 1733. Il fut secrétaire du duc de Deux-Pont et devint bibliothécaire de Monsieur, depuis Louis XVIII. Il est mort à Paris le 21 décembre 1825.

Pendant le procès de Louis XVI, Desfontaines et Radet firent représenter une pièce intitulée la *Chaste Suzanne.* On y remarqua ces mots, dont l'application était évidente :

Vous êtes ses accusateurs....
Vous ne pouvez être ses juges.

Desfontaines et Radet furent emprisonnés. Ils composèrent, pour recouvrer leur liberté, une chanson qu'ils adressèrent à la commune de Paris. A la suite de cette requête, ils furent remis en liberté.

En voici un échantillon :

Des mesures de sureté
Nous ont ravi la liberté,
C'est ce qui nous désole.

Mais dans nos fers nous l'adorons,
Dans nos chants nous la célébrons,
C'est ce qui nous console.

BARRÉ

Barré (Yves), né à Paris le 17 avril 1749, avocat, greffier-commis au Parlement de Paris en 1775, ne tarda pas à entrer dans la carrière dramatique et composa pour la scène des pièces qui eurent un très vif succès.

Barré fonda le Vaudeville et devint directeur de ce théâtre en 1792. Il s'associa avec Radet et Desfontaines, ils écrivirent ensemble une multitude de pièces qui réussirent pour ainsi dire sans exception.

Il paraît que Radet était le plus habile des trois collaborateurs, mais Barré avait une entente supérieure de la mise en scène; on a néanmoins constaté qu'il n'a jamais donné seul un ouvrage au Théâtre.

Il dirigea pendant vingt-trois ans le Vaudeville et fut remplacé en 1815 par Désaugiers.

Barré mourut le 3 mai 1832, emporté par le choléra.

—

Les curieux recherchent la gravure très spirituelle qui représente, avec une naïve ressemblance, le vénérable trio vaudevilliste : BARRÉ, RADET et DESFONTAINES.



LE CHARBON DE TERRE

EN NORMANDIE

DU XIIIe AU XVIIIe SIÈCLE

Dans sa précieuse *Etude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Age* (1), M. Léopold Delisle indique qu'il se consommait « d'assez notables quantités de charbon de terre » dans quelques villes de Normandie au XIVe et au XVe siècles.

Cette assertion est confirmée par M. Ern. de Fréville, dans son intéressant *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVIe *siècle* (2). Des nombreux documents accumulés dans cet ouvrage, il ressort, en effet, que dès les premières années du XIVe siècle, et très probablement dès le milieu du XIIIe, ce charbon de terre était en Normandie l'objet d'une importation considérable.

Un tarif des *droits de pontage*, c'est-à-dire des droits à payer au passage du pont de Rouen par les navires qui remontaient la Seine, taxe à quatre de- « niers la poize de charbon de terre ; » le cent de sacs de charbon de bois devait six deniers de pontage. Ce tarif fut dressé en 1309 et se conserve aux Archives Municipales de Rouen, fonds précieux, souvent exploré, mais qui contient encore néanmoins bien des richesses historiques inconnues.

Six ans plus tard, Louis X mentionnait le charbon de terre dans une ordonnance relative à ce même droit de pontage qu'il élevait jusqu'à « quatorze deniers la poize ». Cette ordonnance nous est connue par un « *vidimus* faict en la cours de Parlement de Paris, »

le 8 juillet 1315; elle fut longtemps considérée comme le plus ancien document relatif à l'usage du charbon de terre en France (3).

Il importe de remarquer qu'il ne saurait s'agir ici de quelque tentative particulière pour introduire une denrée nouvelle; ce commerce du charbon de terre n'était pas une entreprise commerciale isolée; mais un commerce régulier et même considérable. Car, comme l'a fait observer judicieusement M. E. de Fréville: « Les impôts alors étaient toujours en raison « directe du développement commercial; en sorte « que, quand vous voyez au XII° et au XIII° siècles « un impôt s'établir pour une denrée, vous devez en « conclure qu'elle arrive assez abondamment pour « donner l'idée d'en tirer un revenu (4). »

L'ordonnance de Louis X prouve donc que le charbon de terre arrivait à Paris en quantités notables au commencement du XIV° siècle; mais nous avons d'autres preuves pour affirmer qu'au XIII° déjà il était en Normandie l'objet d'un commerce important.

Le « carbon de terre ou à brusler » est en effet mentionné dans le vieux recueil des *Coustumes de la Visconté de Rouen*, publié en 1856 par l'érudit archiviste de la Seine-Inférieure, M. Ch. de Beaurepaire, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, certainement antérieur à 1292 et de peu postérieur à 1269.

Le charbon de terre, il est vrai, ne payait aucuns droits à la Vicomté de l'Eau, mais cela ne prouve rien, parce que le droit de pontage, dont il était grevé, nous le savons, était perçu, non par la Vicomté, mais par la commune de Rouen, comme dépendant de la « ferme des menus courtages appartenant à icelle (5). »

Si, au milieu du XIV° siècle (1359), « la poize de carbon de terre paie trois sols quatre deniers, ce n'est qu'en vertu d'une surtaxe, toute spéciale et temporaire, imposée par Charles V, pour fournir à la

commune les moyens de s'acquitter envers le sire du Vivier, qui, « par nos amez et feaulz le maire, « bourgois et habitans de nostre bonne ville de « Rouen, par voies illicites et indues avoit esté injurié, « domagié et son manoir ars et destruit sanz cause « deue et raisonnable (6). »

Rouen n'était pas la seule voie par laquelle pénétrait le charbon dans la province: il arrivait également par Dieppe et par ce fameux port de Leure, dont la splendeur, aussi courte que brillante (7), marque la transition entre la déchéance d'Honfleur et l'avènement du Hâvre.

« Le muy de carbon de terre » payait sept deniers de droits à la Vicomté de Dieppe (1362); et le prévôt de Leure percevait quatre deniers sur « chacun chariot « à quatre roes partant hors les dictes mectes (limites « de la prévôté), chargé de blé, sel, charbon [de] terre, « ou autres choses en bennes ou en sacz (8); » de « plus, nul ne devait « mesurer sel, blé, charbon de « terre, ne autres choses quelconques, sans avoir « lettres et congié du dit prévost, sur paine d'amende « (1387). »

Dès la fin du xve siècle, l'usage de plus en plus répandu du charbon de terre força le Parlement de Normandie à établir des règlements de police spéciaux. C'est ainsi qu'il dût prononcer, en 1482, sur une requête du Chapître de Rouen, « au sujet de certains « marchands qui en brûlaient au préjudice des maisons « de l'Eglise; » et qu'il fut obligé, le 29 mars 1510, d'ordonner aux serruriers qui en voulaient faire usage d'exhausser leurs cheminées au-dessus du faîte des maisons voisines (9).

En 1544, les porteurs de charbon de terre formaient à Rouen une corporation assez nombreuse pour motiver une ordonnance du roi François Ier sur leurs droits et obligations (10); et les archives municipales de Rouen fournissent la preuve que ce charbon

venait, au moins en partie « du Neuf-Châstel, côste d'Angleterre, c'est-à-dire de New-castle, qui en fournissait à Paris dès l'année 1315.

Nous devons noter néanmoins que le catalogue des archives de la Chambre de commerce de Rouen semble insinuer que le premier charbon de terre apporté en cette ville provenait de Littry, dans l'arrondissement de Bayeux (11); mais l'auteur du catalogue pouvait ignorer les faits que nous venons d'énumérer.

Quoiqu'il en soit, les charbons de Littry, considérés alors comme inférieurs (12), parce qu'ils brûlaient avec peu d'activité et corrodaient les chaudières, ne purent soutenir la concurrence contre les charbons anglais malgré les droits protecteurs de « douze livres « par tonneau » imposés sur ces derniers. Ceux-ci prévalurent quand même et, en 1638, il y avait à Rouen, une charge privilégiée d'inspecteur des charbons anglais : il s'y formait des compagnies pour monopoliser le commerce de charbon et les Etats de la province durent protester contre ce monopole (13).

L'usage du charbon de terre était si répandu déjà au commencement du XVIII[e] siècle que, le 3 mars 1723, ce même Parlement, qui, en 1510, en entourait l'usage de mesures restrictives, défendit au contraire à tous les manufacturiers faisant usage de chaudières, d'employer d'autre combustible à cause de la rigueur exceptionnelle de l'hiver et de la disette de bois (14).

En 1776, une maison de commerce de Rouen en vendait à elle seule quatorze mille tonnes par an : aussi se préoccupait-on de la recherche de la houille. On crut en voir des traces aux environs de Rouen, à Oissel et à Darnétal (15), mais les fouilles de Scanégatti restèrent infructueuses.

L'ABBÉ SAUVAGE.

NOTES

(1) P. 368. — Cet excellent ouvrage, publié à Evreux en 1851, est dès maintenant si rare qu'il atteint en librairie les prix les plus arbitraires. L'auteur rendrait au public un service signalé s'il voulait bien en donner une seconde édition.

(2) Tom. II, p. 197.

(3) *Magasin Pittoresque*. 1855, p. 239; Ef. Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, +. I, p. 317 et suiv.

(4) *Mém. sur le commerce maritime de Rouen*, +, 1, p. 188.

(5) Ch. de Beaurepaire, *De la Vicomté de l'Eau de Rouen*, p. 418.

(6) de Fréville, op. cit. +. II, pp. 128, 169, 172.

(7) Alp. Martin, *Les Origines du Hâvre*, tom. I, *Histoire de Leure*.

(8) de Fréville, op. cit. +. II, pp. 128, 169, 172.

(9) N. Périaux, *Histoire de la ville de Rouen*, p. 215.

(10) Ouin-Lacroix, *Hist. des Corporations d'arts et Métiers*, p. 365.

(11) id. p. 291.

(12) M. Rolland-Banès, dans son importante *Notice sur les recherches de la Houille dans le département de la Seine-Inférieure*, constate que les charbons qu'on tire aujourd'hui de Littry par les puits de Fumichon, sont d'excellente qualité et même recherchés à Paris, spécialement en vue de la production du gaz; *Recueil des Publications de la Société Nationale Hâvraise d'Etudes diverses*, 1872, p. 292.

(13) Ch. de Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie sous Louis XIII et Louis XIV*, +., III, pp. 236 et 242.

(14) N. Périaux, op. cit. p. 533.

(15) Noël de la Morinière, *Essais sur le département de la Seine-Inférieure*, IIe partie, pp. 185 et 201.



LA TRAVERSÉE DU PAS DE CALAIS

Dans les journaux du mois d'octobre de l'année 1887, on pouvait lire la nouvelle suivante :

L'amiral Cloué, ancien ministre de la marine, a soumis à l'approbation du ministre des travaux publics, un projet élaboré par le Comité d'études, qui se propose de relier la France à l'Angleterre au moyen d'un immense pont sur la Manche. M. le Ministre de Hérédia a écouté avec intérêt les explications de l'Amiral.

Et encore ceci :

A la dernière séance de la *British Association* pour l'avancement des Sciences, à Manchester, il a été lu une remarquable étude sur le projet d'un Tunnel sous la Manche.

Au point de vue technique, l'œuvre est relativement aisée ; l'exécution de la moitié anglaise du tunnel coûterait 1,527,000 livres sterling.

Au point de vue militaire, le Tunnel peut être immergé en cinq ou six minutes, au moyen de l'ouverture d'une écluse en communication avec les fortifications de Douvres, d'où sortiraient par minute 100,000 pieds cubes d'eau.

Au point de vue commercial, le tunnel est nécessaire parce que le commerce britannique se trouve dans des conditions critiques.

En rapprochant l'une de l'autre ces deux informations, on serait tenté de croire que les Français désirent traverser la Manche sur un pont pour aller rendre visite à leurs bons voisins d'Angleterre, sans avoir à redouter quoique ce soit de ce terrible mal de mer, rebelle à tous les spécifiques, et qui laisse, paraît-il, à ceux qu'il a une fois éprouvés, le plus durable souvenir.

D'autre part, pour venir comparer les brouillards de la Seine à ceux de la Tamise, et se délasser de la monotonie de la vie anglaise au milieu de l'agitation parisienne, les fils d'Albion préfèreraient la voie sou-

terraine, un tunnel sous le Pas de Calais, qui leur rappellerait sans doute l'œuvre hardie de Brunnel.

Pour rétablir la vérité historique, il est bon d'affirmer, dès maintenant, que l'idée de franchir le détroit anglo-français, en se passant du secours de la navigation, est absolument française. Elle nous appartient sans réserve.

C'est en 1751 qu'elle fut émise pour la première fois, par l'ingénieur Desmarets; plus d'un siècle après avoir été formulée, elle reçut un commencement d'exécution; aujourd'hui seulement, elle est remise en lumière.

C'est que, de nos jours, le génie scientifique de l'homme aborde les problèmes les plus ardus; il sait dégager les inconnues des questions les plus complexes. La traversée de la Manche n'est vraisemblablement pas une de ces entreprises devant lesquelles l'audace humaine se recueille, comme hésitante, et se prenant à douter de sa propre puissance.

Quand on perce des isthmes, quand on traverse les entrailles des montagnes, ou que l'on jette des ponts sur les fleuves les plus larges et les plus inconstants dans leurs débordements, ne saurait-on construire un viaduc aux allures un peu plus grandioses encore que ceux du Nouveau-Monde, creuser un tunnel plus allongé que ceux du Mont-Cenis et de l'Arlberg?

Non, la difficulté n'est pas là; elle ne réside ni dans la nature de l'ouvrage à mener à bonne fin, ni dans l'insuffisance de l'art de l'ingénieur; elle provient de susceptibilités internationales qui se sont déjà manifestées jadis et peuvent ressusciter un jour ou l'autre, sous une forme nouvelle.

Aussi, sans nous attarder à discuter quelles chances de succès l'avenir réserve à ce projet de communications, au-dessus ou au-dessous de l'eau, entre deux grandes nations, nous préférons l'étudier en lui-même, le prenant dès ses origines pour le suivre

dans ses diverses phases, jusqu'au jour où l'Angleterre, agitée d'une folle peur simulée ou non, a fait suspendre les travaux préliminaires, sans égards pour les résultats encourageants déjà obtenus par l'Association anglo-française chargée de l'entreprise.

I

Il est aujourd'hui avéré que, si l'on prend pour terme de comparaison la durée de certaines périodes géologiques, l'origine du Pas de Calais n'est pas fort ancienne.

Au début de l'époque éocène, la Manche n'existait pas. La Bretagne, reliée à la presqu'île de Cornouailles, fermait, de ce côté, le golfe anglo-parisien, lequel, largement ouvert à l'Ouest, passait au-dessus des Ardennes et se prolongeait jusqu'en Belgique.

Vers la fin de la période, la mer se retira graduellement en Europe de toutes les positions qu'elle occupait antérieurement; mais, par un retour soudain, elle vint, pendant le miocène, couvrir le bassin de Paris, contournant la Normandie et entamant un peu le Sud de l'Angleterre.

Survint le grand cataclysme quaternaire. L'Europe septentrionale s'affaissa: des blocs erratiques allèrent s'éparpiller jusque sur le sol allemand et russe, vers le 38° de latitude.

Sous son océan de glaces, le bassin de Paris reçut d'immenses dépôts de diluvium rouge avec silex anguleux et les poches des falaises de la Manche s'emplirent d'argiles rubéfiées.

Si le sol acquérait des reliefs, ces modifications avaient pour conséquences forcées de puissantes fractures de l'écorce terrestre. C'est d'elles que naquirent, presque à une même époque, l'ouverture de la Vallée du Rhin et celle du canal de la Manche.

Une fois le canal creusé, deux agents intervinrent

qui se chargèrent d'en augmenter la section, l'action des flots et le jeu irrégulier des marées.

A défaut de données géologiques, l'œil le moins exercé reconnaît, par le modelé du terrain et l'aspect semblable des hautes falaises de craie de chaque rive du canal, qu'il y a eu autrefois un isthme anglo-normand.

Parti de Calais, le voyageur qui aborde à Douvres, retrouve les murailles gigantesques qu'il a admirées au cap Gris-Nez.

L'action des eaux de la mer sur les roches même les plus dures est bien connue; les éboulements réunis de toute la côte de la Haute-Normandie équivaudraient, d'après les calculs de l'ingénieur de Lamblardie, à l'érosion d'une tranche de 30 centimètres par an. Citons un exemple de ce pouvoir destructeur :

Dans la matinée du 30 juin 1866, au cap de la Hève, l'un des points de la côte le plus attaqué, une partie considérable de la basse falaise, c'est-à-dire une masse énorme de galets, de rochers et de terre, s'ébranla, puis glissa sur une largeur de cinq cents mètres. Il en résulta une projection sur la plage de 4,000 mètres cubes de décombres et une sorte de promontoire s'avançant dans l'eau d'une quarantaine de mètres.

Quant au jeu irrégulier des marées, il résulte de ce que, dans la Manche, il y a conflit entre deux grandes ondes liquides, la mer du Nord montant avec un courant de flux de Nord-Ouest et l'Océan avec un courant provenant du Sud.

Toutes les vingt-quatre heures, au moment de cette collision quelquefois gigantesque, les assises des falaises de craie sont plus ou moins sapées, émiettées et les matériaux entraînés se déposent jusque sur les côtes de la Hollande.

Toutefois les causes toujours actives de destruction n'ont pas rendu très profond le Pas de Calais; il

demeure une sorte de fossé creusé par un simple accident géologique dans le sol crétacé qui s'étend entre la Seine et la Tamise.

Si, pour employer une comparaison souvent invoquée, les tours de Notre-Dame de Paris étaient transportées verticalement au milieu du « Silver stream », comme nos voisins appellent le Pas, elles émergeraient suffisamment pour permettre à quelque naufragé de chercher un refuge sur leur plateforme.

Large de 33 kilomètres, le Pas n'a guère plus de 50 mètres de profondeur ; c'est presque un ruisseau d'eau salée.

Pourtant ce ruisseau est le passage le plus fréquenté qui existe à la surface des océans.

Paquebots pour marchandises et passagers entre France et Angleterre ; navires de commerce allant de l'Atlantique dans la mer du Nord ; bâtiments à voile ou à vapeur charriant les productions du monde entier, de l'ancien et du nouveau, tous viennent faire connaître leurs pavillons dans les eaux du détroit.

Il n'est donc nullement surprenant que l'on ait songé à rétablir l'ancien isthme pour faciliter l'échange des produits de l'industrie entre les deux peuples voisins. Dans un siècle où la simplicité et la rapidité des transports sont les seuls éléments de la fortune commerciale, on ne se contente que, faute de mieux, de la marche, pourtant déjà bien accélérée, des bateaux à vapeur.

Après les intérêts du négoce, il convient d'envisager ceux des voyageurs. La terre ferme ou même le tablier solide d'un pont feraient bien mieux l'affaire des gens timorés ou sujets au mal de mer, que le bateau, instable et agité, sur lequel il faut prendre passage en toute saison, par tous les temps, lorsque les nécessités de la vie commerciale ou civile l'exigent impérieusement.

D'ailleurs, si l'on veut bien considérer que des

marins, méritant à tous égards le titre de *Loups de mer,* des hommes qui ont été ballottés sur les océans sous toutes les latitudes, ont été malades, à leur grand étonnement, dans la simple traversée de la Manche, on accordera bien quelque indulgence pour les hésitations légitimes devant l'embarquement, de paisibles bourgeois, d'honorables commerçants patentés et même de ces rigides insulaires, drapés dans leur plaid, le « guide à la main » qui, suivi de leurs dignes épouses étroitement serrées dans leur long fourreau gris, touchent à Calais et à Dieppe, pour se précipiter sur Paris « la Ville Lumière » peut-être, mais assurément la ville de plaisir par excellence pour tout ce qui est étranger.

Les projets proposés pour la traversée du Pas de Calais se rattachent à quatre types principaux:

1° Rétablissement de l'isthme anglo-français;
2° Etablissement d'un pont sur le canal;
3° Percement d'un tunnel sous-marin;
4° Installation de bacs pour le transbordement des trains.

Les adeptes du premier système sont représentés par MM. Vérard, de Sainte-Anne et Burel. Point de tunnel pour eux, par la raison que l'entretien en serait onéreux et que les tarifs qui devraient être abaissés de façon à lutter victorieusement contre ceux de la navigation, seraient fort peu rémunérateurs. Les infiltrations nécessiteraient des pompes d'épuisement capables d'enlever 30 mètres cubes d'eau par minute. Le traitement des agents et employés s'ajouterait à toutes les charges. Il y avait, en effet, des précédents.

Lorsque le gouvernement italien fut interpellé sur le déficit constaté dans l'exploitation internationale du tunnel du Saint-Gothard, il ressortit de la discussion que le total général des travaux du tracé avait été évalué par les ingénieurs allemands à 187.000.000 de

francs ; or, le déficit fut de 102.000.000 ; d'où un total de 152.000.000 pour un parcours de 14.900 mètres, ce qui donne, pour un kilomètre de tunnel, le chiffre respectable de plus de 10.000.000 de francs. A ce taux là, le tunnel anglo-français aurait dépassé 500.000.000 de francs.

Les hygiénistes eux-mêmes exprimèrent leurs inquiétudes sur l'efficacité de la ventilation dans un long boyau sillonné sans cesse par des locomotives productives forcées de gaz irrespirables. Après les 12 kilomètres du tunnel du Mont-Cenis, on éprouve une sorte de malaise.

Point de ces inconvénients sur une digue. Les voyageurs ont la santé garantie, sans parler de l'avantage non négligeable de la vue d'un spectacle grandiose, celui des fureurs du Pas. Le marin a aussi cette bonne fortune, mais, malheureusement, en même temps que spectateur il est acteur, et la pièce a parfois de tragiques dénouements.

Comment, cependant, jeter dans la mer assez de matériaux pour asseoir une digue inébranlable?

On objectera que la rade de Cherbourg est close par une muraille artificielle, où les moëllons sont remplacés par des blocs de pierre superposés. A Suez, à Port-Saïd, on n'a pas procédé autrement.

Ici, ce n'est pas la profondeur de la mer qui est un obstacle, les profils entre le cap Gris-Nez et Folkstone, accusant une moyenne de 33 mètres, avec un seul maximum de 55 à 60 mètres.

C'est la longueur de la digue qui fait réfléchir les plus téméraires. A Cherbourg, il ne s'agissait que de quelques kilomètres. Il nous en faut ici dix fois plus.

M. Burel a trouvé une solution ingénieuse qui est digne d'intérêt, parce que, sur un autre champ d'expériences, elle a été couronnée de succès.

Entre Rouen et Quillebeuf, un ingénieur, M. Le Mire, chargé d'endiguer la Basse-Seine, confia au fleuve

lui-même le soin d'exécuter la plus grande partie d'un ouvrage que l'homme n'aurait achevé qu'à grands frais.

On sait que, comme tous les cours d'eaux soumis au flux et au reflux des marées, la Seine tient en suspension beaucoup de sables et de limons. Que l'on fasse passer ces eaux boueuses à travers un filtre, celui-ci retiendra le dépôt solide et le résidu, en se desséchant, acquerra une grande consistance.

M. Le Mire jeta donc dans la Seine des amas de pierres, à une distance telle des rives, que le chenal ainsi formé conservât la largeur voulue pour le service de la navigation.

Lorsque la marée faisait rétrograder le fleuve, les monticules de cailloux étaient submergés; mais, les eaux se retirant, le filtre formé par les interstices des pierres, arrêtait la vase, si bien qu'au bout de plusieurs années, deux quais étaient créés d'une consistance parfaite.

Appliquer ce système au Pas de Calais, telle fut l'idée de M. Burel. Il voulait, de plus, souder sa digue à deux écueils sous-marins, les bancs de Varne et du Colbart. Une passe énorme de plus de 800 mètres d'ouverture aurait suffi pour le passage des navires.

Voici les deux principales objections qui se présentent. Pour franchir la large passe, un pont ne pouvait être proposé à cause des besoins de la navigation; un bac s'imposait donc. Or, si l'on considère que M. Dupuy de Lôme a fourni les plans d'un bac assez solide et assez puissant, pour transborder des trains entiers de France en Angleterre, il n'y a plus qu'une question de moins ou de plus.

On s'est demandé, en second lieu, où trouver des matériaux suffisants pour installer en pleine mer les deux murailles formant filtre. Peut-être les arracherait-on aux colossales falaises de craie qui bordent le détroit.

Telle est, en abrégé, l'économie du projet dont le but serait de rétablir ce que la nature a jadis défait dans une de ces crises d'où sont sortis les reliefs de notre sol.

Arrivons maintenant à l'étude du « Pont » dont les plans ont été dressés par M. Boutet, et, après lui, par M. Hersent.

II

M. Boutet avait obtenu, dès 1867, un avis favorable de l'empereur Napoléon III. L'année terrible entrava la réalisation du projet.

Comme un modèle réduit de ce Pont international existe encore, un journal émettait l'avis qu'à l'occasion de la prochaine Exposition, M. l'ingénieur Boutet fut sollicité de jeter sur le grand lac du bois de Boulogne, à titre d'essai définitif, une passerelle de mille mètres de portée. A côté de la tour Eiffel, cette autre exagération d'une utilité moins constestable, d'un avenir plus certain, ne constituerait pas une attraction de moindre valeur.

Construire un pont n'est pas un art nouveau; le pont de bois des Gaulois, les ponts Gallo-Romains, ceux des Frères Pontifes, ceux des Italiens appelés en France sous François Ier, de Vauban plus tard et de tous les ingénieurs qui ont depuis perfectionné les anciennes théories, forment une suite non interrompue qui révèle la progression croissante de l'audace des constructeurs à travers les âges.

En Angleterre, il y a des ponts immenses, mais, en Amérique, on franchit le Potomac sur de modestes passerelles de 2,000 mètres !

Sur la Tay, en Ecosse, les piles de pont sont plus hautes que les flèches de la Cathédrale de Strasbourg.

Cependant, on n'a opéré, jusqu'à présent, que sur des fleuves, et sur des fleuves qui n'ont pas en largeur

les trente kilomètres du Pas de Calais. Des scaphandriers mettraient un certain temps à implanter dans le sol sous-marin les très nombreuses piles de maçonnerie qui devraient recevoir le tablier.

Aussi M. Boutet a supprimé les piles. Le pont serait d'un seul jet.

A 16 mètres au-dessus des flots, des bouées en tôle auraient supporté une sorte d'enchevêtrement de câbles en fer formant plancher par leurs entrecroisements. A cet effet, soixante câbles eussent été d'abord tendus d'une rive à l'autre.

Sur le plancher on aurait établi des piles provisoires en fonte, à large base, pour servir de soutien à un tablier auxiliaire destiné aux ouvriers chargés de construire le tablier définitif.

Quant à celui-ci, on l'eût formé de câbles superposés de manière à donner onze tresses verticales et situées dans des plans parallèles les uns à côté des autres. Sur ces supports verticaux, se serait assis le pont proprement dit, vaste charpente de 100 mètres de largeur, qui se serait maintenue rigide sur tout le détroit. Enfin, on aurait démonté les piles et le tablier provisoire que des chalands auraient ramené à terre pièce par pièce.

Ce projet, pour le moins original, réunit contre lui, dès son apparition, l'unanimité des ingénieurs officiels et de l'infaillible corps des ponts et chaussées.

Force fut donc à M. Boutet de refaire son travail qui perdit immédiatement son cachet primitif et aboutit à une vulgaire étude de pont, un pont avec des arches et des piles directement fondées dans le sol, un pont banal, comme on le voit.

La commission officielle de 1867 sanctionna le devis se montant à 150.000.000 seulement.

Le Pas devait être coupé en trente sections pour réduire les portées à un kilomètre. Soixante mètres d'élévation semblaient suffisantes. Tout un matériel

de sauvetage pour la marine entourait chaque arche: escaliers intérieurs et extérieurs, anneaux, crampons, etc.

L'année 1870 ne pouvait être favorable à des entreprises pacifiques. Elle fit oublier le pont sans piles et à tablier d'un seul jet.

Un mot maintenant du projet Hersent.

Ici les piles sont multipliées et la portée est ramenée à 350 mètres. Pour garantir les fondations, on les entoure d'enrochements en béton. Sur chaque pile un poutrage métallique repose et se prolonge en porte-à-faux d'un côté et de l'autre. Rien de vraiment neuf dans cette conception; des objections particulières surgissent néanmoins.

Supposons, si l'on veut, que le régime des courants ne soit pas modifié par la construction nouvelle; il faudra toutefois que les navires ne rencontrent pas sur leur chemin autant d'écueils que de piles. Le vapeur se dirigera peut être, grâce à sa machine, au milieu de cette forêt de colonnes, mais le pauvre voilier sera-t-il assez maître de sa route dans le brouillard, au sein des vagues furieuses, pour ne se jamais heurter contre elles? Il est vrai qu'elles pourront être garnies d'appareils de sauvetage; ce serait alors chercher le mal pour avoir occasion d'apprécier l'efficacité des remèdes.

M. Hersent répond à cela que les feux du phare Gris-Nez et ceux de la côte anglaise qui éclairent actuellement le Pas, sont souvent des causes de naufrages par temps sombre, tandis qu'en illuminant le pont, on offrira aux navires, non-seulement le moyen de se guider, mais même de déterminer la direction d'un bâtiment, soit qu'il vienne de la mer du Nord, soit qu'il ait quitté l'Océan; partant, point d'abordage.

L'avenir seul permettrait de se faire une opinion sur la valeur du « Pont » comme moyen de commu-

nication anglo-française. Il est à craindre que cette perspective ne nous soit pas offerte, car, le 8 janvier dernier, on lisait l'entrefilet suivant dans le *Daily Telegrah :*

Le projet (de pont) est évidemment superbe, mais il est bien inutile de se demander s'il sera rémunérateur, attendu que l'Angleterre ne permettra jamais qu'il soit mis à exécution. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels pour unir notre île à un continent couvert de soldats, à un pays surtout (la France) dont la race irritable et aventureuse a été notre ennemie acharnée pendant des siècles et qui, maintenant encore, n'est guère notre amie.

La feuille anglaise paraît désirer qu'il soit bien entendu, de ce côté du détroit, que si les ingénieurs consacrent leurs veilles à la préparation d'intéressants projets, leurs plans sont destinés au long sommeil des cartons administratifs, l'ombrageuse Albion n'étant nullement décidée à sortir de son entêtement invétéré et utilitaire.

III

Le troisième moyen de traverser le Pas de Calais autrement qu'en bateau, fut indiqué à l'Académie d'Amiens, en 1751, par l'ingénieur Desmarets. Il consiste à creuser un tunnel sous-marin, opération qui devient de plus en plus possible, à mesure que l'on connaît mieux la géologie du sous-sol marin.

Thomé de Gamond est le premier ingénieur qui ait véritablement compris l'utilité d'étudier la résistance et la nature des terrains à perforer.

On a voulu comparer Thomé de Gamond à M. de Lesseps ; le parallèle est séduisant peut être, mais il ne se poursuit pas jusqu'au bout.

M. de Lesseps, en effet, aura eu la bonne fortune de vivre assez longtemps pour voir prospérer son œuvre et, ici, nous ne pouvons malheureusement

parler que du percement de l'isthme de Suez ; Thomé de Gamond, lui, subit le sort de la plupart des novateurs et inventeurs au pays de France, depuis Bernard de Palissy jusqu'à nos jours.

Mais n'anticipons pas sur ce qui va suivre.

Après Desmarets, Henry, adjudant du génie (1810), Mathieu, ingénieur des Mines (1812), Franchot et Tessier (1846), avaient conçu, chacun, leur projet de tunnel. Pour supprimer le côté géologique de la question, il avait même été proposé de faire circuler dans le sol sous-marin un tube de fonte assez solide pour ne pas s'effondrer sous la pression de l'eau.

En 1840, Thomé de Gamond savait déjà que le tunnel rencontrerait la craie blanche perméable, la craie grise imperméable, l'argile et les sables verts sur lesquels celle-ci repose.

Comment avait-il acquis ces notions ? lui-même va nous l'apprendre :

Pressé de reconnaître le terrain avec précision, je me fis descendre au fond du chenal avec un appareil de plongeurs Siébe, qui n'avait pas encore reçu les perfectionnements qui lui furent apportés plus tard. Aussi, à peine eus-je atteint le fond de la mer que je me sentis suffoqué dans ce linceul imperméable et tirai violemment le filin de détresse.....

Après cet échec, peu soucieux de m'exposer encore à être enseveli vivant dans un scaphandre, mais obstiné dans mon ardeur pour détacher un lambeau de cette terre sous-marine, je me décidai à plonger nu.

Je préparai un lest pour la descente de quatre sacs de galets silicieux noirs de 30 kilog. chacun, dont deux devaient être amarrés par des cordes aux jambes, aux chevilles, et deux autres tenus dans la main.

En outre, pour faciliter la remonte, je confectionnais un chapelet de dix vessies de porc, divisées chacune en deux petits compartiments unis par une ligature. J'enveloppai ce chapelet dans une bande de toile adaptée en ceinture autour de la taille, en guise de vessie natatoire.

Pour préserver la tête, un bonnet de coton bourré de linge

et maintenu par une serviette en mentonnière. Deux filins parallèles étaient attachés à ma personne : l'un gris, fixé derrière ma ceinture, était le cordon de sûreté destiné à me ramener mort ou vif. Le filin rouge était fixé à mon bras gauche. C'était le cordon de détresse pour donner à mes hommes, en le tirant moi-même, le signal de me ramener au plus vite.

Un couteau de précaution pendait à mon poignet gauche, pour couper le lest de mes pieds. Une spatule était suspendue à mon poignet droit pour détacher un échantillon du sol. Une pochette devant l'abdomen était préparée pour recevoir cet échantillon.

J'introduisis dans mes narines une mèche de coton beurrée et je remplissais la bouche, à l'instant même de l'immersion, d'une petite cuillerée d'huile d'olive. Ce fut dans ce grotesque accoutrement que je me lançai dans l'abîme sur des points dont la profondeur sondée variait de 30 à 33 mètres.

Je descendis ainsi trois fois consécutives dans la même journée, la deuxième fois à 500 mètres environ dans le nord de ma première expérience, et la troisième fois à 500 mètres encore plus loin.

Je fus bien vite indemnisé de mes mésaventures en constatant que les extraits cueillis au fond de la mer étaient de l'argile Wealdienne, identique à celle que j'avais reconnue en Angleterre, dans les plaines basses avoisinant le détroit. La lacune existant à mon diagnostic géologique se trouvait ainsi comblée.

Par une de ces coïncidences qu'il vaut mieux peut-être ne pas trop approfondir, les Anglais, sans pouvoir revendiquer pour aucun de leurs ingénieurs une pareille intrépidité qui confine à l'héroïsme, proclamèrent comme leurs les résultats des études de Thomé de Gamond. Sir John Hawkshaw, en 1865, voulut établir un tunnel dans le banc de craie qui s'étend au travers du détroit. Ses plans ne différaient des nôtres qu'en ce que, au lieu de deux puits qui auraient servi de gares d'arrivée et de départ, des rampes fortement inclinées auraient raccordé la ligne sous-marine, en

France avec le chemin de fer du Nord, en Angleterre avec le Chatam and Dover Railway. Les Anglais supprimaient également une grande halte que voulait Thomé de Gamond sur le banc de Varne, au fond d'une tour.

L'association anglo-française fut constituée en 1868. La guerre de 1870 paralysa toute entreprise et ce n'est qu'en 1875, que le maréchal de Mac-Mahon provoqua une résurrection de cette grande idée.

Le Comité français avait à sa tête Michel Chevalier. Celui-ci, ami de Thomé de Gamond, sachant ses sacrifices d'argent, de temps et de santé pour la réalisation du projet, eut néanmoins le triste courage de l'éliminer du Conseil, et, naturellement, conquit du coup toutes les sympathies des ingénieurs anglais.

Cependant l'opinion publique a encore quelquefois une certaine puissance. Sir John Hawkshaw fut généreux et offrit à Thomé de Gamond une place honorable dans la direction des travaux.

C'était trop tard : Thomé de Gamond mourut le 4 février 1876, ayant dépensé 175,000 francs pour ses études personnelles, sans en avoir jamais réclamé le moindre remboursement aux pouvoirs publics. Une pension insuffisante fut accordée à sa famille.

En 1880, deux puits étaient creusés sur la côte de Douvres ; une galerie de 1200 mètres se déroulait, sous les flots, dans la craie.

En 1883, chez nous, devant Sangatte, une galerie de 2 m. 10 de diamètre, allait à la rencontre de la précédente.

Tout marchait donc à souhait et il ne serait venu à la pensée de qui que ce soit, au moins en France, que l'œuvre eût autre chose à redouter que les difficultés naturelles.

Erreur ! Le gouvernement anglais se rappela subitement que sa situation de royaume insulaire pourrait

être ébranlée par la réalisation d'une grande conception scientifique. Albion fit semblant d'avoir peur. Une armée ne pourrait-elle pas s'engager quelque jour dans le tunnel, et sortant à l'improviste comme des entrailles de la terre, couvrir le sol anglais de ruines et de sang.

La presse française fit prompte justice de cet affolement simulé : il coula beaucoup d'encre, nos voisins furent de plus en plus qualifiés de « perfides » et la véritable raison de leur frayeur fut clairement indiquée.

La voici :

Les armateurs britanniques craignent de voir immobilisés dans leurs bassins les trop nombreux bâtiments à voiles et à vapeur que, depuis plusieurs années, ils ont mis en chantier avec trop de précipitation. Le tunnel offrant plus de rapidité pour les communications, supprimant le mal de mer, inspirant à quelques-uns moins d'appréhension, le tunnel deviendrait l'itinéraire de prédilection des voyageurs et du commerce. La marine serait délaissée.

On a voulu également découvrir, dans ce revirement de l'opinion anglaise, des motifs philosophiques : à savoir la répulsion de nos voisins pour les principes démocratiques de plus en plus développés en France. L'aristocratie anglaise les redoute surtout à titre d'articles d'exportation. Elle manifeste une horreur de convention pour le côté mondain et frivole de la vie bruyante de nos grandes cités. On ne saurait l'en blâmer, si elle ne venait souvent chercher parmi nous ce qu'elle répudie chez elle de la manière la plus formelle.

Une conclusion s'impose. Si le tunnel n'est pas creusé, ce n'est ni le talent de nos ingénieurs, ni l'outillage industriel qui doit être mis en cause, mais seulement l'égoïsme un peu trop traditionnel des Anglais, désireux d'isolement et trop peu sincères pour l'avouer hautement.

IV

Un dernier paragraphe nous permettra de terminer cette brève étude sur la *Traversée de la Manche.*

Nous arrivons à la quatrième solution, qui n'est pas la plus heureuse, mais qui aurait pour elle le mérite de la simplicité pratique.

Le convoi du chemin de fer est arrivé au bord du Pas de Calais ; les rails sur lesquels il glisse jusqu'au quai se raccordent avec une autre voie supportée par un bac. Ce bac est amarré solidement ; quelques tours de roues et le train tout entier a quitté la terre ferme pour s'engager sur le pont flottant. Celui-ci, pourvu de roues ou d'hélices, navigue comme un steamer et vogue vers la côte anglaise.

Le voyageur, pendant cette partie de son trajet, peut quitter son compartiment, circuler à travers les salons de lecture, de conversation, de concerts, s'asseoir aux tables d'un restaurant, retrouver, en un mot, tout le confortable des paquebots américains sur les rivières de l'Union. Le bac, en effet, contiendra tout cela.

En 1873, M. Dupuy de Lôme, qui a régénéré notre marine militaire, se fit fort de construire un bac calant 3 mètres 50, long de 135 mètres, large de 11, à roues, pouvant recevoir tout un train de vingt wagons, l'embarquant en dix minutes, pour le conduire en Angleterre en un peu plus d'une heure.

Des bassins spéciaux eussent été creusés aux points de départ et d'arrivée.

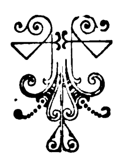
Les Anglais ont mis à l'étude de semblables projets ; mais il ne semble pas que chez eux, plus que chez nous, on ait été convaincu de l'efficacité et de la stabilité de ce mode de transport. Aucune société n'a encore osé se constituer en vue de recueillir les capitaux nécessaires.

Cependant, il est bon de noter que l'idée d'un bac

n'a encore provoqué, dans la Grande-Bretagne, aucun mouvement de frayeur. Les partisans de ce quatrième moyen de franchir le Pas de Calais doivent-ils interpréter à leur avantage et à celui de leur projet cette réserve de l'Angleterre ? Nous n'oserions nous prononcer en quelque manière.

17 février 1888.

J.-E. PILLET.



L'Astronome LE MONNIER et sa Famille

PAR CHARLES GARNIER

L'une des routes les plus fréquentées des environs de Bayeux traverse le territoire d'un modeste village, dont le nom ne se rencontre plus guère que dans les actes des officiers ministériels : Hérils, réuni à Maisons depuis 1830, formait autrefois une commune du canton de Magny, et une paroisse dépendant, avant la Révolution, du doyenné de Campigny et de l'archidiaconé des Veys. Quelques maisons sur le bord de la route de Port-en-Bessin à Falaise, quelques fermes isolées, dont la plus importante, indiquée sur les cartes sous le nom de CHATEAU DE LA FERRIÈRE, possédait naguère de belles avenues dont il ne reste plus rien, tout cela n'est guère fait pour attirer l'attention ; et les nombreux promeneurs, qui se rendent chaque été au bord de la mer, ne songent pas à quitter la belle avenue de peupliers qui conduit de Bayeux à Port, pour s'engager dans les chemins tortueux et mal entretenus de Hérils.

Lorsque je m'y aventurai pour la première fois, il y a une quinzaine d'années, je n'avais d'autre intention que de lever, aussi exactement que possible, le plan de ce petit coin de terre, afin de le faire figurer sur une carte des environs de Bayeux. Je n'avais alors que de très-vagues notions d'histoire locale, et je ne fus pas peu surpris de rencontrer tout à coup, près d'un groupe de misérables chaumières, au coin d'un petit enclos entouré de murs en ruines, une croix de fer sans aucun ornement, supportée par une colonne du style le plus simple ; au pied de cette croix, deux pierres tombales disparaissaient sous l'herbe et les ronces ; mon père, à qui je fis part de ma découverte, me dit que c'était l'ancien cimetière de Hérils, et que

l'une des tombes devait être celle de l'astronome Le Monnier. Je dois avouer, à ma grande confusion, que, plus occupé de poursuivre mes travaux de topographie que de rechercher les dernières traces d'un savant dont le nom m'était alors à peu près inconnu, je continuai ma carte sans songer à retourner à Hérils ; et il est plus que probable que j'aurais persévéré dans cette indifférence, si une circonstance toute fortuite n'était venue, il y a quelques semaines, attirer de nouveau mon attention sur la tombe de Le Monnier.

Un de mes amis (1), qui sait intéresser ses promenades par des études scientifiques et archéologiques, me dit avoir réussi à débarrasser la pierre de la terre et des broussailles qui la recouvraient, et à déchiffrer entièrement l'épitaphe. Il me demandait en même temps d'en parler à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, me faisant remarquer combien il est regrettable de voir ainsi abandonnée la dernière demeure d'un savant, qui occupa un rang distingué parmi les astronomes de la fin du siècle dernier, et qui se rattache, par des relations d'alliance et de parenté, à plusieurs familles des plus considérables de notre pays.

Le Monnier était fils de PIERRE LE MONNIER, né à Saint-Sever, près Vire, en 1675, professeur de philosophie en 1725, au collège d'Harcourt, et auteur d'un cours, publié à Paris en 1750, qui fut longtemps suivi comme classique ; Le Monnier père s'occupa aussi d'astronomie, observa à Paris, le 1er août 1736, l'immersion d'Aldébaran, qui lui servit à déterminer la longitude de Tornéo ; il enseigna les mathématiques à l'Université de Paris, et l'on a publié après sa mort, en 1758, un traité élémentaire qui était le résumé de ses leçons. Elu membre de l'Académie des Sciences

(1) M. Maurice de Maneville.

en 1757, il mourut le 27 novembre de la même année, laissant deux fils, dont le second *Louis-Guillaume Le Monnier*, né à Paris le 27 juin 1717, fut attaché comme médecin, en 1738, à l'infirmerie de Saint-Germain-en-Laye; l'année suivante, il travailla, avec Cassini de Thury et Lacaille, à prolonger dans le midi de la France le méridien de l'Observatoire de Paris; peu après, il s'occupa à classer d'après le système de Linné une collection remarquable de plantes étrangères recueillies par Richard, au jardin du Roi à Auteuil; le duc d'Ayen l'y ayant rencontré, s'entretint souvent avec lui, et communiqua au Roi le goût de la botanique que lui avait inspiré le jeune savant. Le Monnier fut présenté à Louis XV, et nommé, en 1758, à la chaire de botanique du jardin du Roi, vacante par la mort d'Antoine de Jussieu.

Le nouveau professeur n'oublia pas la famille de son prédécesseur; il présenta pour lui servir de suppléant, avec future succession, Laurent de Jussieu, neveu d'Antoine, et fit désigner l'un des frères d'Antoine, Bernard de Jussieu, pour diriger la plantation d'un jardin botanique à Trianon.

Le Monnier obtint bientôt la survivance de la charge de premier médecin du Roi, dont il devint titulaire à la mort de Quesnay, en 1774; sa riche et nombreuse clientèle ne l'empêcha pas de se consacrer avec un égal dévouement aux malades moins favorisés de la fortune; il n'acceptait d'eux aucun honoraire, et ce fut à sa réputation d'humanité qu'il dut la vie dans la fatale nuit du 10 août 1792.

Un ancien militaire, qu'il avait soigné, le fit sortir du château des Tuileries par des issues secrètes, et le conduisit, en le protégeant contre la foule, jusqu'à son logement du Luxembourg. Le Monnier réussit à sortir de Paris, et se réfugia à Montreuil où il établit une boutique d'herboriste; il y mena une vie simple et retirée, avec deux de ses nièces, dont la plus jeune

l'épousa et le soigna avec le plus grand dévouement pendant une longue et douloureuse maladie.

Lors de la fondation de l'Institut, 25 octobre 1795, Louis Le Monnier, ne résidant pas à Paris, fut nommé membre correspondant, ce qui prouve la haute estime que l'on avait conservée pour sa science et pour son caractère. Il mourut à Montreuil le 7 septembre 1799.

Revenons maintenant à notre astronome, qui était frère du médecin et fils aîné de Pierre Le Monnier. Il naquit à Paris, rue du faubourg Saint-Jacques, le 23 novembre 1715; les dictionnaires biographiques lui donnent les prénoms de *Pierre-Charles*, qui figurent aussi dans l'acte de décès de Mme de Sully, sa fille; mais l'épitaphe de Le Monnier, son acte de décès, et l'acte de décès de sa femme, le désignent sous ceux de *Pierre-Claude*, qui sont sans doute ses véritables prénoms.

Elevé sous la direction de son père, il hérita de son goût pour l'astronomie et ne tarda pas à le dépasser dans cette science; en 1731, à l'âge de 16 ans, il faisait déjà des observations remarquables sur *l'opposition de Saturne;* en 1735, il présenta à l'Académie des Sciences, une nouvelle *carte de la lune* avec description de ses taches; ce travail lui valut d'être reçu Membre de cette Académie, le 21 avril 1736; il n'avait pas encore 21 ans. Il accompagna Maupertuis et Clairaut dans une *expédition au cercle polaire*, et les aida à mesurer, sous cette latitude, un *degré du méridien*. De retour en France, il entreprit de modifier les *tables du soleil*, et remit en honneur, en 1738, l'ingénieuse *Méthode de Flamstead*, qui lui permit d'arriver à une telle précision dans la détermination des éléments du soleil, que soixante ans de travaux n'ont pu faire découvrir dans son œuvre qu'une erreur de 37°. La même année, Le Monnier calcula *l'obliquité de l'écliptique* et la *Hauteur du pôle* de Paris, et rédigea le *Mémoire de l'Académie*.

En 1740, il fit de savantes *Observations sur les étoiles*, dans la tour de Pascal, au Nord du collège d'Harcourt; le résultat de ce travail fut la lecture, à la séance publique de rentrée de 1741, du projet d'un nouveau *Catalogue d'Etoiles*, et la présentation à l'Académie d'une *Carte du zodiaque*; 565 étoiles *seulement* figurent dans les ouvrages publiés par Le Monnier, mais ses manuscrits en désignent un nombre beaucoup plus considérable. Cette même année 1741, il introduisit en France l'*Instrument des passages*, exécuté avec une précision admirable par un célèbre horloger de Londres, Graham; c'est encore de 1741 que date la publication de l'*Histoire Céleste*.

Le Monnier était en grande estime à la Cour; le roi Louis XV l'avait choisi pour un de ses lecteurs; il avait beaucoup d'affection pour lui, et le faisait souvent appeler; il lui donna, en 1742, au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, un logement que notre savant occupa jusqu'à la Révolution. En 1743, Le Monnier construisit, à Saint-Sulpice, une *lunette méridienne*, dont l'objectif avait quatre-vingts pieds de foyer: la même année, il publia sa *Théorie des Comètes*, où il traitait des progrès de cette partie de l'astronomie, et s'efforçait de dissiper les préjugés populaires, en enseignant que la comète, que l'on observait alors, avait un mouvement rétrograde, et ne pouvait par suite nuire à notre planète; la constitution gazeuse de ces astres errants n'était pas encore positivement établie.

On doit à Le Monnier plusieurs découvertes importantes; ce fut lui qui détermina les *changements des refractions* en hiver et en été; il construisit le premier des *boussoles indiquant exactement la déclinaison*, au moyen d'une lunette, et expliqua la *Théorie analytique de l'attraction*, inconnue avant lui. Professeur au collège de France, il fut le maître du célèbre Lalande, avec lequel il eut plus tard de vives discussions, et qui a,

cependant, reconnu son mérite dans sa *Biographie Astronomique.*

Le Monnier traduisit, en les corrigeant, les ouvrages de l'astronome écossais Keill, et composa ainsi les *Institutions Astronomiques*, excellent ouvrage élémentaire, qui parut en 1746; il fit aussi de nouvelles *Observations sur Saturne*, et détermina, avec un soin et une habileté rares, les *inégalités causées par l'attraction de Jupiter;* ces inégalités ayant été proposées par l'Académie pour sujet de concours en 1748, Euler, qui remporta le prix, arrivait exactement aux mêmes résultats que Le Monnier; celui-ci, étant membre de l'Académie, ne pouvait concourir, et d'ailleurs il était occupé d'autres travaux: nous le trouvons, le 25 juillet 1748, en Ecosse, où il observe, avec lord Macclesfield, une éclipse presque annulaire qui lui permet de *mesurer le diamètre de la lune sur le disque du soleil*, observation qui n'avait pu encore être faite; à partir de cette époque, il semble que la lune devient le principal objet de ses études; toutes les nuits, quelque temps qu'il fasse, il se lève à l'heure précise pour observer *le Passage de la lune au méridien;* il est le premier qui ait déterminé l'*Influence de la lune sur l'atmosphère.*

Les Observations sur la lune et les Etoiles fixes furent publiés en 1754, 1759 et 1775 En 1753, il avait construit à Bellevue une nouvelle *méridienne*, tellement remarquable, qu'elle lui valut une gratification de quinze mille livres; le zélé savant employa cette somme à acheter de nouveaux instruments qui lui permirent de continuer ses études; il publia, en 1754, une *Lettre sur la Théorie des Vents;* en 1755, un *Nouveau Zodiaque;* en 1757, il fut désigné par le Roi pour faire des *Observations entre Paris et Amiens pour la mesure du degré*, et publia le résultat de ses travaux; ses autres ouvrages remarquables sont l'*Astronomie Nautique lunaire,* qui parut en 1771;

l'*Exposition des moyens les plus faciles pour résoudre plusieurs questions dans l'art de la Navigation*, 1772; un *Essai sur les marées aux grèves du Mont-Saint-Michel*, et une *Description des principaux Instruments d'Astronomie*, 1774; les *Lois du Magnétisme*, 1776 et 1778; une traduction du traité du suédois Chapmann sur la *Construction des vaisseaux*, 1779; des *Mémoires d'Astronomie*, 1780 et 1784; une *Note sur la correction de la ligne du loch*, 1790; enfin une lettre écrite en 1791 au sujet d'une *Eclipse observée en Chine le 14 novembre 1789, par M. de Guignes;* cette lettre fut le dernier travail scientifique de Le Monnier, qu'une attaque de paralysie arracha, le 10 novembre 1791, à ses utiles occupations; il fut néanmoins nommé membre de l'Institut, comme son frère, lors de la formation de ce corps savant, le 25 octobre 1795, et devint doyen de l'Académie des Sciences; il était déjà membre de celles de Londres et de Berlin.

Tous ces honneurs ne lui faisaient pas oublier sa province natale, et il se fit agréger à l Académie de Caen; il séjournait même fréquemment en Basse-Normandie; et quand la maladie le condamna à l'inaction, il vint s'établir à Hérils, où il succomba à une seconde attaque de paralysie, le 30 mars 1799; cette date correspond, d'après les tableaux de concordance, à celle du 10 germinal an VII que porte son acte de décès (1); on trouve, au contraire, la date du

(1) Voici la copie de l'acte de décès de Le Monnier, relevée dans les registres de l'Etat Civil de la Commune de Hérils, conservés au Greffe du Tribunal de Bayeux :

Aujourd'hui onze germinal, l'an sept de la République française une et indivisible, sur la deuxième heure décimale, devant moi agent municipal de la commune de Hérils, canton de Magny, département du Calvados, sont comparus en mon domicile les citoyens Pierre Piprel, domestique du citoyen Pierre-Claude Le Monnier, âgé de quatre-vingt-quatre ans, né à Paris, fauxbourg Saint-Jacques, le citoyen Jacques

30 avril dans l'épitaphe gravée sur sa tombe, et dont voici la copie :

A LA MÉMOIRE DE P. C[de] LEMONNIER CONSEILLER D'ÉTAT
LECTEUR DU ROY, DOYEN DE L'ACADEMIE ROYALE DES
SCIENCES DE PARIS, MEMBRE DE CELLES DE LONDRES
DE BERLIN ET DE CAEN DÉCÉDÉ A HÉRILS LE 30
AVRIL 1799 AGÉ DE 84 ANS
DU CIEL DEVENU SON EMPIRE
SON GENIE A PERCÉ LES VASTES PROFONDEURS
MAIS IL RÈGNE ENCORE SUR NOS CŒURS
ET NOUS L'AIMONS AUTANT QUE L'UNIVERS L'ADMIRE
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS
DE SON AME.

Cette différence de dates est facile à expliquer; l'épitaphe a été certainement composée longtemps après la mort de Le Monnier; en effet, en 1799, les idées révolutionnaires étaient encore assez en vigueur à Hérils pour que l'acte de décès soit daté, non-seulement du *onze Germinal, l'an sept de la République Française une et indivisible*, mais encore de la *deuxième heure décimale*, mode de compter les heures supprimé par le décret du 7 avril 1795; on ne pouvait donc, à cette époque, parler du titre de *Lecteur du Roy*, ni appeler l'Academie des Sciences, *Académie Royale;* l'épitaphe date évidemment d'un temps où les idées avaient changé et où le calendrier grégorien, officiellement rétabli, avait fait oublier le mécanisme

---

Fouque, journalier, ayant l'âge requis par la loi, demeurant en cette commune, lesquels dits Piprel et Fouque m'ont déclaré que le dit Pierre-Claude Le Monnier est mort dans sa maison située dans cette commune, sur environ la septième heure décimale du dix du courant; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au domicile du dit Le Monnier, je me suis assuré de son décès, et j'en ai dressé le présent acte, que lesdits Fouque et Piprel ont signés avec moi. Fait comme dit est, ledit jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



du calendrier républicain; et alors, se rappelant seulement que *Germinal* correspondait à *Avril*, on n'a pas réfléchi que les premiers jours de Germinal étaient les derniers jours de Mars, et on a inscrit 30 Avril au lieu de 30 mars. Des erreurs analogues ont fait indiquer la date du 2 avril dans la *Biographie Universelle* de Michaud, et celle du 31 mai dans la *Biographie Générale* de Firmin-Didot.

Le Monnier fut remplacé à l'Académie des Sciences par Cassini, et son éloge, prononcé par Lefèvre-Gineau, est inséré dans le tome III des *Mémoires de l'Institut* (Sciences Physiques et Mathématiques.)

Nous avons dit que de nombreuses relations de famille rattachaient Le Monnier à notre pays; en effet, il avait épousé *Renée-Anne-Michelle de Cussy*, née à Moyon, diocèse de Coutances, en 1731, fille de Michel II de Cussy et de Louise-Anne Le Valois, et petite-fille, du côté paternel, de Michel Ier de Cussy, écuyer, sieur de Verquereul, et de Géneviève de Pierres, et du côté maternel de Jean-Joseph Le Valois, écuyer, sieur du Manoir, et de Françoise Le Vaillant. Renée de Cussy fit son éducation à Saint-Cyr, et dut, pour entrer dans cette maison, obtenir un certificat d'ancienne noblesse dont l'original existe dans les papiers de la famille et qui lui fut délivré par d'Hozier, en même temps qu'un certificat semblable à son cousin Jacques-Louis de Cussy de Belleval, qui voulait entrer aux Pages de la petite écurie du Roi; d'Hozier dressa à cette occasion une généalogie établissant que les deux cousins descendaient d'un aïeul commun, Roger de Cussy, marié en 1515 à Françoise Guillebert. Renée de Cussy survécut à son mari et continua d'habiter Hérils, où elle est décédée le 3 octobre 1802 (1).

---

(1) Voici la copie de son acte de décès, relevée au Greffe de Bayeux :

Du onzième jour du mois de vendemiaire l'an onze de la République française ;

Le Monnier eut trois filles de son mariage avec Renée de Cussy; nous avons vu que la plus jeune épousa son oncle Louis Le Monnier; la seconde, *Renée-Françoise-Adélaïde,* née à Saint-Sever comme son grand-père, le 27 juin 1767, épousa en premières noces le célèbre mathématicien *Joseph-Louis Lagrange*, qui était né à Turin de parents français, en 1736; à 18 ans, Lagrange surprenait tout le monde savant en envoyant à Euler la solution de questions restées jusqu'alors insolubles malgré de longs travaux; l'année suivante, 1755, Lagrange fut professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Turin, y fonda une société savante, et remporta cinq fois de suite le prix proposé par l'Académie des Sciences de Paris. En 1766, Frédéric II l'appela à Berlin pour succéder à Euler; à la mort de Frédéric, en 1786, Lagrange fut rappelé en France pour Louis XVI, et s'y fixa définitivement; ses remarquables travaux sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'astronomie et la mécanique, lui attirèrent la faveur successive de tous les gouvernements; il fut professeur à l'école normale et à l'école polytechnique, et Napoléon Ier le nomma sénateur, et le combla de dignités.

Acte de décès de Marie-Anne-Michelle de Cussi, décédée le onze vendémiaire, à huit heures du matin, profession de vivante de son bien, âgée de soixante et onze ans, née à Moyon, département de la Manche, demeurant à Hérils, veuve de feu Pierre-Claude Le Monnier, décédé en cette commune le dix germinal en sept;

Sur la déclaration à moi faite par le citoyen Pierre Le Fauconnier, demeurant à Commes, profession de laboureur, qui a dit être ami de la défunte, et par le citoyen Robert Anne, profession de cultivateur, qui a dit être aussi ami de la défunte, et ont signé au présent avec nous;

Constaté par moi Baptiste Héroult, maire de la commune de Hérils, faisant fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

(Suivent les signatures).

Lagrange mourut à Paris en 1813. Sa veuve épousa en secondes noces *Jacques-Louis-César Hue*, *Comte de Sully*, né en 1754, et entré au service dès 1765 ; il avait été page de Louis XV, capitaine de dragons sous Louis XVI, major de hussards à l'armée de Condé, et colonel de cavalerie sous l'Empire; il s'était retiré au château de Sully ; il fut nommé chevalier de Saint-Louis sous la Restauration, commanda les gardes nationales de l'arrondissement de Bayeux, et administra comme maire la commune de Sully, où il décéda le 3 novembre 1824. Mme de Sully vint alors habiter son domaine de Sainte-Croix, a Saint-Vigor-le-Grand, près le Pont-Trubert ; elle y est décédée le 12 février 1833, et a été inhumée derrière l'église de Saint-Vigor (1) ; sur sa tombe on lit l'épitaphe suivante :

A LA MEMOIRE DE
Mme RENEE FRANÇOISE
ADELAIDE LEMONNIER
Ve EN PREMIERE NOCE
DE Mr DE LA GRANGE
SENATEUR ET EN SECONDE
DE Mr LE COMTE HUE
DE SULLY NEE LE 27
JUIN 1767 DECEDEE
LE 12 FEVRIER 1833.

L'aînée des filles de Le Monnier, sœur de Mme de Sully et de Mme Louis Le Monnier, se maria à *M. de*

(1) Voici la copie de son acte de décès, relevée sur les registres de l'Etat civil conservés à la mairie de Saint-Vigor-le-Grand :

Du mardi douze février l'an mil huit-cent-trente-trois ;

Acte de décès de dame Renée-François-Adélaïde Le Monnier, veuve en première noce du sénateur Joseph-Louis Lagrange, et en seconde noce de Jacques-Louis-César Hue, de Sully, décédée à Saint-Vigor le douze février, à quatre heures du matin, âgée de soixante-cinq ans huit mois, née à

Parfouru, et fut la mère d'*Aglaé-Renée-Perrette de Parfouru*, qui épousa *Alexandre-François André du Homme;* Mme de Sully légua, en mourant, le domaine de Sainte-Croix à sa nièce, Mme du Homme, qui y est décédée elle-même il y a peu d'années, le 17 décembre 1881.

La terre de Sainte-Croix rentrait ainsi dans la famille à laquelle elle avait longtemps appartenu, car les André du Homme, seigneurs de Ryes, étaient aussi seigneurs de Sainte-Croix. Tous les Bayeusains connaissent les deux remarquables effigies tombales qui ont été données au Musée de Bayeux, en 1840, par M. Alexandre du Homme, grand-père du chef actuel de la famille; ces monuments, œuvre d'un habile artiste caennais, Jacques Lefoye, recouvraient jadis la sépulture de Jacques André, écuyer, sieur de Sainte-Croix, et de Marie Davot, sa femme; ils avaient été érigés dans la chapelle méridionale du transept de l'église de Ryes, que Jacques André avait fait bâtir avec la permission de l'abbé de Longues, et dont il avait obtenu le patronage; lors de la Révolution, ces tombes furent profanées et jetées hors de l'Eglise, et M. du Homme a voulu les mettre à l'abri de nouveaux outrages en en faisant don à la ville de Bayeux.

Tel est, Messieurs, le résumé des recherches que j'ai faites sur Le Monnier et sa famille; je ne pouvais

---

Saint-Sever, canton de Saint-Sever, arrondissement de Vire, département du Calvados, fille de feu Pierre-Charles Le Monnier et de feue Renée-Anne-Michelle de Cussy;

Le présent rédigé sur la demande à nous faite par les sieurs Victor Bobier et Victor Porée, domestiques, demeurant à Saint-Vigor, témoins, qui ont signé avec nous après lecture;

Constaté suivant la loi par moi Duhamel Rougemont, faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil, maire de la commune de Saint-Vigor-le-Grand, soussigné.

(Suivent les signatures).

avoir la prétention de vous présenter une série de biographies détaillées, et encore moins une analyse approfondie des savants ouvrages dont je me suis contenté de vous donner une idée sommaire, et qui sortent entièrement du cadre de mes études ; j'ai voulu seulement mettre en lumière les points qui m'ont paru les plus intéressants pour la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, pensant qu'il est de notre devoir, si nous ne pouvons tirer d'un oubli regrettable la tombe abandonnée de Le Monnier, de conserver du moins la mémoire d'un savant qui peut être considéré à juste titre comme une des gloires de notre contrée.

9-17 Janvier 1889.



MESSIRE JEAN PATYE

CHANOINE DE CAMBREMER

CHANTRE DU ROY, CURÉ DE RONPORT ET DE LONGDEMIÈRES

Je veux vous conserver l'histoire
D'un miracle autrefois notoire
Qu'un cuivre avec art buriné
Avait aux passants dessiné
Dans notre antique Cathédrale
Pour vous et pour moi sans rivale...
Le jour baisse, à grands pas la nuit
S'avance, et, pour chasser l'ennui
Je laisse de côté la prose
Pour vous narrer l'étrange chose.
Messieurs, il est question d'un mort
Qui vivant, curé de Ronport
Décimateur de Longdemière,
Fut personne hautaine et fière
Comme il convient à bon chanteur
Digne d'avoir sa place au Chœur ;
Pour la prébende étant idoine
De Cambremer il fut chanoine.
Jean Paty, Messieurs, est son nom
Oyez d'où lui vient son renom.
Clerc de savoir et de prudence
De son grimoire avec aisance
Jean Paty tirait bon profit
Satanas en fut déconfit.
Par acte avéré, le Chapitre
Avait contre lui graisseux titre
(S'il fut vrai, point n'ayez souci,
L'histoire se tait sur ceci
Pour ne point allonger l'affaire
Comme elle aussi moi je vais faire)
Le condamnant à députer
Pour épitre ou leçon chanter
A tour de rôle un dignitaire

Auprés du tombeau de saint Pierre.
Que le flot fut ou non soumis
L'horizon bleu, le ciel tout gris
Le Bessin couvert de verdure
Ou l'univers pris de froidure
C'était, Messieurs, vers le minuit
A l'instant où Jésus naquit
Qu'il fallait délaisser l'aumusse
Stalle ou maison, bréviaire ou Muse.
De Jean Paty tel fut le sort
Près de deux ans avant sa mort
L'an mil cinq cent trente-huitième (*)
Sous le pape Clément septième.

De son grimoire, Jean Patye, dit la légende, avait retenu l'art d'évoquer, non pas un démon vulgaire, mais un prince des enfers, messire Satanas lui-même. Ce livre aida notre bon normand à se tirer d'affaire, car, bien que rudoyé par ses confrères, il ne se hâtait guère de quitter sa stalle, de laisser les Hauts ou Petits Vicaires rivaliser avec les enfants du candélabre, et il aimait mieux contempler les angelots du sanctuaire, les candélabres des janues ou portes latérales du chœur et même les torchets ou cierges de cire illuminant la Poutre, la Petite Couronne et les Hautes Galeries, que de prendre une leçon d'astronomie au clair des constellations visibles dans le reste de la France et sur la Méditerranée. Or, Satanas répondit au chanoine :

Présent... à Rome, tu veux aller ?
Sur l'aile des Zéphirs, tu penses t'envoler...
— Le vent, répondit le saint homme,
Trop tard me conduirait à Rome.
De Rome est si long le chemin
Je n'arriverais que demain.
Tu sais... ma besogne est pressée
Conduis-moi comme la pensée
Non celle d'un homme savant

(*) En faisant commencer comme à Rome l'année à Noël.

Qui craint trop d'aller en avant :
Imite plutôt dans ta course
L'argent qui tombe de la bourse
De femme qui vingt fois varie
Et vingt fois cède à son envie.
— Soit, répond le roi des enfers
Et Jean s'élève dans les airs.

Quand sur la Méditerranée
Avec sa charge fortunée
Satan se vit de haut planer
Au chanoine il voulut donner
(Grand Dieu, la condamnable audace
Lui qui ne sait rien que grimace)
Des leçons de dévotion,
Et par bonne précaution
Pour l'heureux succès du voyage,
Lui faire signer son visage :
« Signa te, signa, me tangis et angis
Roma tibi subito motibus ibit amor. »
C'était du fort mauvais latin
Pour un aussi rusé mâtin
Mais le chanoine de se taire
Et de songer à son affaire
Or, donc le démon le portant
Il arriva fort bien portant
En la célèbre basilique
Et dit d'un ton mélancolique
A temps l'épitre ou la leçon
Qui lui fit quitter sa maison.
Ainsi par sa grande prudence
Jean Patye fit sa pénitence
Et pour que nul à l'avenir
A Rome ne dut revenir
Il se fit présenter le titre
Qui condamnait notre Chapître
Et fuyant vite le saint lieu
Il le jeta dans un grand feu
Puis remontant sur sa monture
Revint chez nous sans aventure,
Ainsi n'en fut pas de Satan

Qui maugréant et mécontent
En sa logette dans l'enfer
Fit son rapport à Lucifer
Quand on sut que l'homme à l'aumusse
L'avait traité comme une buse
Son prince frémit de courroux
Et lui fit donner mille coups
« Cela te donnera courage
Pour ne plus gâter ton ouvrage ».

Tel est, Messieurs, le conte de Jean Patye, tel que l'auteur de la Normandie Romanesque, M. Pluquet, l'abbé Laffetay, Béziers et Hermant, l'ont cité en tout ou en partie. Ces divers auteurs n'y ont vu qu'une fable; Georges Panel, curé de Saint-Amator et vicaire de la paroisse Saint-Malo de Bayeux, dans un manuscrit ayant pour titre : *La cronologie des Evêques de Bayeux*, ajoute encore quelques détails : « le Chapitre, pour expier les rapports du chanoine avec le diable, aurait ordonné le matin du jour *Saint-Etienne 1537*, une procession *avec Miserere*, en signe de *Pénitence*, et le soir *une procession de tout le clergé* de la ville avec *Te Deum* comme *action de grâces* pour *l'anéantissement de la charte fatale et honteuse pour Messieurs les chanoines*. De plus, Jean Patye, comme pénitence personnelle, aurait fondé à ses frais et demandé pour le *6 janvier 1538*, quatorze jours après son retour de Rome, *une procession générale du Saint-Sacrement* qu'il suivit *pieds nus et la corde au cou.* » Panel a pu rapprocher les contes populaires sur Jean Patye de cette procession et nous abandonnons ses rêveries aux esprits judicieux et critiques qui, de nos jours comme de son temps, auraient ses notes en mince estime.

Quant aux relations diaboliques du bon chanoine, elles ne sont que la réédition de fabuleux et antiques récits. F. Pierre Elgaste, dominicain de la maison de Cologne et originaire de Dantzig, d'où lui vient son nom de Pierre de Prusse, protestait dès 1486, dans sa

Vita B Alberti doctoris Magni ou *Vie d'Albert le Grand*, contre des récits pareils, qu'on a retrouvés dans le *Speculum historiale de Vincent de Beauvais*, livre xx, ch. III, et dans Chifflet, dans son *Vesuntio sacra*, par rapport à *Saint-Antide*. Enfin les légendes allemandes sur *Faust* sont similaires. Les propagateurs des fables sur Jean Patye ne recevront donc ni de vous ni d'autres auditeurs sérieux un brevet d'invention. Nous ne le refuserons pas pour le bref de Nicolas Ier obligeant les chanoines à aller à Rome à l'office de nuit de Noël pour expier le meurtre de l'évêque Baltfroy ou Baltfride, puisqu'il est constant que cet évêque, l'un des signataires des actes du Concile de Paris en 849, périt comme Immon de Noyon, sous le fer des Normands : ainsi était mort Saint-Sulpice à Livry, ainsi devait mourir Saint-Algeronde de Coutances à Saint-Lo quelques années plus tard.

A. LE LIÈVRE.



NOTE SUR UNE FOUGÈRE ANORMALE

DU GENRE SCOLOPENDRE

PAR M. BERTOT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La Fougère que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société était, il y a environ quatre ans, une toute petite plante de chétive apparence; cependant elle me parut singulière à cause de la terminaison de ses petites feuilles.

Je l'emportai et la plantai dans mon jardin, me proposant de ne pas perdre de vue le développement qu'elle pourrait acquérir. Chaque année, à mesure que sa croissance s'avançait, elle m'a offert la singulière et bizarre végétation que je mets sous vos yeux.

Cette fougère appartient au genre Scolopendre; malgré l'anomalie qu'elle présente, elle a une parenté très-étroite avec la Scolopendre vulgaire qui abonde sur tous les fossés des environs de Bayeux et qu'on connaît généralement sous le nom de *Langue de Bœuf* ou *Langue de Cerf*.

La Scolopendre est, comme vous pouvez le voir, car j'en ai apporté ici de nombreux échantillons, une longue feuille, luisante, rubannée, d'un vert gai, portant à son revers des bandes brunâtres et parallèles, dirigées obliquement sur la nervure médiane de la feuille, renfermant les corps reproducteurs de la plante. La forme sous laquelle se présente cette fougère est celle d'une feuille allongée terminée en pointe, c'est celle qui est la plus commune. C'est à peine si les auteurs qui se sont occupés de la description des fougères, en signalent deux variétés différentes.

« On trouve, disent-ils, une forme à bords ondulés

« crispés, c'est le *Scolopendrium crispum* qui cons-
« titue une variété, mais non une espèce (1). »

« Une autre forme est élargie au sommet en éven-
« tail, à lobes incisés et crépus. C'est le *Scolopen-*
« *drium dedaleum*. Cette variété élégante, dit un
« autre auteur (M. Lloyd) (2), m'a été montrée dans
« la Loire-Inférieure, elle a été indiquée par un no-
« taire à Carquefou (3) et un autre botaniste l'a vue
« dans un puits à Rennes (4). »

Je cite ces indications à peu près textuellement, pour faire voir combien est rare cette terminaison en éventail de la feuille de la Scolopendre et quel soin minutieux on a pris de constater les quelques localités où elle a été vue.

La Scolopendre elle-même, si abondante dans nos environs, n'est pas commune ailleurs, à Paris ou plutôt dans les environs, si attentivement explorés par une pléiade de botanistes et dans le centre de la France, cette espèce est citée comme une rareté (5).
« Elle croit rarement à terre, on la rencontre sur les
« vieux murs humides et à l'intérieur des puits. »

Quant aux Fougères en général, je peux vous dire en passant qu'on en connaît actuellement plus de 3,000 espèces dont un tiers environ est cultivé comme plantes d'ornement. Leur taille varie de quelques centimètres comme l'*Asplenium septentrionale*, petite fougère du nord de l'Europe que vous pouvez voir ici, jusqu'à la hauteur de 15 ou 20 mètres que les fougères arborescentes acquièrent sous les tropiques.

Les restes des fougères devenues fossiles sont encore très-reconnaissables par les détails de la

(1) Brébisson, 5e éd. p. 467.
(2) Lloyd, 4e éd., p. 436.
(3) M. Boussineau, id.
(4) M. G. de L'Isle, id.
(5) Cosson et Germain, 2e éd., p. 862.

structure qui les caractérise. Elles ont contribué pour une bonne part à la formation de la houille et les empreintes qu'elles ont laissées dans les schistes houilliers de Littry, nous permettent d'affirmer que notre pays, à certaines époques, qui doivent remonter aux périodes géologiques, a dû jouir de la température des tropiques puisque des fougères arborescentes ont pu y être constatées.

Toutes les fougères sont des plantes bienfaisantes, amies de l'homme ; aucune espèce de cette famille n'est douée de propriétés nuisibles. L'art de guérir lui emprunte le capillaire qui n'a jamais perdu sa bonne réputation, soit comme tisane, soit comme sirop. La Scolopendre qui nous occupe, a joui longtemps d'une excellente renommée comme pectorale pour soulager de la toux, mais nous devons convenir qu'elle est de nos jours un peu oubliée ; c'est un dédain injuste qu'elle ne mérite cependant pas.

Un caractère commun de toutes les plantes de la famille des fougères, c'est que dans leur jeunesse elles sont roulées en crosse avant leur entier développement. C'est à cette particularité que fait allusion le nom de Scolopendre donné à cette espèce.

Il est dans le midi un animal qui infeste les habitations et les lieux humides, dans les pays à température torride. Cet animal que nous avons l'heureux privilège de ne pas connaître ici, c'est le Scorpion.

Le Scorpion, quand il s'élance pour attaquer l'homme ou une proie quelconque, relève la queue armée d'un dard qui termine son corps et cette queue s'enroule en crosse à peu près à la manière des Fougères.

Le Scorpion est très-redouté dans les pays chauds ; car sa piqure cause des accidents graves ; elle est même quelquefois mortelle :

« Méfiez-vous, disait-on dans la Grèce ancienne :
« il a un dard dans la queue Σκολοπη εν Εδρα. »

Or tout ce qui ressemblait à la queue enroulée en crosse du terrible animal, en évoquait l'image et le souvenir : quoique notre innocente fougère n'eût aucun dard ni aucun poison caché dans l'extrémité de ses feuilles en crosse, elle ne fut pas moins désignée par l'appellation scolopé-en-edra : Scolopendre.

Si cette étymologie est légitime, et je la crois vraisemblable, il n'est pas besoin de dire que la Scolopendre a été connue de toute l'antiquité et qu'elle a conservé son nom à travers les âges pour venir jusqu'à nous.

Avant de m'expliquer sur la cause de l'anomalie de structure de la plante que je mets sous vos yeux, permettez-moi de vous dire quelques mots sur la manière dont les fougères se reproduisent.

C'est une étude qui n'a été bien élucidée que dans ces dernières années. La connaissance en est encore peu répandue ; elle a révélé des faits très curieux et très-merveilleux dont vous comprendrez tout l'intérêt.

Les fougères semblent porter des graines sans avoir porté des fleurs. Ce n'est qu'une apparence. Les petits corps arrondis qu'on observe à la surface inférieure des feuilles, ne sont pas des graines, ce sont des capsules contenant des petits corps de diverses formes qu'on désigne généralement sous le nom de spores.

Ces spores sont incapables de reproduire la plante et cependant ils peuvent germer et vivre d'une vie particulière pendant quelque temps, ce sont, à proprement parler, des germes de fleurs, car, en germant, il se produira à leur surface des organes mâles et des organes femelles.

Ainsi la fougère mère ne produit pas de graines, elle produit des spores ; ces spores tombent sur la terre humide et ces spores germent, se développent et vivent d'une vie transitoire jusqu'à ce que la fécon-

dation s'étant produite, leur rôle est terminé, leur éphémère végétation disparaît.

En effet, les spores, placés dans des conditions favorables d'humidité, donnent naissance à une petite radicelle qui les fixe au sol : en même temps, naît une petite feuille arrondie avec deux échancrures. A la surface inférieure de cette petite feuille, apparaissent deux sortes de saillies ou de protubérances auxquelles il a bien fallu donner des noms particuliers pour les distinguer, car les unes produisent les organes mâles et les autres les organes femelles. Les premières qui seront les organes mâles se nomment: *les Anthéridies*, les seconds qui abriteront les organes femelles, ont reçu le nom d'*Archégones*.

Dans les protubérances mâles ou anthéridies sont de petites cellules très-délicates qui finissent par se désagréger et dans chacune desquelles se produit un anthérozoïde, c'est-à-dire un véritable petit animal doué de vie, isolé, à mouvements très-rapides et de la forme d'un ruban en spirale ; il tourne sur lui-même avec une extrême vélocité, il s'agite dans le liquide qui enduit la feuille née de la spore, comme nous l'avons dit plus haut, et s'avance à la recherche de la protubérance femelle qui a reçu le nom d'Archégone.

L'Archégone est ouvert à son extrémité supérieure qui fait saillie, il forme comme un petit puits au fond duquel se trouve une cellule centrale volumineuse, bien vivante, sur laquelle s'opère la fécondation par l'intervention de l'anthérozoïde.

A partir de ce moment, les phénomènes de la fécondation sont terminés ; la cellule que contenait l'archégone, entre dans une nouvelle vie ; son active croissance ne s'arrête plus, une nouvelle fougère prend naissance, s'enracine dans le sol et produit à son tour des feuilles qui donneront aussi des spores et la répétition des mêmes phénomènes.

L'appareil de végétation provisoire produit par le spore, cette feuille embryonnaire qui a servi de support pour la fécondation, tout cela disparaît sans laisser de trace.

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre comment il a pu se faire que la fougère que je vous ai présentée eût un développement anormal et tout à fait singulier à l'extrémité de ses feuilles.

Je ne peux me l'expliquer que par le fait d'une hybridation. C'est un cas qui doit se produire très rarement dans la famille des Fougères, mais dont on peut concevoir la possibilité.

La fougère que j'ai cultivée avait pris naissance au milieu d'autres fougères d'espèces différentes notamment des aspidium. Les Scolopendres et les Aspidium formaient un fouillis de végétation où elles se confondaient et dans l'évolution des embryons, il est possible qu'un anthérozoïde d'aspidium soit allé féconder un archégone de Scolopendre et que la plante qui en est issue soit due à la fécondation croisée des deux espèces.

Les hybrides réunissent les caractères du père à ceux de la plante mère, cependant leurs traits de ressemblance ne sont pas absolument fondus ; et, règle générale, un hybride tient plutôt des caractères de la mère que de ceux du père.

Il serait intéressant de savoir si la Scolopendre anormale porte des corps reproducteurs dans ses spores, capables de continuer l'anomalie qu'elle présente, laquelle dans ce cas deviendrait permanente. A quelque cause qu'on puisse l'attribuer, il m'a semblé que sa singularité de végétation était assez remarquable pour mériter quelques-uns des moments de l'attention que vous avez bien voulu me donner.

Bayeux, 25 Janvier 1889.

Conte anonyme qu'on pourrait appeler :
« L'homme qui a peur de son ombre »

On demande Messieurs, que rompant le silence
Par quelqu'écrit nouveau je vienne dans ces lieux,
Moi, pauvre griffonneur, sans nom, sans influence
Raconter les hauts faits des bourgeois de Bayeux.
Grand est mon embarras : un semblable auditoire
Va glacer mon débit et troubler mes esprits
Et dans mes pauvres vers la plus riante histoire
N'aura plus la saveur de nos vieux manuscrits.
Je parlerai pourtant, puisque l'on m'y convie
Et sans aller chercher un sujet trop nouveau
(D'être neuf, Messieurs, jamais je n'eus l'envie)
Je vous dirai ce soir un ancien fabliau.
A mon récit, je crois, vous demandez un titre ?
Hélas ! je l'ai cherché dans plus d'un vieux papier
J'ai relu paragraphe, alinéa, chapître,
Vain espoir, point de titre en mon ancien cahier.

Haletant, rempli de poussière
Un serf rentrait en son logis
Il était près de sa chaumière
Quand il la troubla de ces cris :
— J'ai vu Satan, Dieu me protège
Il est là, me suit pas à pas ;
Vingt démons forment son cortège
Je ne leur échapperai pas...
Il est grand, porte oreilles d'âne
Il sera pour moi sans pitié...
Voyez là-bas... sous ce... platane. »
— Bah ! lui répondit sa moitié,
Calmez-vous, quittez cet air sombre
Votre suivant, je le connais
Vous avez eu peur de votre ombre...
Entrez et donnez-nous la paix.

A. LE LIÈVRE.

TOUS NORMANDS

Je suis Normand, Messieurs, aussi
Ne soyez pas étonnés si
Vous ne me trouvez quand je cause
Un avis sur aucune chose,
Oui, non, c'est bien compromettant
Mais comme il faut parler pourtant
Tout bon Normand a sans médire
L'art de parler pour ne rien dire.

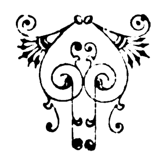
Après tout, à quelque moment
Qui donc n'est pas un peu Normand :
Quand un ministre à la tribune
Contre l'ingérence importune
De députés trop indiscrets
Vient défendre les fonds secrets
Vous pouvez sans crainte prédire
Qu'il va parler pour ne rien dire.

Au bal, vous valsez ; les jupons
D'une danseuse aux yeux fripons
Décrivent des volutes roses.
Autour de vous. De folles choses
Se pressent sur vos lèvres... mais
Si vous les exprimiez jamais,
Vous ne seriez qu'un pauvre sire :
On parle au bal pour ne rien dire.

Vous êtes du jury d'Eyraud ;
Un reporter très comme il faut
Vous fait visite et vous demande
Votre opinion ? « Une amende,
Faites-vous, c'est bien suffisant. »
La Cour vous récuse en disant :
« D'un bon juré, rien ne transpire,
Il doit parler pour ne rien dire. »

L'avocat au discours fleuri,
L'amant timide, ahuri
Qui n'ose pas dire : Je t'aime !
Parlent tous de la sorte et même
Vous pensez très certainement
Que moi qui parle en ce moment,
(Je le vois à votre sourire)
Je vous parle pour ne rien dire.

J. BERTOT.



COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ
DURANT L'ANNÉE 1891

Pour clore ce volume et retracer fidèlement la première année d'existence de la Société qui l'offre au public et à ceux qui sont entrés dans ses rangs, quelques courtes notes, sur les séances de la Société, nous semblent nécessaires.

Cinq Séances ont eu lieu du 20 Février 1891 au 31 Décembre de la même année, aux dates suivantes: 20 Février, 5 Mars, 18 Juin, 19 Novembre et 17 Décembre. La séance du 5 Mars ayant été consacrée exclusivement à l'élaboration et à l'approbation des Statuts réglementaires en tête de ce volume, nous n'entrerons dans aucun détail particulier sur cette séance: reste donc à votre Secrétaire le devoir de rappeler ce que furent les autres.

Séance du 20 Février 1891

M. BERTOT, PRÉSIDENT.

Membres présents: MM. Bazire; de Courson, Georges; Delmas; de Manneville, père; de Manneville, fils; Doullys; l'abbé Fierville; Charles Garnier; Guillot; Le Sieur; Mabire; Maynier; Moutier; Payan; Pillet, vice-président de la Société; l'abbé Le Lièvre; Tallevast; Tavigny; l'abbé Yvonnet.

La première lecture à l'ordre du jour est une *Légende de Noël*. L'auteur de ce récit, M. le Chanoine Jules Didiot, attaché par son vénéré parent au clergé de la Cathédrale, place sur les lèvres du vieux bedeau Yvory un récit circonstancié des aventures de l'enfant de chœur Robert, tombé dans le puits de la Chapelle Saint-Pierre, la nuit de Noël 1260.

Miraculeusement préservé par l'acte d'obéissance, cause de sa chute, et la Sainte-Hostie qu'il vient de recevoir, le jeune

clerc accomplit un voyage sous-marin qui lui fait suivre les nappes d'eau inférieures au sous-sol de la Cathédrale jusqu'aux Fosses du Soucy et jusqu'au havre de Port. C'est en ce lieu, que Robert, protégé par l'Enfant-Dieu, revient en notre monde, et son retour triomphal dans la ville épiscopale calme les angoisses maternelles et les inquiétudes du clergé de notre grande église. Le compte-rendu de l'excursion sous-marine fait au jubé enthousiasme les bajocasses, les clercs et l'évêque, et le retour inattendu de Robert donne origine au petit évêque et aux solennités enfantines du jour des Innocents à Bayeux. Yvory monté dans la tour, interrompt son récit au son des cloches, de cicerone et de conteur spirituel, il redevient bedeau du Chapitre et porte-clefs comme Saint-Pierre.

La deuxième lecture est une étude de M. Le Lièvre, sur *Puccinello* ou *Polichinelle*. Les ancêtres légendaires et archéologiques de ce faux grand homme sont exhumés par l'auteur : les différents personnages réels qui ont servi à former le Polichinelle moderne, soit en Sicile, soit en Angleterre, soit en Espagne, sont passés en revue. Une poésie anecdotique met en regard à la fin de ce travail, l'origine des habits de Polichinelle et des vêtements d'Arlequin.

Séance du 18 Juin 1891

M. BERTOT, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Bertot ; Pillet ; Mabire ; Maynier ; Thieulin ; Tavigny ; Vallette ; Auvray ; Bazire ; Dédouit ; Londet ; Le Sieur ; Tavigny ; Delmas ; de Manneville ; docteur Guernier ; l'abbé Yvonnet ; l'abbé Le Lièvre.

La séance s'ouvre par l'éloge de MM. Beaufils et Luthereau, membres de la Compagnie, récemment décédés.

Le Secrétaire lit et soumet à l'Assemblée l'historique de la constitution de la Société qui doit figurer au commencement du présent volume.

M. Dédouit nous rappelle sous ce titre : « *Souvenirs inédits du Camp de Vaussieu* », comment l'organisation défectueuse des ambulances militaires à cette époque nécessita le placement des malades militaires dans les hospices et l'église de la Ma-

deleine à Bayeux et les embarras que cet état de choses causa aux administrateurs et aux malades. »

Le Secrétaire, M. Le Lièvre, lit quelques extraits de l'intéressant mémoire intitulé : « *Notice forestière du département du Calvados.* » offert par M. Rollet à notre Compagnie.

Séance du 19 Novembre 1891

M. BERTOT, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Londet ; Maynier ; Villers ; Tallevast ; Garnier, Charles ; de Vaulogé ; de Courson, Georges ; de Manneville, père ; de Manneville, Maurice ; l'abbé Yvonnet ; Bazire ; Mabire ; Pillet ; Le Lièvre.

M. Bertot a lu un mémoire sur les ennemis du pommier : 1° l'anthonome, 2° le puceron lanigère, 3° la chenille du bombyx neustria, 4° la chenille de la phalène hiemale. Il a décrit leur naissance, leur reproduction, leurs ravages et préconisé les remèdes les plus propres à réduire ces ennemis au plus petit nombre possible ou à l'impuissance de mal faire.

M. Villers a entretenu ensuite l'assemblée d'une série de coins antiques et de hachettes fondues employées par les guerriers de nos contrées, objets antiques découverts à Longueville et aux environs, et a essayé d'en préciser l'origine et l'usage.

M. Londet nous a entretenus ensuite des progrès récents de l'électricité et des rapports mutuels du magnétisme, de l'électricité, de leur utilisation comme moteurs et comme foyers de chaleur et de lumière. Il a payé, en terminant, un juste tribut d'hommage à l'électricien Gaugain, l'un de nos compatriotes.

Séance du 17 Décembre 1891

M. BERTOT, PRÉSIDENT.

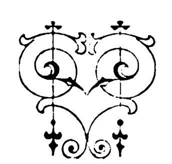
Membres présents : MM. Bazire ; Delmas ; de Courson ; de Manneville ; Pillet ; Thieulin ; Maynier ; Villers ; Nicolaï ; Le Lièvre.

M. Garnier, indisposé, s'excuse par lettre de ne pouvoir lire le travail porté et annoncé au procès-verbal.

M. Le Lièvre, secrétaire, lit la 1re partie d'un travail sur la bataille d'Hastings et sur la part qu'y prit Odon de Conteville, évêque de Bayeux.

Le portrait du prélat batailleur, lui est fourni par les récits des contemporains : on le voit seconder les manœuvres de Guillaume auprès d'Harold : le lieu du fameux serment du saxon, est ensuite déterminé.

M. Villers continuant son mémoire sur les pieces d'équipements militaires trouvées dans nos contrées nous reconstitue heureusement l'armement complet du guerrier gaulois avant l'invasion romaine et les modifications qu'elle apporta dans les usages militaires de nos ancêtres.



SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE BAYEUX

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

effectuées pendant l'année 1891

présenté par M. THIEULIN, Trésorier de la Société

le 17 Décembre 1891

Recettes

Les Recettes s'élèvent à la somme de mille quatorze francs vingt-trois centimes. Savoir :

Cotisations annuelles des Membres.	415 fr.	»»
Part dans l'actif de l'ancienne Société	590	20
Part dans le prorata d'intérêts des fonds placés par l'ancienne Société à la Caisse d'Epargne, du 1er janvier au 26 mars 1891.	9	03
Total des Recettes.	1,014 fr.	23

Dépenses

Les Dépenses acquittées s'élèvent à cent soixante-quatorze francs trente-et-un centimes.

Elles ont pour objet :

Impressions	116 fr.	15		
Frais de bureau, écritures, recouvrement des cotisations . . .	58	16		
	174 fr.	31	174 fr.	31

Elles sont justifiées par les mandats et acquits suivants :

M. Duvant. Impressions . . .	54 fr.	50
M. Collet. Affranchissem., écriture	10	88
M. Collet. d° d°	10	50
M. Thieulin. d° Recouvrement des cotisations . . .	36	78
M. Duvant. Impressions. . .	61	65
	174 fr.	31

Encaisse de la Société au 17 décembre 1891 . .	839 fr. 92

Cet encaisse est représenté par les valeurs suivantes :

1° Fonds placés à la Caisse d'Epargne, suivant Livret n° 18,503 . . . . 825 fr. »»

2° Numéraire 14 92

839 fr. 92

CERTIFIÉ EXACT.

Bayeux, le 17 décembre 1891.

Le Trésorier,

THIEULIN.

Le présent compte a été vérifié et approuvé en séance, le 17 décembre 1891, et décharge a été donnée à M. le Trésorier.

POUR COPIE CONFORME.

Bayeux, le 17 décembre 1891.

Le Président,

BERTOT.

Le Secrétaire de la Société,

A. LE LIÈVRE.

OFFRANDES faites à la Société dans l'année 1891

Séances du 20 février et du 5 mars

Hache celtique en silex, bois silicéfiés, fragment du cercueil de Napoléon Ier.

Fiole de l'eau de la fontaine de Sainte-Hélène.

Autographe de Parron, médecin de Napoléon.

Casse-tête en bois de fer, tomakawk, faisceau de flèches empoisonnées.

Ancienne collection Huguenet. Ces objets ont été offerts par Mme Vve Deschamps, d'Arganchy.

le 21 mars 1891

1° Médaille romaine, face tête laurée, revers figure tenant un trident;

2° Pièce de monnaie face tête, exergue M. B O V R B, au revers, trois fleurs de lys, exergue lisible D G.

Offerts par M. Le François, curé de St-Loup-H. Ces médailles ont été trouvées à St-Vigor-le-Grand.

3° Médaille satyrique d'origine protestante, venue des ruines du temple des Réformés de Caen, venue des mains de l'abbé Lenjalley, missionnaire apostolique, originaire de Caen.

4° Un médaillon miniature représentant Louis XVIII, appartenant autrefois à M. le Chevalier de Malherbe, ancien porte-manteau de Mme Adélaïde de France.

5° Une monnaie de billon de Louis XVI.

6° Un moneron portant sur sa face le pacte fédératif du 14 Juillet 1790.

7° Un assignat de cinquante livres.

8° Une monnaie de l'an 1800, à l'effigie de l'empereur François II.

Offrande du Secrétaire.

TABLE DES MATIÈRES



ERRATA

Page VIII, *Comité d'impression*. Par inadvertance involontaire du copiste, le nom de M. MABIRE a été omis dans la liste des Membres de droit.

Page 30. Il faut lire : Guill. de Semilly, *élu du Chapitre*.

Jacques de Samois, *élu par le Roi, transféré par le Pape à Lisieux*.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 7909

